

Observations du public le 13/01/2023

N°	Date	Observations
1	06/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique Habitant à Valbonne et montant très souvent me promener dans le bois de Gourdon ou au-delà vers Caussols et Calern, je déclare mon opposition à la création d'une unité de maturation de mâchefers à la Sarrée sur la commune du Bar sur Loup.</p> <p>J'exprime aussi ma vive inquiétude face à ce projet. En effet les mâchefers sont des concentrés de substances toxiques. Leur accumulation et leur traitement dans ce site mettrait en péril la qualité de l'air et celle de l'eau, non seulement sur le site lui-même, mais bien évidemment sur un très large périmètre autour de lui et dans la vallée en contrebas. D'où une dégradation forte de l'environnement et un risque pour la santé publique dans une zone à forte densité de population.</p> <p>Sans parler de l'impact - sur la circulation et, de nouveau, sur la qualité de l'air - des rotations permanentes de camions.</p> <p>Avec mes meilleures salutations, Sylvie Mellet</p>
2	08/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique/Dossier Mat'ILD Bonjour,</p> <p>Je fais suite à l'enquête publique lancée concernant le sujet cité en référence.</p> <p>Directement concerné puisqu'habitant la route de Gourdon menant à la sarée, je vous confirme qu'en l'état actuel des choses, la circulation des poids lourds en direction de la carrière et l'installation d'un nombre grandissant d'entreprises sur ce même site engendrent déjà de plus en plus de pollution et de circulation qui semblent désormais être en inadéquation avec la taille du secteur.</p> <p>L'étroitesse des routes et le danger que représente déjà depuis des années cette départementale pour les riverains sans en compter les nuisances sonores ne peuvent pas accepter de ce point de vue une telle installation, écologiquement parlant en premier lieu, puis pour l'environnement, au sens large du terme, autour du site déjà fort exploité.</p> <p>Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Benjamin NASSI</p>
3	09/12/22	<p>Objet : NON à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Mat'ild Bonjour, non a la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Mat'ild, en vue d'installer un centre de fabrication de matériaux alternatifs, situé sur le plateau de la Sarrée.</p> <p>Mr FRANCHI Gerard</p>
4	12/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique Bonjour,</p> <p>Habitant 2 route de Gourdon 06620 Le Bar sur Loup, je suis résolument contre ce projet industriel concernant les mâchefers à la Sarrée.</p> <p>Je voudrais souligner plusieurs points:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mairie du bar sur Loup ne considère absolument pas les habitants de sa commune située sur la route de Gourdon en développant depuis plusieurs années la zone industrielle de la Sarrée. Il en serait certainement autrement si cette zone était située à proximité du Bar sur Loup qui a toute les attentions du maire actuel. Le Bar bénéficie de l'intérêt économique de cette zone sans que cela ne gêne nombre de ses habitants car cette zone est à proximité des résidents de chateaufort et de Gourdon. - Il me semble bien que par le passé le maire du Bar sur Loup Mr Artioni n'avait pas été réélu car les habitants du Bar sur Loup étaient opposés à ce projet. N'est ce pas un déni de démocratie de remettre ce projet sur la table?

		<p>- la route du bar sur loup n'est absolument pas dimensionnée pour supporter le trafic actuel des camions et plus récemment des semi-remorques auxquels s'ajoute un flot de voitures très important avec les employés des usines de cette zone industrielle. On ne compte plus les accidents sur cette route: carambolage, cycliste qui passe sous les roues d'un semi remorque montant bloqué par un poids lourd descendant etc. Les pompiers et gendarmes du Bar sur Loup pourront faire état de ces risques.</p> <p>-j'avais envoyé un email au maire du bar sur loup lui montrant une cartographie où on voyait clairement des relevés sur l'état de l'aire (site officiel) sur les alpes maritimes. Lors des pics il y a 2 zones noires: dans les alpes maritimes : la ville de Nice et la Sarrée? Je ne sais pas si c'est dû à Mane ou à la carrière ? Doit-on polluer d'avantage ce site "protégé" des préalpes?</p> <p>Thierry Bouron</p>
5	13/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique Madame, Monsieur,</p> <p>Je me joins au collectif "Non aux mâchefers à la Sarrée" en apportant mon vote contre l'implantation de la société Mat'ild au Bar-sur-Loup.</p> <p>Il est totalement aberrant de venir jeter dans nos montagnes tous les déchets des villes côtières du 06 et autres départements voisins. Les mâchefers présentent potentiellement des risques de pollution, nous n'en voulons pas chez nous!</p> <p>Merci au collectif pour leurs efforts et leur vigilance.</p> <p>Bien cordialement, Jennifer Pasquier</p>
6	15/12/22	<p>Objet : opposition machefer</p> <p>Enquête MACHEFER sur la commune</p> <p>-qui va faire le contrôle des matériaux à traiter ?y aura-t-il un cahier des charges (de suivi de ces déchets) quel sera la durée de ces stockages et seront-ils couverts. Que ferez vous des déchets non utilisables ?</p> <p>-Transit dangereux au niveau du carrefour de CHATEAUNEUF, et de la partie basse de la chaussée jusqu'aux entrepôts de l'Entreprise HUMMAN (virages très serrées et route étroite pour deux poids lourds qui se croisent à ces endroits.</p> <p>-Actuellement , déjà cela est dur pour le transit actuel avec une augmentation importante future de ces poids lourds , avec les heures de pointes de la prise de poste et de sorties des salariés travaillant sur le site de la SARREE et autres en acceptant ce projet, vous allez mettre en danger tous ces usagers.</p> <p>-Allez -vous construire une station de traitements des eaux que vous avez polluées -par vos traitements , les poussières volatiles et lourdes . _ ou allez vous déverser ces eaux normalement traitées ,</p> <p>-Les eaux pluviales qui viennent de la combe et autres qu'allez vous en faire, tous ces ruissellements voir plus, se déversent dans la Foux qui elle se jette dans le loup. Ce fleuve alimente biens des villes en eau potable et autre, cela vous importe peu d'empoisonner la population</p> <p>-Sachant que sous le plateau de la Sarrée, d'importante nappes phréatiques existent et nous servent de réserve lors de sécheresse. Vous allez tout polluer et cela pour le FRIC</p> <p>-selon vous, à l'observatoire de gourdon -caussol, il n'y a pas de personnel permanent, donc il y a des risques si du personnel y serait affecté. Que faites vous de tout le personnel sur le site et celui de la carrière et de tout le personnel de la zone industrielle de la sarrée. Il n'y a qu'une petite colline qui vous sépare.</p> <p>-La construction de cet ensemble sera sur un site classé ,bravo.....</p> <p>Messieurs les décideurs, si vous donnez le feu vert à ce projet néfaste, vous serez coresponsable et vous devrez en répondre.</p> <p>De grâce, refusez c'est le bon sens , l'industrialisation ne doit pas primer sur le bien être des humains, de la faune et de la flore.</p>

		<p>Comme vous l'avez compris, je suis totalement contre ce projet pour le capital au détriment du bien public.</p> <p>Mr. Salvatore Trimarchi</p>
7	15/12/22	<p>Objet : Enquete publique relative a la demande d'autorisation environnementale présentée par la societe MAT'ILD en vue de la mise en place d'uncentre de fabrication de materiaux alternatifs situe au 1, route de Gourdon lieu-dit les souquetes sur la commune de bar sur loup</p> <p>Bonjour</p> <p>J'aurais quelques observations à faire sur le sujet et j'espère recevoir des réponses claires.</p> <p>1-Comment se fait-il que la demande d'autorisation concerne un terrain privé et que les études d'impact soient faites par des privés.</p> <p>Il me semble que l'Etat et en l'occurrence le ministère de l'écologie , doit être partie prenante concernant le traitement des déchets . La détermination de sites de traitement les plus appropriés devrait incomber à l'Etat qui devrait proposer plusieurs alternatives possibles en tenant compte des enjeux Air/Eau/Sol et bien sûr de l'impact sur les populations humaines /animales.LES ENJEUX SONT TROP IMPORTANTS .. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas , de ne pas traiter ni de valoriser les déchets mais de trouver la meilleure alternative.</p> <p>2-L'étude des risques naturels me semble très succincte. Notre région subit depuis quelques années des catastrophes naturelles non prévisibles (exemple La Roya , Biot Nous savons par exemple que Bar sur Loup a subi par le passé un séisme important . La gestion des risques fait partie de tous projets .. Elle est manquante ou tout du moins succinte..</p> <p>3-Les ressources hydriques vont devenir un point crucial de nos vies futures . Pourquoi risquer de les polluer en allant contre la décision des instances responsables de la gestion de cette ressource .La ressource dont nous parlons permet à la population côtière de boire de l'eau de qualité.</p> <p>4-Le trafic routier qui est un point noir devrait etre limite au maximum et si possible le plus proche des grands axes.</p> <p>merci pour vos reponses</p> <p>Pascale DUMONTEL</p>
8	16/12/22	<p>Objet : Enquête publique Usine de traitement Mâchefers LE BAR SUR LOUP</p> <p>A l'attention du commissaire dédié à l'enquête publique</p> <p>Contestation d'une construction d'un projet urbain</p> <p>Observations à inclure dans l'enquête publique suite au projet de construction d'une usine de traitements de mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>A Bar sur Loup, le 16 décembre 2022</p> <p>Mesdames, Messieurs,</p>

C'est en tant que riverains de la route de Gourdon (D3) que nous nous permettons d'attirer votre attention sur les problèmes déjà existants de la D3 (au niveau des habitations de la route de Gourdon) : une très forte augmentation du trafic, la vitesse des véhicules et l'état délabré de la route, voir également maintenant de nos maisons.

Aussi, lorsque les nombreux camions se croisent, ils se rapprochent dangereusement des nombreux cyclistes et de nos clôtures de maisons, là encore à grande vitesse nous mettant tous en grand danger.

Nous vous rappelons que cette seule route permet déjà aujourd'hui l'accès :

- de l'usine MANE (proposant à ses salariés de faire les 3/8),
- de la carrière de la Sarrée
- des pistes de ski l'hiver,
- du village touristique de Gourdon en été,
- du parc de loisirs (Fun Kart, modélisme ...)
- des sommets que de nombreux cyclistes et motards affectionnent particulièrement.

Et en plus aujourd'hui, en prévision d'une **usine de traitements de mâchefers**....

Nous vous invitons à venir constater par vous-même la dangerosité de cette route : la vitesse et la sur fréquentation y défie déjà parfois l'imagination.

En plus aujourd'hui, nous apprenons qu'il existe un projet de construction d'usine de traitements de mâchefers. Mais qu'avons-nous fait pour mériter tout cela ?

Qu'en est-il ?

- du Parc Naturel NATURA 2000,
- des risques d'incendies liés au stockage de gasoil,
- des risques de pollution pour notre montagne et ses habitants,
- des risques déjà suffisamment importants liés aux mouvements de terrain,
- des nuisances sonores et olfactives ainsi que ces conséquences sur la santé des riverains ?

Certains géologues émettent aujourd'hui des avis défavorables pour des petites constructions, alors pourquoi cela ne poserait il pas de problème pour des grosses usines ? Préférez-vous construire encore une nouvelle usine et attendre des accidents graves pour prendre des mesures ?

		<p>Pour toutes ces raisons, nous sollicitons aujourd'hui votre bienveillance et vous demandons de bien vouloir supprimer ce projet.</p> <p>Nous vous remercions par avance d'accueillir favorablement notre requête et nous espérons que vous voudrez bien entreprendre les actions nécessaires afin de supprimer définitivement ce projet.</p> <p>Nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, en l'assurance de nos respectueuses salutations.</p> <p>Mme Rousseau Corinne / Collectif Route de Gourdon</p>
9	16/12/22	<p>Objet : Surveillance des mâchefers à Le Bar-sur-Loup</p> <p>Le collectif Stop Décharges Var-Alpes-Maritimes (SDV06) soutenu par l'association AURA Environnement s'active sur une offensive générale pour ces 2 départements ainsi qu'en PACA en terme de projets de décharges ou autres centres de tri, et ce, depuis 3 ans.</p> <p>Concernant le projet de création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs à Le Bar-sur-Loup, AURA Environnement appuie la recommandation de la MRAe sur le fait de "compléter l'analyse des incidences du projet sur la qualité de l'air en précisant la nature des substances contenues dans les poussières que le projet est susceptible d'émettre en lien avec la manipulation des mâchefers".</p> <p>En effet, nous avons déjà constaté dans d'autres endroits en France, des déficiences quant à l'arrosage en continu des terrains soumis à de fortes rafales de vent. Et on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de vent à Le Bar-sur-Loup.</p> <p>La MRAe recommande également de compléter les mesures d'évitement et de réduction de manière à justifier que l'impact résiduel des poussières émises par le projet sera négligeable.</p> <p>Nous aimerions savoir ce que signifie, en ce domaine, le terme de "négligeable" en termes de valeurs absolues.</p> <p>Marc-Claude de PORTEBANE Porte-parole du SDV06 Président d'AURA Environnement</p>
10	16/12/22	<p>Objet : AP N°17079 ENQUETE PUBLIQUE/DOSSIER Mat'ILD</p> <p>Bar sur Loup, le 16 décembre 2022,</p> <p>A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur pour le dossier Mat'ILD à Bar sur Loup,</p> <p>Bonjour Monsieur,</p> <p>Je suis Anne Bouchet, habitant au 41 chemin St-Michel à Bar sur Loup et je viens de prendre connaissance du projet de la société Mat'ILD qui souhaite implanter, à Bar sur Loup sur le plateau de la Sarrée, une unité de fabrication de béton incorporant des déchets hautement toxiques, « appelés mâchefers », provenant des incinérateurs du département des Alpes Maritimes, de Monaco et des territoires limitrophes.</p> <p>Compte tenu de la connaissance scientifique et du retour d'expérience dans d'autres régions et sur d'autres sites, l'impact des polluants olfactifs dû à la maturation des mâchefers, de la pollution de l'air par les poussières fines retombantes, le risque de polluer l'eau de nos sources ont des conséquences très importantes sur notre santé et notre environnement.</p>

A ce titre pour la faisabilité de ce projet, de nombreuses questions se posent, à savoir :

Le trafic routier :

- Comment diminuer les émissions de CO2 (50 Tonnes de CO2/an) avec 60 camions/jour en plus du trafic routier lié à la carrière existante la SEC ?
- Comment ne pas augmenter l'accidentologie sur le parcours avec un réseau routier non adapté pour des poids lourds ?

La qualité de l'air :

- Quel sera l'impact sur l'air en phase de chantier ?
- Quel sera l'impact sur l'air en phase d'exploitation due aux poussières fines (cf.amiante) ?
- Quel sera l'impact des retombées de poussières de mâchefers sur les cultures d'oliviers, de bigaradiers, de la flore en général et de la faune ?
- Avec le réchauffement climatique, quel sera l'impact sur la couche d'ozone étant donné que la séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère ?
- La MRA (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphériques précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet, avez-vous prévu de faire ces mesures ?

La qualité de l'eau :

- Quelles sont les moyens prévus en cas de fuite des bassins de rétention ?
- Quelles conséquences en cas d'infiltration de lixiviats sur la nappe souterraine d'eau qui alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable , sachant que le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer ?

La qualité du sol :

- Le terrain actuel est diversement pollué avez-vous prévu le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol ?
- La multiplication et l'augmentation des poids lourds entraînent des vibrations provoquant de chutes de blocs et d'éboulements sur la RD3 ? comment y pallier ?

La localisation de cette usine :

- Est-ce raisonnable de localiser cette exploitation sur un plateau karstique, à **670 mètres d'altitude**, au-dessus de plusieurs sources, comme le Foulon, la Foux.. qui alimentent de nombreux villages et ville et en plus en zone de montagne ?

En résumé, un tel projet mérite des garanties claires et solides et je ne pense pas que cette localisation, **EN ZONE MONTAGNE au-dessus de nos sources potables alimentant la vallée**, soit idéale et sans conséquence sur notre santé et notre environnement. Il est évident que nos déchets doivent être recyclés et revalorisés, **mais le choix du lieu de cette usine n'est pas adapté à un tel projet.**

J'espère pouvoir compter sur vous pour que tous ces points soient clarifiés et communiqués avant toute étape avant le projet.

		<p>Vous remerciant par avance pour vos actions, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur mes meilleurs sentiments.</p> <p>Anne Bouchet</p>
11	16/12/22	<p>Objet : Projet mat ild</p> <p>Bonjour Je vous contacte concernant le projet Mat'ild sur la commune du Bar-sur-Loup dont j'ai eu connaissance récemment. Ma famille est propriétaire d'une parcelle A98 non loin du projet . Nous avons de nombreuses craintes sur le devenir du secteur, craintes à différents niveaux : - encore une source de pollution à venir tant au niveau pollution de l'air, pollution des sols et des nappes phréatiques, pollution des cours d'eau en aval. Qu'en est-il des particules qui vont se dégager de cette industrialisation ? Qu'en est-il de l'augmentation du trafic routier du à cette nouvelle structure ? Je passe pratiquement tous les jours à Châteauneuf de Grasse, secteur déjà fortement impacté par la circulation.</p> <p>Par ailleurs, cette année a connu une forte sécheresse et des restrictions d'eau très importante : il est indiqué dans votre dossier que 17000 m³ d'eau seraient utilisés ce qui est une aberration aujourd'hui ; la population est contrainte de baisser fortement ses consommations, de boire de l'eau en bouteille pour cause de sources as séchees (caussols). Par conséquent, etant voisin de ce site, notre famille n'est pas favorable à ce projet et s'oppose à cette implantation.</p> <p>Merci d'en prendre bonne note.</p> <p>Famille DING, Au Cannet et sur Caussols</p>
12	17/12/22	<p>Objet : Projet MAT'ILD à Bar sur Loup</p> <p>Le choix du site: Il apparaît dans l'étude d'impact que les mâchefers produits dans les Alpes-Maritimes le sont très majoritairement à l'Est du département. -375 000 Tonnes (Nice) -160 000 Tonnes (Antibes) Il est à noter que le tonnage de l'incinérateur de Monaco n'est pas fourni Il est aussi à noter que les mâchefers sont actuellement traités en dehors de notre département.</p> <p>J'en tire 2 conclusions -Il n'est pas scandaleux, et probablement conforme à une réglementation que je ne connais pas, que ces mâchefers soient traités dans le département des Alpes-Maritimes. -Il paraît nécessaire que cette usine de traitement soit située à l'Est du département pour diminuer les tonnages transportés par la route. -L'enquête ne propose pas ce choix alternatif à l'Est du département</p> <p>La nature du projet: Il y a dans le projet 2 activités distinctes qui concourent au résultat final: -la maturation des mâchefers -leur utilisation dans la centrale à béton Le fait de cumuler à un seul endroit ces 2 activités est tout à fait contestable car la première activité de maturation devrait très normalement s'effectuer sur les sites d'incinération.</p> <p>Les lixiviats: Dans le projet on ne comprend pas très bien ce que deviennent les particules contenues dans les mâchefers et qui se retrouvent dans ces fameux lixiviats après les arrosages. Si elles ne sont jamais extraites, leur concentration augmente dans l'eau de lavage. Mais j'ai sans doute mal lu.</p> <p>André Chiroleu</p>

13	17/12/22	<p>Objet : LA SARREE</p> <p>Bonjour , je viens d'avoir connaissance de votre enquete publique en vue de l'installation d'un centre de fabrication de matériaux alternatif à La Sarrée ; je possède un terrain à proximité immédiate de ce projet , et je suis tout à fait contre ,car il apporterai des nuisances environnementales dans ce superbe coin jusqu'alors protégé , tant au point de de la qualité de l'air , que de la circulation .</p> <p>Merci de tenir compte de l'avis des riverains .</p> <p>Mme Ding monique</p>
14	19/12/22	<p>Objet : Tri sélectif & mâchefers</p> <p>En complément à ma contribution du 17/12/22 je voudrais aborder un point hors enquête publique et c'est bien dommage : la production des mâchefers</p> <p>Si toutes les contributions sont contre le projet aucune, me semble-t-il, n'évoque la nécessité de réduire la production des mâchefers, ceux-ci étant considérés comme fatals. Or il n'y a pas de fatalité.</p> <p>Il y a au moins une façon de diminuer la production de ces mâchefers dont personne ne veut: le tri sélectif.</p> <p>Les Alpes-Maritimes n'est pas un département en pointe dans le tri sélectif ! Je reproduis ci-dessous le contenu d'un article publié par ICI France Bleu FR3 "Les chiffres sont meilleurs d'année en année et on peut déjà s'en féliciter. Dans le département des Alpes-Maritimes, chaque habitant a trié 55,3 kg d'emballages, de papiers et de verre l'année dernière (2021). C'est 4,4% de plus qu'en 2020. Une hausse dont on doit se réjouir mais pas trop car en même temps, les Azuréens sont à la traîne par rapport au reste du pays. En France, un habitant trie en moyenne 69 kg d'emballages, de papiers et de verre. C'est 13,7 kilos de plus que chez nous." Je ne connais pas la corrélation entre ce pourcentage et la masse des mâchefers évités mais il y en a une. Je souhaite donc que tous les efforts nécessaires soient faits pour rattraper ce retard, à commencer chez nous sur le territoire de la CASA et bien sûr aussi dans le reste du département.</p> <p>André Chiroleu</p>
15	19/12/22	<p>Objet : Projet Matild le bar s loup</p> <p>Message a l'intention du commissaire enquêteur du projet ci-dessus.</p> <p>Cher Monsieur,</p> <p>Après consultation de l'expertise effectuée par l'ARS, je constate que cet organisme a émis des réserves relatives à l'étanchéité des bassins ou seront versés les macheferts qui seront arrosés et mis à maturation.</p> <p>Par ailleurs l'étude sur les poussières occasionnées par cette exploitation et leur conséquence sur la santé des habitants a été effectuée de manière très "legère"</p> <p>Je ne parle pas des 60 camions par jour -pour un début- qui vont circuler sur des voies déjà très encombrées ni du carrefour de Pré du lac qui est hyper dangereux et trop étroit.</p> <p>Par ailleurs l'usine de Nice se trouvant à l'est du Département, j'aimerais comprendre pourquoi le projet ne se situe pas sur les collines Nicoises plutôt qu'ici.</p> <p>Je parle en mon nom en tant qu'habitante de Chateauneuf de Grasse ainsi qu'en qualité de Présidente adjointe du Domaine de Pré du Lac 216 Traverse St Jeume représentant 22 villas individuelles.</p> <p>Salutations distinguées</p> <p>S. Ferrand</p>

16	20/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour</p> <p>NON aux mâchefers sur le plateau de la Sarrée, Bar sur Loup!</p> <p>Pourquoi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pollution des sols et de l'air cause à cause des poussières - pollution de l'eau en cas de fuite des bassins de rétention - trafic routier (50 allers-retours de 33 tonnes de plus par jour): pollution, bruit, danger de sécurité routière (route en forte descente) - impact sur la faune et la flore dans un site CLASSÉ (à quoi sert le classement d'un site dans ces conditions???) <p>NON, NON, NON</p> <p>Merci de votre compréhension. Nous comptons sur votre bon sens.</p> <p>Cordialement</p>
17	20/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Habitante du Bar sur Loup depuis de très nombreuses années, je m'oppose fermement au projet d'implantation de la société Mat'ILD pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté • Risque de pollution de l'eau, des nappes phréatiques et des sources • Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages y compris la faune et la flore existante y compris la culture des bigaradiers • Nuisances sonores et olfactives trop importantes avec des conséquences qui pourraient être graves pour les habitants et leurs enfants <p>Notre montagne est belle et mérite d'être préservée d'autant que la commune du Bar sur Loup est adhérente au Par Naturel Régional des Préalpes d'Azur</p> <p>Merci de bien vouloir tenir compte de mon avis</p> <p>Très cordialement</p> <p>Anne Kervadec</p>
18	20/12/22	<p>Objet : projet Mâchefer - Société Mat'ild - 1 route de Gourdon / bar sur loup - AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour,</p> <p>C'est un grand "NON" pour ce projet pour les raisons suivantes et bien d'autres : impact sur la faune et la flore, pollution de l'eau et de l'air, trafic routier. Ce lieu n'est pas un dépotoir.</p> <p>Béatrice Marlic</p>
19	20/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je m'oppose formellement au projet de mâchefers à la Sarrée. NON aux mâchefers sur le plateau de la Sarrée, Bar sur Loup !</p> <p>Les raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pollution des sols et de l'air - pollution de l'eau en cas de fuite des bassins de rétention - trafic routier (50 allers-retours de 33 tonnes de plus par jour): pollution, bruit, danger de sécurité routière (route en forte descente) - impact sur la faune et la flore dans un site CLASSÉ (à quoi sert le classement d'un

		<p>site dans ces conditions???)</p> <p>NON, NON, NON !! Merci de votre compréhension. Nous comptons sur votre bon sens.</p> <p>Cordialement Alain HINCKEL</p>
20	20/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD Madame, Monsieur,</p> <p>Habitante du Bar sur Loup depuis de nombreuses années, et maman d'un petit garçon de 6 ans, c est en tant que citoyen et mère que je m'oppose fermement au projet d'implantation de la société Mat'ILD pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Risque de pollution de l'eau, des nappes phréatiques et des sources ● Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages y compris la faune et la flore existante y compris la culture des bigaradiers ● Nuisances sonores et olfactives trop importantes avec des conséquences qui pourraient être graves pour les habitants et leurs enfants <p>Notre arrière pays doit être préservé de ce genre de projet, qui serait un désastre si il venait à aboutir, il en va pour le bien de l'environnement et de la santé des habitants, de nos enfants.</p> <p>Je vous prie de bien vouloir tenir compte de mon avis</p> <p>Très cordialement</p> <p>Amelie Allaria</p>
21	20/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique" à l'attention du commissaire enquêteur</p> <p>Opposition à la construction d'un projet urbain</p> <p>Observations à inclure dans l'enquête publique suite au projet de construction d'une usine de traitements de mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>A Bar sur Loup, le 20 décembre 2022</p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>C'est en tant que riverains de la route de Gourdon (D3) que nous nous permettons d'attirer votre attention sur les problèmes qu'engendreraient la construction d'une usine de traitement de mâchefers sur la Route de Gourdon à LE BAR SUR LOUP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accessibilité impossible - La seule route D3 menant à l'usine est déjà très dangereuse et surchargée, ça engendrerait de très graves risques d'accidents. - Risques graves et avérés de pollution de notre ressource d'eau déjà insuffisantes en ces temps de sécheresse - Risques liés aux retombées liées aux poussières - Risques géologiques suite aux mouvements de terrains - Risques liées au stockage du carburant stocké dans les cuves - Risques grave d'incendie Site entouré de bois, dans un espace naturel; - Atteinte grave à l'espèce animal et floral existante - Site situé à la limite de NATURA 2000 <p>AINSI que cette liste longue de risques :</p>

Augmentation de la pollution due au trafic routier (50T de CO2/an)
Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 de remblais
Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturage, sur la faune, la flore existante et sur la culture de bigaradiers.
Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier
Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (amiante)
Pollution olfactive due à la maturation des mâchefers
- Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone)
- Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins)
Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé.
Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (**la nappe sus jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable**)
- Perturbation de la faune par purge de la falaise
- le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer
- Le volume des traitements annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller jusqu'à 100 000 T/an
- La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère
- Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussois
- **La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain** (quid du bassin de rétention)
- Emission des poussières aux déchargements aux chargements au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier encore plus importante en période de sécheresse ou de vents
- Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 dû aux charrois (passage de camions)
- Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol.
- La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace.
- Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle.
- Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences
- La MRAe (mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphériques précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet.
- Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation.
- Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie
- Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation des lixiviats
- Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne
- Aberration de choisir une localisation aussi excentrée

Si ce projet est validé, nous pourrions considérer que vous seriez directement responsable de la mise en danger grave et éminent des habitants du Bar sur Loup et de ses environs ainsi que de son environnement.

Mme ROUSSEAU Corinne

22	20/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique /Dossier Mat'ILD</p> <p>Monsieur le commissaire enquêteur, Concernant l'enquête publique susnommée je souhaite vous faire part de ma grande inquiétude et de ma totale opposition au projet. S'il ne fait aucun doute que les mâchefers doivent être traités quelque part, le choix du site situé sur notre commune me paraît non seulement aberrant, vu la distance que devront parcourir les camions, le surcroît de trafic notamment à un passage obligé (rond-point de Châteauneuf de Grasse) déjà surchargé à certaines heures, mais encore carrément dangereux de plusieurs points de vue :</p> <p>- EAU Le changement climatique, dont nous avons pu constater l'ampleur l'été dernier avec des rationnements drastiques en eau, ne nous permet pas d'envisager de façon sereine l'approvisionnement en eau du site avec l'apport très hypothétique d'eaux pluviales sur de longues périodes. Par ailleurs le site se trouverait en pleine zone de la nappe phréatique alimentant de nombreux villages en plus du nôtre et tout accident, qu'il soit lié à un épisode cévenol, sismique ou autre, pourrait provoquer une pollution gravissime de nos diverses sources, propageant le problème dans toute la vallée. Que deviennent les eaux usées lorsqu'elles doivent être évacuées après avoir été surchargées en produits toxiques ?</p> <p>- AIR Déjà il me paraît plus que probable qu'une pollution olfactive est inévitable. Mais pire encore ce sont les poussières elles aussi inévitables (en dépit de l'arrosage, ne serait-ce qu'au moment des chargements/déchargements) qui représentent un véritable danger pour tout et tous avec l'accumulation (humains, faune, flore, sols).</p> <p>- SOLS Le vent pourra transporter assez loin les poussières et la pollution sera étendue sur tout le secteur et les sols et les rivières se gorgeront des métaux lourds transportés avec les conséquences invisibles à l'œil nu mais mesurables en terme de santé par l'intermédiaire de l'<u>alimentation</u> que l'on nous recommande <u>locale</u> (!!!) Ce ne sont là que quelques arguments majeurs que je souhaite vous soumettre , mais il en reste de nombreux autres. Je suis grand-mère, et, à une époque où tout le monde prend conscience de l'impérative nécessité de préserver l'environnement et la biodiversité, je suis prête à me battre contre ce projet absurde et dangereux pour défendre ce qu'il nous reste de viable à laisser en héritage à nos petits enfants. Je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur, de l'intérêt que vous apporterez à mes remarques et objections.</p> <p>Gabrielle Viaud</p>
23	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour Monsieur l'enquêteur,</p> <p>Une enquête publique est ouverte concernant le projet d'installation d'un centre de valorisation de mâchefers sur le territoire de la commune de Bar sur Loup, en vue de fabriquer des matériaux alternatifs destinés à la production de béton prêt à l'emploi....</p> <p>Habitant le village depuis 22 ans, scandalisée par ce projet, il est évident que je me prononce CONTRE ! pour de multiples raisons, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le territoire communal de Bar sur Loup n'est que relief (1000m de dénivelé entre le point le plus bas et le point le plus haut) ; COMMENT TROUVER UNE LOGIQUE dans le fait de faire voyager des mâchefers provenant de la Côte, de Nice, y compris de Monaco, jusqu'à 670m d'altitude, par des routes sinueuses traversant de petites communes et villages, et plusieurs mois après, faire le voyage inverse avec des produits finis, pour rejoindre les grands axes routiers... ? Pourquoi ne pas chercher et trouver un lieu plus proche des incinérateurs et de l'autoroute directement et faire l'économie de tous ces trajets ?

		<ul style="list-style-type: none"> ● Les conséquences dues à <u>l'accroissement considérable sur le trafic routier</u> seront catastrophiques ! <ul style="list-style-type: none"> ° circulation bouchée sur les voies d'accès et le carrefour de Pré du Lac, véritable plaque tournante entre les axes Antibes / Sophia, Châteauneuf / Grasse, Opio / Le Rouret / Roquefort, Bar sur Loup / Pont du Loup et pour finir, Gourdon... ° dégradation des routes par le passage des poids lourds ° augmentation de l'accidentologie ° émissions de polluants (gaz des poids lourds) ° gêne des riverains (bruit, circulation) ° INVERSE de la tendance actuelle aux économies d'énergie ● Une telle implantation de traitement et macération de mâchefers a besoin d'eau ! <ul style="list-style-type: none"> ° Quid du changement climatique ? des sécheresses annoncées ? => l'été 2022 particulièrement sec a vu nos rivières desséchées ! ° Quid à l'inverse, des intempéries spectaculaires telle la tempête Alex dans la Vésubie et la Roya et donc des risques de débordement, d'écoulements d'eau (probablement polluées) en direction de la bordure côtière et de toutes les zones urbanisées ? ° Quid des sources d'eau naturelle en contre-bas de ce site jouxtant qui plus est, le Parc Naturel Régional des pré Alpes d'Azur ? <p>TOUT CELA N'EST-IL PAS CONTRADICTOIRE ?</p> ● Emissions de poussières de mâchefers, de particules sur les terrains avoisinants ! <ul style="list-style-type: none"> ° perturbation de la faune ° pollution de la flore ° conséquences néfastes sur les cultures au-delà du site <p>Ce projet semble tout simplement n'apporter que DEGRADATION de la qualité d'un des plus beaux sites du département ! A l'heure des économies d'énergie et d'eau, ce projet est IMPENSABLE !</p> <p>Cordialement.</p> <p>Ariane KOLESSNIKOW</p>
24	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>l'attention du commissaire enquêteur, Mairie du Bar sur Loup</p> <p>je réponds Non à l'implantation de la société Mat'ild qui installerait, entre autre, une unité de maturation de mâchefers. Elle accueillerait 60 000 tonnes de mâchefers par an à la Sarrée sur la commune du Bar sur Loup venant des incinérateurs d'Antibes, de Nice et plus généralement des incinérateurs départementaux du bassin azuréen.</p> <p>Les incinérateurs d'ordures ménagères produisent des déchets hautement toxiques appelés les mâchefers.</p> <p>Kathy VUILLIN</p>

25	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour. Veuillez trouver ci-joint les arguments qui m'opposent fermement à ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'influence d'un tel projet sur l'hydrogéologie et les risques de pollution de la nappe souterraine sous-jacente, qui devons nous le rappeler a été déficitaire avec cette période de sécheresse. • Qui dit sécheresse, dit manque d'eau. il n'est pas judicieux d'implanter une activité consommatrice en eau qu'il va falloir par la suite traiter car impropre. • Impacte environnementale de la pollution de l'air (même par brumisation, il y aura toujours des poussières dans l'atmosphère). Proximité de Gourdon, Bar sur loup, situer dans le PNR des pré-alpes d'azur et aux limites d'une zone Natura 2000. • A l'heure où nous encourageons le covoiturage et la baisse des consommations de carburant, pourquoi vouloir implanter ce centre aussi loin des incinérateurs qui produisent le Mâchefer. <p>Je ne vous parle pas de la pollution sonor, de l'augmentation de trafic, de la sécurité.</p> <p>Bref nous ne voulons pas de cette activité. La vrai solution n'est pas de recycler les Mâchefers, par le biais d'une activité pour laquelle nous n'avons pas de recule sur son impact environnementale direct et indirect mais d'éviter de les créer.</p> <p>Cordialement, Vincent Lugeux</p>
26	21/12/22	<p>Objet : Non aux mâchefers</p> <p>Nous avons choisi de vivre et d'élever nos enfants loin de la ville pour la qualité de vie ! Non à la pollution à venir ! Non aux camions qui polluent, engorgent, abiment nos routes ! Non a la pollution de nos terres et nos eaux ! Vanessa Ruiz Bar sur loup</p>
27	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>I wish to register my strong objection to the proposed new factory. The damage it will do to the environment and the traffic congestion in Pre du Lac will be terrible.</p> <p>It must be stopped.</p> <p>Regards</p> <p>Michael KENINGTON</p>
28	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Suite à l'enquête publique lancée concernant le projet de création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs sur le plateau de la Sarrée, je m'oppose fermement à ce projet pour les raisons suivantes :</p>

		<p>- Il est indiqué dans le dossier que 17 000 M3 d'eau serait nécessaire. Par ces temps de changement climatique, ce projet est aberrant pour notre ressource en eau qui est de plus en plus rare et précieuse et nous l'avons tous vécu l'été dernier par d'importantes restrictions d'eau ! Sans parler de la pollution de l'eau en cas de fuite des bassins de rétention ou en cas de phénomènes cévenoles importants et non maîtrisables.</p> <p>- Le transport de 60 000 tonnes par an (au minimum !) de mâchefers depuis Monaco jusqu'à Bar sur Loup induira des nuisances liées au trafic de nombreux camions chargés de déchets toxiques et les risques d'accidents (routes de montagne non adaptées et déjà encombrées) et pollution atmosphérique (50 tonnes de CO2 par an !).</p> <p>- Retombées de poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants et pollution importante de la qualité de l'air en phase de chantier et en phase d'exploitation.</p> <p>- N'avons nous pas suffisamment d'entreprises à risque sur le plateau de la Sarrée pour en rajouter d'autres ! Cela suffit !!!</p> <p>NON à ce projet qui impactera toute la vallée jusqu'au bord de mer.</p> <p>Christine RUSSO</p>
29	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Habitant chemin de l'Adret et surplombant directement la route de Gourdon, je m'oppose fermement à ce projet concernant les mâchefers à la Sarrée.</p> <p>Je suis très inquiète face à ce projet.</p> <p>En effet les mâchefers sont des concentrés de substances toxiques. Leur accumulation et leur traitement dans ce site mettraient en péril la qualité de l'air et celle de l'eau, non seulement sur le site lui même, mais bien évidemment sur un très large périmètre autour de lui et dans la vallée en contrebas. D'où une dégradation forte de l'environnement et un risque pour la santé publique dans une zone à forte densité de population.</p> <p>La circulation des poids lourds en direction de la carrière et l'installation d'un nombre grandissant d'entreprises sur ce même site engendrent déjà de plus en plus de pollution et de circulation qui semblent être en inadéquation avec la taille du secteur.</p> <p>Merci de tenir compte des habitants des communes concernées.</p> <p>Catherine ROBERT CHAINET</p>
30	21/12/22	<p>Objet : AP 17079 enquête publique</p> <p>Bonjour Mme Mr Habitant au dessus de la route de Gourdon à Chateauneuf, je m'oppose fermement à ce projet .</p> <p>En effet ce projet va engendrer une énorme pollution sonore du fait des passages incessants des camions . Également une pollution au sens premier du terme par les rejets de ces mêmes poids lourds .</p> <p>Ces nombreux poids lourds seront obligés de traverser le village toute la journée avec les nuisances et les dangers que cela occasionne pour les enfants et les habitants. Enfin le projet en lui même va également engendrer une très forte pollution de l'air et des sols.</p> <p>Au nom de notre qualité de vie qui sera détériorée par ce projet, je m'y oppose</p>

		<p>fermement.</p> <p>Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir un accusé de réception, me précisant que mon email sera bien versé au dossier du Commissaire Enquêteur.</p> <p>Philippe Petsitis</p>
31	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD Messieurs,</p> <p>Suite à la réunion publique tenue le 20 décembre à la mairie du Bar sur Loup, exposant la problématique de l'installation de l'entreprise MATILD à la Sarrée, je souhaite exprimer mon avis.</p> <p>Le projet de traitement de mâchefers sur le site de la Sarrée, me préoccupe pour plusieurs raisons mais fondamentalement en ce qui concerne le problème de l'eau: depuis plusieurs années nous connaissons un déficit en eaux sur tout le territoire et en particulier sur celui de la commune; les ruisseaux et cours d'eau de la commune sont souvent à sec, et j'en prends comme exemple un que je connais particulièrement, celui de la source des Martelles qui a toujours connu un débit régulier et qui, ces trois dernières années, s'est retrouvé à sec durant l'été. Ce petit cours d'eau permettait auparavant l'arrosage des cultures professionnelles, aujourd'hui celui des potagers, procurant ainsi une grande économie d'eau potable équivalente à 75/80% de l'eau totale consommée par les riverains.</p> <p>Si demain, à cause du site d'exploitation des mâchefers, cette eau était polluée par les lixiviats, elle ne serait plus utilisable pour les potagers, ni pour les exploitations renaissantes d'orangers et d'oliviers, à l'encontre des préconisations de revitaliser le tissu agricole local, auquel se sont associées de grandes marques françaises de la parfumerie.</p> <p>Cela augmenterait d'autant l'utilisation de l'eau potable ou l'abandon des potagers, vergers et exploitations agricoles; cela va-t-il dans le bon sens d'une maîtrise écologique de l'environnement? Assurément, non.</p> <p>D'autre part, les constats de la MRAe font apparaître diverses lacunes dans l'étude d'impact de l'installation de cet établissement; par exemple, la mesure de la diffusion de poussières a été effectuée durant seulement une demie heure par temps calme, alors que l'exploitation durera toute la journée, tous les jours de la semaine et par tous les temps, notamment par vents forts qui diffuseront ces poussières nocives non seulement sur les communes avoisinantes mais également sur les plaines jusqu'au bord de mer. Comme nous le voyons certains jours, l'air stagne sur les secteurs d'Opio, du bas de Chateauneuf, de Plascassier ou de Valbonne et du Plan de Grasse; c'est là que les poussières nocives seront les plus « efficaces » contre la santé des personnes.</p> <p>Bien sûr, habitant à proximité de la route qui mène de Pré du Lac à Gourdon, nous sommes conscients des problèmes engendrés par les transport de matériaux depuis la Sarrée et l'impact du trafic sur la route principale qu'empruntent ces camions vers Le Rouret, Roquefort les Pins, Villeneuve Loubet puis Nice sont connus. Demain si cette exploitation voit le jour, qu'en sera-t-il ? Cette route sera rendue extrêmement encombrée et dangereuse par l'augmentation du nombre de camions, plus de cinquante par jour. Déjà la plupart des cyclistes ne veulent plus, ne peuvent plus prendre cette route devenue à risque vital. Cela va-t-il dans le bon sens de l'utilisation des cycles pour diminuer l'impact carbone des véhicules à moteur? Assurément, non.</p> <p>Sans faire de grandes écoles, le simple bon sens ne voudrait-il pas que l'on construise des sites potentiellement polluants en aval, plutôt qu'en amont de nappes phréatiques? Depuis toujours, semble-t-il, l'eau s'écoule de haut en bas, jamais dans l'autre sens.</p> <p>Pour mémoire, dans les années 1980, la commune de Valbonne a autorisé la construction d'une usine de fabrication pharmaceutique sur son territoire. Grace à</p>

		<p>la mobilisation de la population, la préfecture des Alpes Maritimes a pris conscience du danger et décidé de modifier radicalement l'autorisation d'exploitation de cette usine provoquant son départ vers d'autres sites en Europe, moins dangereux.</p> <p>Pourquoi? parce que la direction des pompiers d'Antibes avait alerté que la pollution accidentelle des sols, véritable « gruyère » géologique, aurait entraîné en quelques heures seulement, une catastrophe sanitaire pour les habitants de Biot, Villeneuve et Antibes, qu'il aurait été chronologiquement impossible de stopper.</p> <p>Le problème est exactement le même avec le sol de la Sarrée sur lequel on veut installer cette usine. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les autorités sont-elles prêtes à assumer ce risque?</p> <p>Pour ces raisons, je me prononce, résolument CONTRE ce projet.</p> <p>Sylvain RUSSO</p>
32	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Merci de prendre bonne note de notre opposition au projet.</p> <p>Moi Poirson Paul-Jean, ainsi que mes parents, Catherine et Christian Poirson.</p> <p>Pour les raisons évoquées ci dessous.</p>



La municipalité du Bar sur Loup s'oppose au projet de création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs

L'ensemble du conseil municipal s'oppose fermement au projet d'installation d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs sur un terrain privé situé 1 route de Gourdon au Bar-sur-Loup.

Les impacts sur l'environnement seraient nombreux :

Qualité de l'air
Les poussières engendrées seront importantes, sans données précises sur leur portée, ni sur leur substance ! Risques potentiels de nuisances olfactives.



Pollution des sols
Si l'approvisionnement en eau de la SEC n'est pas garanti, l'impact sur la pollution de l'air et du sol sera potentiellement important du fait de l'envol des poussières de mâchefers.

Trafic routier
Le projet engendrera la circulation d'environ 25 camions/jour, 50 aller-retours, ce qui aura un impact important sur le trafic routier, notamment au Pré-du-Lac.

Impacts sur la faune et la flore
Aigles de Bonelli, chiroptères, escargots de Nice occupent ce site classé sur lequel poussent aussi des orchidées rares (Ophrys de Bertoloni et Ophrys de Provence)

Qualité de l'eau
L'eau chargée en polluants, que se passera-t-il en cas de fuite des bassins de rétention ?

Nos enfants ne méritent pas que nous leur laissions un tel héritage !!!



Merci, bonne journée.

Paul-Jean Poirson

33

21/12/22

Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD

Bonjour,
Ayant pris connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAT'ILD en vue d'exploiter un centre de matériaux alternatifs sur le site de La Sarrée à Bar-sur-Loup, je tiens à vous informer de mon opposition catégorique à un tel projet.
L'ambition affichée est de promouvoir une "économie circulaire" dans le département, ce point n'est sans doute pas à mettre en doute, mais l'emplacement choisi pour une telle activité ne peut que générer une "logistique circulaire" néfaste à l'environnement, aux riverains et aux travailleurs de la zone d'activité économique de La Sarrée.
Les volumes de matériaux nécessaires à cette activité sont tels (60 000 tonnes de mâchefers "importés" générant 100 000 tonnes de produits finis à "exporter"), qu'ils ne s'accrochent pas d'un site d'exploitation difficile et excentré tel que celui des Souquettes.
Difficile car débouchant inévitablement sur le goulot d'étranglement du Pré-du-Lac, carrefour de circulation proche de la saturation et peu adapté à la traversée par des poids lourds. Aucun autre accès alternatif n'est envisageable.
Excentré car on peut difficilement imaginer un site plus éloigné des UVEs d'Antibes et de Nice que celui-ci, quand on prend en compte la topographie tourmentée de notre département. Traiter les déchets de la côte dans le moyen pays, puis en re-expédier les produits transformés vers cette côte, qui en sera inévitablement un des

		<p>premiers consommateurs, est aberrant. Ceci ne fera qu'entraver le mouvement pendulaire quotidien des travailleurs entre la côte et le moyen pays. Mouvement qui s'est grandement amplifié et dégradé ces dernières années en l'absence de toute solution alternative de transport en commun.</p> <p>La proximité du site choisi avec la carrière SEC semble bien n'être que le seul point positif à retenir.</p> <p>En espérant que mes remarques soient prises en compte lors de l'enquête publique en cours.</p> <p>Je vous remercie pour votre attention.</p> <p>Bien cordialement.</p> <p>Didier GERAUD</p>
34	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Ayant pris connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAT'ILD en vue d'exploiter un centre de matériaux alternatifs sur le site de La Sarrée à Bar-sur-Loup, je tiens à vous informer de mon opposition catégorique à un tel projet.</p> <p>L'ambition affichée est de promouvoir une "économie circulaire" dans le département, ce point n'est sans doute pas à mettre en doute, mais l'emplacement choisi pour une telle activité ne peut que générer une "logistique circulaire" néfaste à l'environnement, aux riverains et aux travailleurs de la zone d'activité économique de La Sarrée.</p> <p>Les volumes de matériaux nécessaires à cette activité sont tels (60 000 tonnes de mâchefers "importés" générant 100 000 tonnes de produits finis à "exporter"), qu'ils ne s'accrochent pas d'un site d'exploitation difficile et excentré tel que celui des Souquettes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficile, car débouchant inévitablement sur le goulot d'étranglement du Pré-du-Lac, carrefour de circulation proche de la saturation et peu adapté à la traversée par des poids lourds. Aucun autre accès alternatif n'est envisageable. • Excentré, car on peut difficilement imaginer un site plus éloigné des UVes d'Antibes et de Nice que celui-ci, quand on prend en compte la topographie tourmentée de notre département. Traiter les déchets de la côte dans le moyen pays, puis en re-expédier les produits transformés vers cette même côte, qui en sera inévitablement un des premiers consommateurs, est aberrant. Ceci ne fera qu'entraver le mouvement pendulaire quotidien des travailleurs entre la côte et le moyen pays. Mouvement qui s'est grandement amplifié et dégradé ces dernières années en l'absence de toute solution alternative de transport en commun. <p>La proximité du site choisi avec la carrière SEC semble bien n'être que le seul point positif à retenir...</p> <p>En espérant que mes remarques soient prises en compte lors de l'enquête publique en cours.</p> <p>Je vous remercie pour votre attention.</p> <p>Bien cordialement.</p> <p>Odile Devaux Zeller</p>
35	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique /dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour</p> <p>Je suis contre les mâchefers à la sarrée</p> <p>Car cela risque de polluer l'eau de nos sources par fuites ou débordement des bassins non maîtrisés.</p> <p>Cordialement</p> <p>Mme vaney rina</p>

36	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD,</p> <p>Bonjour,</p> <p>Nous sommes défavorables à ce projet d'une part car il se situe en zone karstique donc avec un réel risque de pollution des aquifères, et d'autres parts car nous avons déjà assez de nuisances avec les structures industrielles déjà présentes dont certaines ne semblent pas du tout aux normes !</p> <p>Bien cordialement.</p> <p>Jean Christophe Peyre</p>
37	21/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour</p> <p>Ayant pris connaissance du dossier déposé par la société Mat'ILD à propos du traitement des mâchefers à Bar sur Loup, j'en arrive à la conclusion suivante.</p> <p>Il me paraît complètement aberrant de choisir une localisation aussi excentrée et de transporter les mâchefers de la Côte (Nice, Antibes, Monaco..) en zone montagne (réseau routier inadapté, nombre de camions très important, augmentation de la pollution...)</p> <p>En période de réchauffement climatique et de diminution d'eau (cf. les dates de restriction d'eau de notre village cette année!) comment va-t-on ponctionner, sur les eaux pluviales, l'eau nécessaire au traitement par maturation de ces mâchefers.</p> <p>La nappe souterraine, qui alimente la région 50 millions de m3 par an d'eau potable, a de grands risques d'être polluée par infiltration des lixiviats, par des risques de fuite des bassins de rétention et par des risques de débordement en cas de "pluies cévenole" comme nous en avons régulièrement maintenant.</p> <p><i>A la vue de tous ces problèmes JE SUIS COMPLETEMENT OPPOSEE A L'INSTALLATION DE CE CENTRE DE TRAITEMENT DES MACHEFERS A BAR SUR LOUP pour la population actuelle et celle à venir.</i></p> <p>Eliane Muller résidente le Bar sur Loup</p>
38	21/12/22	<p>Objet : Mâche fer à la sarree</p> <p>Je suis contre cette implantation Il y a déjà trop de camion qui prene cette route Il y a des affaissement j image l inquiétude des habitant sur cette route Et la préservation de la Faune et de la floreet les sources on en parle Je n ai jamais manifeste mais la j y vais</p>
39	22/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>J'habite en contrebas de la Saree dans le chemin du pilon. Nous avons régulièrement des résurgences d'eau qui se sont infiltrées. S'il y a la moindre pollution sur le plateau de la Sarree, c'est toutes les eaux en contrebas qui seront contaminées. Il vaudrait mieux choisir un creux de vallon qu'un plateau ! De plus le rond point est déjà à saturation le matin et le soir. Ce sera pire avec les aller retour des camions.</p>
40	22/12/22	<p>Objet : enquête publique mâchefers Concerne : Installations classées pour la protection de l'environnement Société MAT'ILD AP n°17079 enquête publique</p>

Madame, Monsieur, le commissaire enquêteur.

—Dans le cadre de l'enquête publique AP n°17079 susmentionnée, je m'oppose à l'installations classées pour la protection de l'environnement Société MAT'ILD, installation de production de béton prêt à l'emploi, de déchets non dangereux et de valorisation de déchets non dangereux non inertes 1, route de Gourdon Lieu dit Les Souquêtes à Le Bar sur Loup
MAT'ILD AP n°17079 enquête publique.

Argumentation:

Juridique

Comment faire confiance à une société privée au capital de 1000 euros ? En cas d'accidentécologique où de retombées néfastes sur la santé des riverains, quelle possibilité de nous retourner contre ce groupe multinational (Eurovia qui appartient au groupe Vinci) ?

En effet aucune mesure sérieuse n'est proposée en amont du l'exploitation (pollution actuelle de l'air des sols et de l'eau).

En cas d'accident majeure et de procédure judiciaire nous n'aurons aucun chiffre à opposer pourprouver l'état précédent ...

Dans le « meilleur » des cas si un procès devait donner raison aux habitants, la société Mat'ild n'aurait qu'à déposer le bilan . Quand on voit le résultat (dégradation) de Vinci sur les autoroutes il n'est pas difficile d'imaginer le sérieux de sa sous-filiale qui sera en auto-contrôle ...

Pollution olfactive et aérosol de poisons toxiques

Si ce projet voit le jour , la population sera impactée par le courant d'air descendant le vallon de l'Escure entraînant avec lui les odeurs nauséabondes et toutes les micro-poussières chargées de poisons divers .

Le plus aberrant c'est qu'on nous explique que les lixiviats serviront en partie à arroser le site : enclair on voudrait stabiliser les poussières poisonneuses avec une brumisation d'eau chargée de poisons .

Pollution de l'eau potable

Toutes ces poussières et brumisations vont suivre le courant d'air et polluer les sols avoisinants.

Elles pénétreront dans le sol lors des précipitations et finiront dans la nappe phréatique de 375km²qui fourni 50.000.000. de m³ d'eau potable / an .

Le transport :

Il existe des centrales à béton aux diverses sortie d'autoroutes .

Au lieu d'en profiter on va faire traverser tout le département à des camions chargés de poisons,dont le chargement sera simplement « protégé » par une bâche (dans le cas où le routier est sérieux). Les turbulences sous cette bâche (effet d'aspiration lié à la vitesse) entraîneront tous ces poisons le long du parcours . Les camions redescendant à vide ne refermeront pas la bâche, relâchant les dernières particules sur le retour.

Ces passages répétés « parfumeront » le trajet.

Le bilan carbone (distance+dénivelé) de tout ce transport (mâchefers, ciment, béton etc) sera catastrophique.

La saturation :

La route de Gourdon est déjà saturée de camions . Un comptage à été signalé dans le rapport Math'ild et a été effectué au niveau de la carrière (absurde). Aucun comptage n'est effectué au niveau du rond point de Pré du lac . Les riverains déclarent déjà à leurs assurances des fissures liées au vibrations routières .

Le contrôle :

La société Math'ild étant privée il n'y aura aucun contrôle extérieur . Comment savoir si ce sontbien des mâchefers respectant le cahier des charges (M) ? Impossible .Comment vérifier si les lixiviats résultants seront bien évacués (ou relâchés dans le vallon les jours de gros orages)?

Déchets non dangereux :

Tel est le terme dont on qualifie les mâchefers de type M ... Quand on voit la liste

		<p>des métaux lourds qu'ils contiennent après lixivation, je n'ose imaginer ce que sont les déchets dangereux...</p> <p>La dévalorisation : Le Bar sur Loup va devenir une poubelle malodorante à l'air libre: une dépréciation de la valeur immobilière sera certaine .</p> <p>L'équité : Pourquoi un village de 2500 habitants devrait recueillir les déchets de toute la population du littoral et de Monaco . Il n'y a aucune volonté politique de réduire les déchets . Depuis 30 ans il n'y a eu qu'une seule réunion de sensibilisation au tri sélectif . A l'heure où la maison brûle ne serait il pas urgent de rendre une formation au tri sélectif obligatoire pour chaque citoyen, de l'écolier au retraité. Il suffit de passer dans Nice le soir tard pour vérifier que le tri sélectif est le dernier des soucis de la population urbaine . Et ça serai à nous, ruraux, de palier à ce « m'en foutisme » .</p> <p>La santé : Les métaux lourds ont un impact confirmé par le ministère de l'écologie : le problème c'est la lente déclaration des pathologies . Nous n'avons aucune étude épidémiologique de l'état actuel . Comment faire valoir une augmentation de malformations, de cancers, de maladies dégénératives dans 10, 15 ou 20 ans . Je vous invite à lire les effets du mercure sur les enfants dont la mère a été exposée durant sa grossesse ...</p> <p>Le non respect des conventions: Le Conseil Municipal de Chateauneuf-Grasse a autorisé le renouvellement d'exploitation de la S.E.C. à la condition expresse que le flux des poids lourds qui transite par le rond point de pré du lac ne soit pas augmenté (voir page 50 sur 66 de l'enquête publique effectuée du 29/06 au 31/07 2015) . Comment M. Le Préfet pourrait-il autoriser une augmentation du flux routier alors qu'elle serait contraire la convention d'autorisation de renouvellement ? Bien sur cette liste n'est exhaustive . J'ai occulté la faune et la flore mais je n'en pense pas moins.</p> <p>———A quand une politique zéro déchets ? Les allemands déposent leurs emballages au sortir du supermarché, les Suisses ont des sacs poubelle nominatifs transparents pour vérifier le tri avec amende au contrevenant . La ville de Lille a rendu son tri sélectif efficace et rentable . C'est tellement plus facile retarder le problème en favorisant une multinationale ...</p> <p>Veuillez recevoir Monsieur le commissaire enquêteur mes salutations écologiques. M. Tardéglio Marcel</p>
41	22/12/22	<p>Objet : AP : N17079</p> <p>OBJET AP N17079 LE 22.12.22</p> <p>CONTRE CE PROJET</p> <p>Monsieur,</p> <p>Dans le rapport du commissaire enquêteur du 29 mai 2015 relatif au renouvellement de l'exploitation de la carrière , le commissaire relevé déjà l'impact négatif du déboisement intensif de 11 hA sur ce même site; Pour les milieux naturels: Il notait: «Plusieurs espèces et habitats remarquables ont été identifiés, le projet étant limitrophe d'un site Natura 2000 Le projet est par ailleurs inclus dans le périmètre du PNR des Préalpes d'azur. Des mesures sont envisagées par l'exploitant pour préserver, réduire et compenser les effets négatifs du projet : préservation du «Quercus Crenata» , réduction de l'extraction dans le périmètre autorisé, suivi écologique, gestion coordonnée du site Natura 2000, remise en état coordonnée de la carrière.</p>

		<p>Qu'en est il aujourd'hui en 2022? Doit on ajouter à l'activité très intense de cette zone, des impacts irréversibles sur la faune, la flore et l'ensemble de l'éco système déjà très fragilisé par le déboisement intensif des 11HA . La topographie du lieu est déjà très abimé par la SEC souligne la MRAE. L'aigle de Bonelli, espèce rouge menacée et en danger en France, fait partie d'un plan national d'actions et de protection.</p> <p>Observations de la MRAE: La zone d'étude est incluse dans le domaine vital de l'Aigle de Bonelli, oiseau menacé et protégé faisant l'objet d'un plan national d'action (PNA), en zone potentielle de reconquête. D'autres espèces menacées sont présentes sur site (Damier de la Succise localisé sur site) Augmenter le trafic routier, sur ce même environnement, déjà hors norme avec 1500 poids lourds par jour comptabilisé lors de la précédente enquête publique dégraderait la qualité de vie des habitants de pré du lac, Gourdon et celle des communes avoisinantes dont Bar sur loup. L'importante pollution atmosphérique aggraverait la santé des habitants. L'attractivité et la durabilité du territoire dépend en premier lieu de la santé de ces habitants. Le flux, et l'effet de masque d'un poids lourd suivi par un autre sur une route non adaptée peut conduire à des situations dangereuses (accidentologie, congestion des réseaux) LA MRAE (Mission d'autorité environnementale) a observé que les impacts sur les populations et les mesures engagées pour limiter les nuisances sonores ne sont pas détaillés et insuffisantes.</p> <p>L'impact sanitaire? A la demande de la MRAE , l'incidence sur la qualité de l'air n'a pas été correctement évaluée. En effet ces analyses de concentrations de retombées ne constituent que des moyennes sur 30 minutes. qu'en est il pour une journée? Une année? Malgré ces multiples recommandations la société Matil'd n'a pas effectué de plus amples analyses . Pour les substances émises par les mâchefers qui doivent être régulièrement arrosés , nous sommes toujours en vigilance rouge alerte sécheresse par la préfecture dans tout le département des Alpes-maritimes. Le bilan de la saison de recharge en eau (de septembre 2021 à mars 2022) est très déficitaire sur la totalité du territoire. Le déficit est de 40% à 60% par rapport à la normale. Les ressources en eau sont largement insuffisantes pour arroser les mâchefers, donc leprocédé de traitement de ces derniers est totalement impossible. Est ce que le risque d'incendie a été évalué? 60 000 tonnes de mâchefers seront produits sur ce site mais 100 000 tonnes repartiront en produits fini. Quel impact sur la circulation , le tourisme? La dangerosité liée au cumul de toutes ces activités a t-elle été évalué? Les risques de pollution dû à des dysfonctionnements auraient un impact fatal sur toute la vallée. Ont-ils été évalués? Quel impact paysager réel cette centrale à béton, pont bascule et ses locaux auront sur lesvillages de Gourdon et Bar sur loup? Et sur les communes alentours? Les habitations de la route de Gourdon.- Les Restanques du Loup s'associe dans cette action de protection de l'environnement au Collectif «Non aux mâchefers à la Sarée», une forte mobilisation de la population s'est manifestée contre ce projet notamment via notre pétition en ligne. Vous remerciant par avance pour votre attention. Cordiales Salutations.</p> <p>Bueil Virginie, Présidente Restanques du Loup</p>
42	22/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD Cher Monsieur / Chère Madame,</p> <p>Ma compagne Eleonora Lombardo et moi-même, résidant au Bar-sur-Loup depuis</p>

		<p>Février 2021 (et travaillant respectivement à la Sarée et Sophia-Antipolis), vous contactons pour adresser notre opposition ferme au projet Mâchefer sur la commune.</p> <p>Nous sommes parents de 2 enfants en bas âge et nous émettons de fortes inquiétudes quant à l'impact environnemental (faune, flore, eau) d'un tel projet, ainsi que pour notre santé et pour l'encombrement de la route montant à Gourdon (qui est déjà suffisamment occupée par des camions à cause de la carrière).</p> <p>Aussi, il n'y a pas d'incinérateur à ma connaissance dans le 06 et il me paraît absurde écologiquement de faire venir depuis le dept du 13 des camions remplis de cette matière toxique.</p> <p>Merci de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que ce projet ne puisse aboutir.</p> <p>Très cordialement,</p> <p>Julien Egle</p>
43	22/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Messieurs,</p> <p>J'ai assisté hier soir à la réunion publique organisée par la mairie du Bar sur Loup pour nous informer des conditions d'installation de la société MATIILD pour le traitement de mâchefers.</p> <p>Ce projet m'inquiète particulièrement pour plusieurs raisons:</p> <p>Pour l'augmentation du trafic routier. J'habite à Pré du Lac, juste au début de la route menant à Gourdon et je suis témoin de l'importance grandissante du trafic routier, notamment celui des poids lourds transportant les agrégats de la carrière de la Sarrée.</p> <p>Je me réjouissais de l'implantation d'un site de parking pour le co-voiture à proximité pour diminuer la circulation et sa corollaire la diminution de CO2 et patatras, voilà qu'on nous annonce que l'activité de la société en question engendrerait le trafic d'environ 50/60 poids lourds par jour dans un sens et autant dans l'autre. Voici revenir les Shadoks !</p> <p>Circuler sur cette route de Gourdon devient suicidaire pour les cyclistes ou utilisateurs de deux roues qui persisteraient à prendre cette route, voire criminel pour ceux qui, en donnant l'autorisation d'exploitation, autoriseraient cette augmentation délirante de trafic.</p> <p>Pour l'eau: sans être un spécialiste des réseaux hydrologiques, je me dis qu'implanter des produits toxiques, dont la dissémination dans les sols par l'eau de pluie ou celle de l'arrosage pour la maturation des mâchefers en AMONT plutôt qu'en AVAL des nappes phréatiques est une aberration majeure (sinon une parfaite idiotie). On sait que l'eau met des années, des centaines d'années, voire des milliers d'années à traverser les sols pour nous offrir des sources de pureté...C'est exactement le même processus pour les pollutions, des années, des centaines et des milliers d'années dans nos sols. On sait par où la pollution entre dans les sols et on peut agir, mais on ne sait ni où elle sortira, ni où elle passera et on ne peut rien faire durant ce transfert, sinon en mesurer les conséquences.</p> <p>Quand chercherons-nous des solutions aux CAUSES plutôt qu'aux CONSÉQUENCES ? Ne vaut-il pas mieux PREVENIR que GUERIR?</p> <p>Pour l'air: Il est évident que cette activité va produire des poussières, ne serait-ce que pendant les chargements et déchargements de mâchefers, puis pendant les traitements, c'est pour cela qu'il faut les arroser constamment. Où va aller cette poussière polluante et impactante de notre santé? Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme: dans nos maisons, dans nos cuisines où nous préparons les repas, dans les chambres où dorment nos enfants, dans les potagers où nous</p>

		<p>cultivons nos légumes, partout en somme. Quelles seront les conséquences de ces poussières dans notre organisme ? Nous le saurons peut-être mais trop tard. Comme l'eau, la poussière ne s'arrêtera pas aux portes de l'usine, elle descendra insidieusement les collines pour s'installer sur les plaines d'Opio, de Chateaufort, de Plascassier, de Valbonne, d'Antibes, de toute la côte impactant aussi l'activité touristique. Effet papillon garanti.</p> <p>Ce projet m'inquiète particulièrement et je m'y oppose catégoriquement. L'argent des actionnaires des grandes compagnies derrière ce projet ne peut primer sur la santé des citoyens.</p> <p>Bien cordialement</p> <p>Julien RUSSO</p>
44	22/12/22	<p>Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement Société MAT'ILD AP n°17079 enquête publique</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique AP n°17079 susmentionnée, je m'oppose à l'installations classées pour la protection de l'environnement Société MAT'ILD, installation de production de béton prêt à l'emploi, de déchets non dangereux et de valorisation de déchets non dangereux non inertes 1, route de Gourdon Lieu dit Les Souquêtes à Le Bar sur Loup</p> <p>En effet, ce projet occasionnerait les nuisances/problèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu aussi excentré, en zone de montagne, avec les risques routiers y afférents (pollution, accidents, trafic) - Pollution du sol en phase travaux due aux 96000 m3 de déblais et 18000 m3 en remblais, plus la pollution des sols due au surplus de 78000m3 de terre à évacuer - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants ainsi que sur la faune et la flore et sur les cultures <ul style="list-style-type: none"> • Pollution de l'air en phase chantier ainsi qu'en phase de d'exploitations due aux poussières fines ayant un impact sur la santé cf amiante • Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé • Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats sachant que la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an, et qu'avec le réchauffement climatique les ressources en eau diminuent. • Pollution olfactives dues à la maturation des mâchefers • Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats <p>En ces temps de réchauffement climatiques, où nous sommes confrontées à des risques de sécheresses, d'inondations, de pollutions, où l'on demande d'économiser nos ressources, ce projet va à l'encontre de la préservation de notre environnement, de la faune, de la flore et de la santé publique.</p> <p>Cordialement Caroline Tardéglio</p>
45	22/12/22	<p>Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement Société MAT'ILD AP n°17079 enquête publique</p>

		<p>Concerne : Installations classées pour la protection de l'environnement Société MAT'ILD AP n°17079 enquête publique</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je suis une étudiante de 18 ans, j'ai grandi à Bar sur Loup et je tiens à m'opposer à ce projet concernant les dégradations qu'il entraîne.</p> <p>Pour commencer, les deux points qui m'ont sautés aux yeux : le transport de mâchefers depuis la Côte jusqu'à une zone aussi excentrée que Bar sur Loup, en Montagne; ça me semble très irrationnel, aberrant et déraisonnable pour des raisons évidentes.</p> <p>De plus, un chantier et une exploitation de cette ampleur impacteraient beaucoup de facteurs relatifs à notre quotidien et évidemment à l'environnement : la pollution de l'air liées aux composantes des poussières fines qui auront alors un impact évident sur notre santé, sans compter la pollution olfactive liée à la macération des mâchefers.</p> <p>Tout le processus dans sa continuité me semble aberrant, l'importation de tels matériaux dans une zone montagneuse, donc montée des camions, sachant que la route est d'ores et déjà saturée, tout ça pour y déposer et y faire tremper des mâchefers juste au dessus d'une nappe phréatique souterraine alimentant toute la région ; sans parler des pollutions du sol évidentes et hypothétiques car comment prédire la tombée de la pluie dans un enjeu climatique comme le notre qui pourrait engendrer le débordement des bassins sans parler de potentielles fuites.</p> <p>Ensuite, le traitement des mâchefers n'élimine pas complètement les polluants de ceux-ci et la traçabilité des matériaux allant et venant sur le terrain sera aléatoire et nous ne savons pas si l'exploitation pourrait subir une quelconque extension par la suite qui serait alors catastrophique.</p> <p>Pour conclure, l'impact de la pollution étant à la fois aérien, souterrain et phréatique, il me semble plus qu'incohérent et déraisonnable de porter un projet de cette ampleur.</p> <p>Veuillez agréer Madame, Monsieur à mes salutations les plus sincères, Ecologiquement, Tardéglio Clémentine.</p>
46	23/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Cher Monsieur / Chère Madame,</p> <p>Je fais parti de la société Ozone Parapente basée au Bar sur loup et y suis aussi habitant, c'est vrai que la question des Mâchefers nous fait nous poser des questions.</p> <p>Ce ne sont pas des matériaux considérés comme inertes, toxiques même, et les poussières engendrées iront polluer notre air et nos sources d'eau. Nous sommes en contrebas, il ne faut pas se leurrer, il y aura une forme de pollution et nous serons impactés.</p> <p>Les camions sont déjà nombreux à emprunter cette route, le trafic routier augmentera de façon certaine. D'ailleurs je ne crois pas que l'incinérateur soit dans le 06, écologiquement, trouver un site plus proche de cet incinérateur me paraît une meilleure solution.</p> <p>Merci Bien cordialement</p> <p>Hamard Honorin et Ozone Parapente</p>
47	23/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je viens d'apprendre avec beaucoup d'inquiétude le projet de faire de la Sarrée une zone d'accueil pour les déchets hautement toxiques du département.</p> <p>Faut-il encore ajouter des risques de pollution dans cette zone déjà bien mise à contribution par plusieurs sociétés.</p> <p>Les personnes que j'ai contactées n'étaient pas au courant de ce qui se passe. Faites</p>

		<p>plus de bruit autour de ce projet qui devrait intéresser, j'en suis sûre, beaucoup d'administrés. J'aimerais également savoir si vous avez entrepris une étude géologique et hydrogéologique sur la circulation des eaux dans le massif. Merci de votre attention Michèle Jouffray</p>
48	23/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD Le 23 décembre 2022</p> <p>Bonjour, Nous souhaitons exprimer notre opposition au projet de la société MAT'ILD à Le Bar sur Loup. Dans une démarche respectueuse de l'environnement, le déplacement de mâchefer des incinérateurs vers un lieu de traitement doit se faire à proximité et non sur une commune du moyen pays comme Le Bar sur Loup. Le parcours Nice/Le Bar sur Loup correspond à environ 45km. L'infrastructure routière sur la dernière partie du parcours n'est pas conçue pour supporter une activité de transport importante. La route qui dessert le site de la SARREE (D3) est étroite et sinueuse, et malheureusement de nombreux camions l'empruntent. Cette route ne peut pas être élargie, notamment dans sa partie basse (carrefour de Pré du lac et montée de la D3). Les camions qui se croisent dans les virages doivent rouler au pas tant la route est inadaptée. Et nous ne parlons même pas des moments où nous sommes nous-mêmes piétons sur ce trajet : il n'existe strictement aucun garde-corps et chaque piéton se retrouve juste au niveau des véhicules qui circulent. Des zones plus proches de Nice semblent plus appropriées, notamment vers Contes ou la cimenterie Lafarge est en cessation d'activité. Il y a dans ce secteur tous les besoins pour le projet: - réseau routier adapté avec la pénétrante du Paillon, soit un accès direct et rapide entre l'incinérateur et le site potentiel (environ 12km); - présence à proximité de la cimenterie VICAT à Blausasc (environ 15km). - proximité immédiate de plusieurs grandes sociétés de transport en benne (BAREL, BLANCHI, DRAGOTRANS...).</p> <p>MAT'ILD veut acheminer 60 000 tonnes de mâchefers polluants et 2 000 tonnes de ciment sur le site de la SEC à la SARREE, en dépit du bon sens au vu de la distance parcourue par ces matières, sachant que la plupart des véhicules feront le retour à vide.</p> <p>Concernant encore le lieu choisi, il faut noter que les réserves en eau potable des communes environnantes sont situées en dessous de ce projet d'implantation. Qu'en serait-il de la qualité de l'eau du robinet ? En cas d'épisode méditerranéen, le projet ne prévoit pas de protection suffisante pour éviter une contamination du bassin de macération vers les nappes, les sources et sur l'environnement en général. Ce lieu de la commune de Bar sur Loup est très riche en eaux souterraines. On ne peut pas y installer une activité aussi potentiellement polluante.</p> <p>Nous venons de connaître une année 2022 de forte sécheresse. L'activité très consommatrice d'eau de la société MAT'ILD nous pose question au regard de ces épisodes de sécheresse.</p> <p>Après avoir lu les différents documents du projet, nous n'avons pas trouvé de réponse à cette question : qu'est-il prévu pour la traçabilité des produits de la macération du mâchefer (eaux usées, résidus du traitement) ?</p> <p>Quant à la question des particules fines, les spécialistes évaluent à 10% l'envol de matières polluantes lors du processus de maturation. Cet envol s'ajoute à celui des particules lors des différents processus avant et après la macération (chargement, déchargement, transport...).</p> <p>D'autres arguments peuvent s'ajouter à ceux-ci.</p>

		<p>De toute évidence ce projet n'est pas adapté à ce lieu.</p> <p>Sous couvert d'écologie et développement durable, MAT'ILD entend surtout bénéficier des infrastructures et granulats de la SEC, sans parler des éventuelles subventions, et produire son matériau alternatif à moindre coût.</p> <p>L'entreprise est prête à polluer la vie et l'environnement des milliers d'habitants des communes traversées par les camions, dans un but uniquement lucratif et sans aucunes retombées économiques locales.</p> <p>Avec nos meilleures salutations,</p> <p>Edwige et Dominique Dell'Accio</p>
49	23/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Ayant pris connaissance de la création d'un centre de fabrication de Mâchefers dans notre commune, j'aimerais vous faire part de mon opposition pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier alors que les routes ne sont pas adaptées, plus d'accidentologie et augmentation de la pollution due à ce trafic routier - Pollutions des sols - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants voire plus loin avec les vents - Pollution de l'air - Pollution olfactive due à la maturation des mâchefers - Pollution de l'eau et de nos sources - Pollution de la nappe souterraine par infiltrations - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - Pollution visuelle vu les hauteurs des bassins / batiments <p>...</p> <p>Sachant que ce centre se situe en périphérie de Natura 2000 et dans le parc des pre-Alpes d'Azur, c'est complètement inconcevable.</p> <p>Veillez agréer mes sincères salutations</p> <p>Isabelle Henrat</p>
50	24/12/22	<p>Madame, monsieur,</p> <p>Je rebondis sur le message envoyé par mon conjoint m. Julien Egle, pour signaler à nouveau la dangerosité de la route de Gourdon que j'utilise chaque jour, déjà suffisamment chargée de camion tout le long de la journée. Par endroit le croisement des camions est impossible, sans compter les cyclistes et les randonneurs qui marchent à côté de la route. Le parc d'activité et ses alentours, est déjà suffisamment occupé avec un nombre croissant de travailleurs qui montent à la Sarrée : je croise un grand nombre de camion à toute vitesse qu'ils m'obligent à me décaler pour ne pas risquer d'accident...</p> <p>Je craigne aussi bien évidemment pour l'état de la qualité de l'air et des eaux dans le parc naturel des préalpes d'azur.</p> <p>Je ne comprends pas ni le choix de l'emplacement, ni sa vocation soit disant écologique.</p> <p>Le risque pour la santé est réel et il ne doit pas être sous-estimé.</p> <p>Merci de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que ce projet ne puisse aboutir.</p> <p>Cordialement Eleonora Lombardo</p>

51	24/12/22	<p>Monsieur le Commissaire enquêteur</p> <p>Le projet d'implantation d'une usine de béton et autres matériaux sur base de résidus d'incinérations d'ordures présenté par la société MAT'ILD présente à mon sens des risques de pollution insensés vu l'environnement d'accueil prévu pour cette installation.</p> <p>C'est tout d'abord une aberration écologique de transférer par camion des dizaines de milliers de tonnes (>60000 tonnes /an !) de déchets depuis la côte vers une zone à plus de 600m d'altitude et située à des dizaines de kilomètres. Qui plus est, ce transport routier se fera à travers des campagnes au trafic déjà largement congestionné, notamment au niveau du point névralgique de Pré du Lac. Les conséquences en termes de congestion, risques d'accidents et de pollution liée aux gaz d'échappement sont indéniables.</p> <p>Par ailleurs, le procédé envisagé lui même apparaît extrêmement consommateur en eau, dans un bassin versant déjà déficitaire et sur lequel de fortes restrictions d'usage de l'eau ont été imposées pas plus tard que tout cet été et cet automne par la Préfecture. Là aussi, le projet apparaît très négativement impactant pour une grande partie de la population résidant dans l'ouest du 06, qui dépend des captages de la vallée du Loup.</p> <p>En outre, le procédé porte en lui des risques industriels importants en lien avec l'implantation prévue sur un plateau karstique, extrêmement perméable et en communication hydrologique quasi directe avec la nappe phréatique. Ainsi dans le cadre d'un fonctionnement normal, les rejets de poussières chargées en métaux lourds se déposeront aux alentours du site et contamineront rapidement la dite nappe. De plus, en cas d'évènement de pluie intense de type cévenol ou tempétueux (la tempête Alex a durement frappé notre département il y a à peine deux ans !), les risques de rejets d'effluents liquides pollués massifs et non maîtrisés sont majeurs, effluents qui termineraient eux aussi dans la nappe. A l'heure de la prise de conscience de notre vulnérabilité à la ressource en eau, mettre ainsi en danger une ressource jusqu'ici largement protégée est une aberration.</p> <p>Finalement, cette installation se situe en plein Parc Naturel Régional des pré-Alpes d'Azur et jouxte la zone protégée Natura 2000 des pré-Alpes de Grasse et de la vallée du Loup. Il est évident que les rejets polluants qu'entraîneraient ce projet auraient des impacts négatifs très importants sur la faune et la flore exceptionnelles de ces sites. Nous sortons il y a quelques jours de la COP 15 sur la biodiversité, qui dans ses conclusions signées par la communauté internationale porte l'engagement de protéger 30% des terres (et des mers) à l'horizon 2030. Cela rend le projet de la société MAT'ILD à la Sarrée totalement anachronique.</p> <p>Je vous remercie de l'attention que vous aurez porté à mon message, et espère que les arguments que j'ai pu avancer vous convaincront de donner un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société MAT'ILD.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées</p> <p>Ludovic Mailleret</p>
52	24/12/22	<p>à l'attention du commissaire enquêteur</p> <p><u>Concerne le dossier déposé par la société Mat'ILD à propos du traitement des mâchefers à Bar sur Loup !</u></p> <p>JE M'OPPOSEE A L'INSTALLATION DE CE CENTRE DE TRAITEMENT DES MACHEFERS AU BAR SUR LOUP.</p> <p>Que les responsables de cette société ainsi que les fonctionnaires en préfecture viennent donc s'installer au Bar sur Loup ou, encore mieux, le long de la route menant à Gourdon depuis le rond-point de Pré du Lac où se bousculent voitures, cyclistes, motards et CAMIONS se rendant à la carrière....et ils comprendront peut-</p>

		<p>être mieux combien ce projet est grotesque.</p> <p>En prenant connaissance des diverses observations qui vous sont adressées par le public (un public averti, voire professionnel), j'ose espérer que la pertinence des remarques énumérées devrait faire réfléchir tous ces responsables face aux risques évoqués et leurs conséquences : localisation de l'usine trop excentrée et éloignée des incinérateurs, réseau routier inadapté, augmentation du nombre de camions irrationnelle compte tenu du trafic déjà trop important en raison de la carrière, augmentation de la pollution, etc...</p> <p>Et en période de sécheresse et de diminution d'eau qui engendrent automatiquement des restrictions d'eau dans notre village, comment Mat'ild s'y prendra pour obtenir l'eau nécessaire au traitement par maturation de ces mâchefers.?</p> <p>Quant à la pollution de la nappe souterraine....ne verrons-nous pas l'eau potable disparaître.? Voyez ce qui se produit actuellement dans plusieurs communes du pays de Fayence où l'eau du robinet est devenue impropre à la consommation...une conséquence de la sécheresse de l'été dernier et des fortes pluies qui ont suivi. ! Si, en plus, les habitants doivent subir la toxicité des mâchefers ?</p> <p>Je répète : Comment Mat'ild pourra récupérer de l'eau en période de sécheresse.?</p> <p>Le paysage de la Sarrée est devenu un lieu bétonné. On détruit arbres, faunes et flore à volonté. Nous subissons en plus l'expansion permanente de l'usine Mane ainsi que les répercussions olfactives très désagréables. Cela suffit !</p> <p>MERCI D'ANNULER CE PROJET DE NOTRE ENVIRONNEMENT PAR RESPECT POUR CEUX QUI Y HABITENT.</p> <p>Cordialement, Pierrette Chinaud</p>
53	25/12/22	<p>Bonjour</p> <p>Je suis formellement contre ce projet pour les raisons suivantes: Augmentation du trafic poids lourds déjà trop important. Impact environnemental négatif, poussières, bruit, pollution de l'eau qui nous sera de plus en plus comptée. Proximité avec de l'industrie alimentaire (Ets Mane et autres). Projet inutile qui n'apporte rien de positif pour la population locale. Cordialement Alain Morello</p>
54	25/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Domage qu'en fin 2022 je doive encore me plonger dans un projet qui aura un impact majeur sur notre environnement. Je pourrais avancer des dizaines d'arguments là où je pense que ce projet ne devrait pas aller de l'avant, mais je me limite aux plus importants à mon avis, et vous invite à considérer ces arguments lors de votre prise de décision.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notre route, la Route de Gourdon, est très fréquentée, avec tout le trafic à destination et en provenance de la zone industrielle et de la carrière. Ajouter encore plus de poids lourds me semble poser des problèmes. Il y a déjà eu de nombreux accidents sur cette route, et cela ne fera qu'augmenter. Les accidents sont jusqu'à maintenant, heureusement sans conséquences graves, mais c'était probablement plus de la chance que de la sagesse. Le tronçon du Pré du Lac est beaucoup trop étroit pour tout ce trafic sur les 1000 premiers mètres, et la vitesse maximale de 50 km/h n'est pas imposée. • De ce fait, les émissions de CO2 augmenteront de très nombreuses tonnes. Si j'ai raison avec 50T/an. • Pendant les travaux, beaucoup de terre doit être déplacée. Selon mes informations 96T m3 déblais et 18T m3 de remblais, et encore 78T m3 de terre à évacuer. Cela s'accompagnera de beaucoup de trafic et de beaucoup d'émissions de CO2.

		<ul style="list-style-type: none"> • Étant donné qu'il est prévu que le volume de traitement annuel augmentera de 60.000T/an à 100.000T/an, cela augmentera également les volumes de trafic et les émissions de CO2. • Il y a, bien sûr, de nombreux autres problèmes qui méritent notre attention, tels que la contamination de l'eau potable, les substances rejetées dans l'air, le risque de glissements de terrain et la provenance discutable des matériaux. Cependant, je ne suis pas un expert dans tous ces domaines, et je laisserai volontiers cela à d'autres pour vous le signaler. <p>Je tiens à vous souhaiter toute la sagesse pour prendre la bonne décision, je pense moi-même que c'est un très mauvais projet pour notre environnement et plus de cette époque, dans lequel nous essayons de garder cette planète vivable. Commençons par cela dans notre propre environnement et envisageons d'autres solutions. Je souhaite être informé de l'évolution de projet.</p> <p>Cordialement et je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023,</p> <p>Cornelis (Kees) Vonk</p>
55	26/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Installés dans la commune du Bar sur Loup depuis près de 30 ans, sur la route de Gourdon (D3), nous sommes témoins au fil des ans d'une augmentation implacable du trafic des véhicules vers et depuis la carrière de la Sarrée. Il devient très risqué de descendre la route de Gourdon à pied pour faire ses emplettes à Pré du lac.</p> <p>Le projet de MA'TILD qui nous est présenté paraît alors impensable.</p> <p>Nous avons pu rencontrer le Commissaire enquêteur dès le premier jour de l'enquête publique, le 5/12, une initiative que nous saluons au passage, afin d'en apprendre davantage sur le sujet et lui faire part de nos inquiétudes concernant le projet.</p> <p>Nous avons pu compléter notre information en participant à la réunion publique d'information organisée par le conseil municipal du Bar du Loup ce 20 décembre à laquelle divers intervenants ont apporté un éclairage précieux sur les différents aspects du projet de la société MAT'ILD.</p> <p>Nous tenons à attirer l'attention de Monsieur l'Enquêteur sur les problèmes qui préoccupent les habitants au voisinage du site envisagé pour le projet MAT'ILD :</p> <ul style="list-style-type: none"> · <u>L'EAU</u> est un enjeu numéro 1 pour notre commune comme pour beaucoup d'autres dans le département. <p>Le traitement des mâchefers nécessite de l'eau, en quantité conséquente, semble-t-il (l'objectif étant de traiter 60.000 tonnes par an dans un premier temps), et</p> <p>Parce que ce projet sera installé sur un bassin déficitaire, comment ne pas s'interroger sur la disponibilité de cette ressource à l'aune des sécheresses que nous avons traversées ?</p> <p>A travers Monsieur le commissaire, nous interpellons la direction départementale, Monsieur le Préfet, vous avez été à l'origine de plusieurs arrêtés interdisant l'arrosage des plantations depuis cet été et jusque dans l'hiver, comment imaginer une importante activité qui va puiser une ressource déjà menacée, alors qu'il nous est demandé de nous habituer à avoir moins d'eau ??</p> <p>Ne faut-il pas, au contraire, faire tout pour protéger et préserver cette ressource précieuse ?</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le danger numéro 2 est la <u>contamination</u> de cette ressource. <p>L'étude MAT'ILD a voulu démontrer que l'impact serait mesuré. Cependant le site</p>

choisi pour l'implantation de MAT'ILD est sur une zone karstique. Cette contamination viendrait tout naturellement des fuites possibles des bassins de rétention d'eaux saturées de toxines et de métaux lourds. Le président du groupement océano transmission présent à la réunion publique du 20/12, nous a renseigné sur la perméabilité du sol et sous sol de la région impactée : 94% des eaux retenues dans les bassins de rétention situés en amont se retrouveront dans nos rivières situées en aval, la vitesse de transfert étant de 8h en période de pluies et de un mois en période de sécheresse, ainsi qu'il ressort des études de traçage réalisées sur le plateau de la Malle, auxquelles il a participé en 1999. Il s'est étonné que MAT'ILD n'ait pas fait état des études de captage existantes.

- Le 3^e danger est le trafic routier.

Les transferts journaliers pour acheminer cette matière depuis les incinérateurs pèseront tout simplement sur l'existant qui est déjà difficilement supportable. La D3 est étroite et sinueuse, les voitures sont arrêtées lorsque 2 camions se croisent ! S'il n'y a pas eu d'accident grave jusqu'ici, faut-il donner un coup de pouce à l'accidentologie ?

En tout état de cause, il est insensé de surcharger une route déjà saturée, sans parler des émissions de CO2 générées par le nouveau flux de véhicules effectuant la navette entre Nice Antibes et la Sarrée.

- Enfin, la pollution de l'air est une autre réalité sous estimée par le projet visé.

Nous relevons que la MRAe consultée pour donner son avis, a répondu dans sa synthèse, sur la mesure de la Qualité de l'air de l'étude réalisée par MA'TILD :

« Concernant l'état initial, le dossier indique que les analyses de concentrations des retombées PM1016, réalisées le 8 septembre 2021 sur six points différents, « ne constituent que des moyennes sur une trentaine de minute et sont donc difficilement comparables à des valeurs réglementaires en moyenne journalière ou annuelle ». Dans un contexte où ces analyses ne sont pas représentatives de la qualité de l'air et qu'elles se résument à des mesures sur un seul jour, la MRAe observe qu'elles ne permettent pas de caractériser pas l'état initial de manière étayée.

Concernant les incidences du projet, l'étude d'impact présente les émissions de poussières qui seront occasionnées par les opérations de manipulation des matériaux minéraux et par la circulation des engins sur le site.

Toutefois, aucun élément n'est présenté dans le dossier permettant d'apprécier les particularités de la composition des mâchefers par rapport aux matériaux inertes habituellement gérés sur ce type d'installations comme sur la carrière voisine (caractérisation des métaux notamment).

Plusieurs mesures d'évitement et de réduction sont prévues pour limiter les émissions de poussières, comme l'arrosage des pistes de circulation et des zones de stockage par temps sec et/ou venteux. Toutefois, la MRAe constate que ces mesures restent d'ordre général. Aucun élément n'est présenté dans le dossier permettant d'apprécier leur fréquence et d'évaluer l'efficacité des actions proposées ».

Au regard des 3 problématiques soulignées, nous concluons que :

-La ressource en eau de la Sarrée est aujourd'hui insuffisante pour alimenter ce centre si ce n'est au détriment de la population locale.

- les nappes aquifères et rivières sont menacées de pollution à moyen et long terme

- La D3 est inadaptée pour le flux de camions envisagé car déjà surchargée.

- La santé de la population est menacée par des impacts sur la qualité de l'air incorrectement appréhendés par ce projet, et par de nouvelles émissions de CO2 liées au flux d'engins.

Alors qu'il prétend répondre à « la nécessité de création d'une unité de maturation

		<p>des mâchefers sur le bassin de vie azuréen qui en est actuellement dépourvu. » aux fins de « la fabrication de béton à partir de matériaux issus des ressources secondaires selon le concept d'une économie circulaire »,</p> <p>Force est de constater que le rapport risques/avantages du projet est désastreux pour l'environnement. Il n'est pas nécessaire d'être grand expert pour comprendre que les impacts sur l'environnement d'un tel projet sont multiples.</p> <p>La société MAT'ILD existe depuis 2018, elle n'a aucune expérience ni aucun recul de cette activité, son procédé n'étant pas encore breveté !!</p> <p>Quand bien même parvient-elle à satisfaire à la réglementation en date, l'enjeu climatique reste une inconnue, avec des épisodes climatiques inédits de plus en plus fréquents et imprévisibles.</p> <p>Une lecture de la documentation internationale sur le sujet confirme la nécessité d'une vigilance accrue s'agissant de la préservation du milieu naturel, car <u>la réglementation actuelle est insuffisante.</u></p> <p>Le rapport publié par Zero Waste Europe révèle que « <i>les méthodes de contrôle en vigueur dans la plupart des pays européens sont incohérentes et non représentatives de la "vraie vie" des mâchefers. Par exemple, les tests en laboratoire ne tiennent compte que de la lixiviation à court terme, alors que certains polluants peuvent encore infiltrer les sols après 6 années</i> ».</p> <p>Au niveau européen, le rapport publié par Zero Waste Europe indique que les "meilleures techniques disponibles" officielles pour le traitement des mâchefers sont dépassées et ne tiennent pas compte des connaissances scientifiques actuelles. Par exemple, la pratique de "maturation" peut entraîner une plus grande mobilité des toxiques et augmenter indirectement la dangerosité des mâchefers en fixant davantage de métaux dans la fraction minérale des mâchefers » ;</p> <p>Pour nous, ce projet est principalement une affaire économique, mais dans tous les cas, c'est une aberration écologique. Nous nous y opposons fermement.</p> <p>Cordialement</p> <p>Jacqueline et Didier ARVISET ESPANOL</p>
56	27/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis bien sûr totalement opposé à ce projet Mâchefers !</p> <p>Cordialement.</p> <p>Daniel Lecoq</p>
57	27/12/22	<p>Bonjour</p> <p>Après m'être informée du projet de création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs à bar-sur-loup je m'oppose à ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier argument est qu'en période de prise de conscience des impacts de l'action de l'homme sur l'environnement nous nous devons de penser autrement l'industrie : et par exemple ne pas construire des usines loin d'autres usines nécessitant des kilomètres de transports (de carburant et de pollution induite par ce transfert) inutiles les reliant. Si les mâchefers ont besoin d'être traités. Que les incinérateurs intègrent cela dans leur processus sans transport. - l'autre argument est que le site est à proximité immédiate d'un site Seveso haut.

		<p>Il n'est pas raisonnable de multiplier des risques de toxicité au même endroit. Surtout au pied d'un des plus beaux endroits du département.</p> <p>Cordialement</p> <p>Delphine Gaubert</p>
58	27/12/22	<p>Bonjour, Je fais suite à l'enquête publique lancée concernant le sujet cité en référence. Directement concerné puisqu'habitant au chemin du Pilon depuis 35ans – access direct a la sarée.</p> <p>Je vous confirme qu'en l'état actuel des choses, la circulation des poids lourds en direction de la carrière et l'installation d'un nombre grandissant d'entreprises sur ce même site engendrent déjà de plus en plus de pollution et de circulation qui semblent désormais être en inadéquation avec la taille du secteur. L'étroitesse des routes et le danger que représente déjà depuis des années cette départementale pour les riverains sans en compter les nuisances sonores ne peuvent pas accepter de ce point de vue une telle installation, écologiquement parlant en premier lieu, puis pour l'environnement, au sens large du terme, autour du site déjà fort exploité.</p> <p>Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.</p> <p>David Melville et Silvana Melville</p>
59	27/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Je souhaite faire part de mon opposition à ce projet.</p> <p>En effet, je vis au Rouret, au bord de la route qui mène à la future usine. Beaucoup trop de camions passent déjà sur cette route aujourd'hui, ce qui entraîne risques et nuisances.</p> <p>Un tel projet augmenterait encore le trafic de poids lourds polluants, bruyants et dangereux.</p> <p>Cordialement</p> <p>Ludovic Regler</p>
60	27/12/22	<p>Le collectif Stop Déchets Var-Alpes-Maritimes (SDV06) soutenu par l'association AURA Environnement a lancé un vaste tractage de 5 000 tracts autour de Le Bar-sur-loup en ratissant maison par maison.</p> <p>AURA Environnement bénéficie du soutien des élu-es de la commune de Le Bar-sur-Loup.</p> <p>Une mise au point de notre lutte contre le projet MAT'ILD sera faite en mairie avec le maire et le 1er adjoint, le 04/01/2023.</p> <p>Ensemble, continuons massivement notre ferme opposition contre ces 60 000 T/an de ces infâmes mâchefers dont les dioxines viendront « parfumer » notre si belle région.</p>

NON au projet d'Usine à poubelles à Le Bar sur-Loup !

Agissons aujourd'hui pour ne pas le regretter toujours !

La société qui porte le projet a 9 millions de dettes pour 12 millions de CA et seulement 1 000 € de capital social !!!

SAUVONS le LEZARD des MURAILLES et le LYS MARTAGON !

- **NON** aux camions non loin du groupe scolaire Amiral de Grasse
- **NON** à la pollution de notre ressource en eau en ces temps de canicule
- **NON** aux infâmes odeurs et aux substances toxiques des mâchefers
- **NON** aux poussières des mâchefers vers les zones des Préalpes de Grasse
- **NON** aux risques d'incendie dans le secteur de la route de Gourdon
- **NON** à la perte de valeur de nos terres et de nos quartiers résidentiels
- **NON** à la pollution de l'air à la Sarrée et vers le Vallon de la Combe
- **NON** à la dispersion de déchets toxiques dans l'environnement
- **NON** aux zones stockages de dioxines sur plus de 28 000 m²

MOBILISONS-NOUS contre ce projet funeste que l'Etat
Veut faire passer en force avec 60 000 T de mâchefers/an
en provenance des incinérateurs des Alpes-Maritimes alors que
la Suisse interdit l'utilisation des mâchefers sur ses routes !!!

**Venez exprimer massivement votre opposition sur les registres
POUR l'organisation d'une REUNION PUBLIQUE à Le Bar-sur-Loup
AVANT la clôture de l'enquête publique le 13/01/2023 !**

**REJOIGNEZ le COLLECTIF STOP DECHARGES VAR-06
soutenu par AURA Environnement**

Tel : 06 40 29 68 72

Mail : aura-environnement@protonmail.com
Site Web : <http://www.aura-environnement.com/>

IPNS — NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

61

27/12/22

Préambule:

J'étais dans le public lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 8 décembre au Rouret.

1. le Maire a fait voter une délibération "contre le projet porté par la société Mat'Ild pour la transformation de mâchefers au Bar sur Loup". Une conseillère municipale d'opposition a demandé où étaient traités actuellement les mâchefers issus de l'incinérateur d'Antibes qui incinère les déchets du Rouret. Personne ne savait. Après quelques secondes de réflexion, un élu a dit à Fos sur Mer ou Bouc Bel Air.

Lors de cette séance de Conseil Municipal au Rouret, le rapport "bilan 2021 gestion des déchets de la CASA" a été présenté. Il en ressort que 76% des déchets incinérés (450 kg par habitant et par an) seraient recyclables et doivent faire l'objet de mesures fortes pour réduire les quantités de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)! Si le tri était parfait, le tonnage des mâchefers serait divisé par 4 !

J'ai assisté à la réunion publique sur le sujet de ce projet de traitement des mâchefers au Bar sur Loup le mercredi 21 décembre. 3 Maires de la CASA et Une Adjointe d'une autre commune de la CASA étaient présents. J'ai posé la même question sur la destination actuelle des mâchefers. Personne ne savait. J'ai dit que j'avais entendu dire qu'ils partaient à Fos sur Mer. On m'a répondu, non, cela doit

être ceux de Nice.

5 élus, représentant 5 communes de la CASA ne savent pas où sont traités les mâchefers actuellement produits par notre incinérateur d'Antibes mais sont contre l'installation Mat'ild au Bar sur Loup.

J'ai visité l'incinérateur d'Antibes en 2016 et je pense qu'un incinérateur vaut mieux qu'une décharge, mais que faire de nos mâchefers ?

Développement de mes remarques pour l'enquête publique :

Transformer et "recycler" les mâchefers partent d'un bon sentiment.

Mais pour cela, il faut maîtriser l'ensemble du process de transformation : connaître les caractéristiques de la matière première (mâchefers bruts) et des produits intermédiaires, maîtriser les paramètres de transformation et s'assurer que les produits finis sont sans danger du point de vue environnemental.

Je n'ai pas trouvé les réponses à ces éléments lors de la réunion publique au Bar sur Loup le 20 décembre dernier ni dans le rapport soumis à enquête publique que j'ai étudié le lendemain à partir du site internet de la préfecture.

C'est pourquoi j'ai envoyé un e-mail dès le 21 décembre à Mme Morgane LEGUILCHER d'EUROVIA qui s'occupe du suivi administratif de la demande d'autorisation. Ses coordonnées figurent dans le dossier.

Mme Morgane LEGUILCHER m'a répondu par e-mail le 27 décembre 2022

Mes questions et la réponse de Mme Morgane LEGUILCHER sont reprises ci-après :

De : Daniel FECOURT

Envoyé : mercredi 21 décembre 2022 13:33

À : LE GUILCHER Morgane <morgane.leguilcher@eurovia.com>

Objet : Le Bar sur Loup / Mat'ild / Centre de fabrication de matériaux alternatifs / Enquête publique

Bonjour Mme Le guilcher,

J'habite sur une commune limitrophe au Bar sur Loup, celle du Rouret, et m'intéresse à la vie publique.

Je suis sensible au développement économique mais aussi aux causes environnementales.

J'ai lu le dossier pour enquête publique, mis sur le site internet de la préfecture, et participé à quelques réunions sur le sujet.

Votre réponse à cet e-mail permettra, je l'espère, d'argumenter mes propos pour l'enquête publique.

J'inclurai cet e-mail et votre réponse dans l'enquête publique.

Je pense avoir compris votre process de fabrication et la définition des produits finis issus de ce projet, mais j'ai des interrogations et des propositions à vous faire.

Il s'agit de la partie "maturation".

Vous avez prévu 3 casiers de 8000 tonnes pour le stockage et la maturation de ces mâchefers bruts à l'air libre.

D'après vos données : temps de maturation de 4 mois maximum, 60 000 tonnes de mâchefers par an à traiter, cela fait 20 000 tonnes en stock sur le site.

Les 3 casiers de 8000 tonnes répondent donc à ce besoin.

On pourrait imaginer un casier en cours de vidange, 1 casier plein et 1 casier en

cours de remplissage.

J'imagine aussi le dépotage des mâchefers issus des camions en provenance des incinérateurs dans ces casiers.

Vous écrivez : "le temps de maturation est étroitement lié aux conditions météorologiques".

Personne ne maîtrise les conditions météorologiques: **les paramètres du procédé pour cette partie maturation ne sont donc pas du tout maîtrisés.**

Vous écrivez aussi en page 10 du volume 1 : "**la maturation sert à stabiliser le potentiel polluant des mâchefers**".

Quel est-il ce potentiel polluant des mâchefers ?

L'ARS et la MRAE s'inquiètent de ce point.

Le dossier ARS stipule : "zone de stockage des déchets étanches : aucun élément ne permet d'évaluer l'efficacité des actions proposées".

Le dossier MRAE stipule : "la MRAE recommande de réaliser une campagne de mesures atmosphériques afin d'affiner la connaissance de l'état initial, de préciser la nature des substances contenues dans les poussières susceptibles d'être émises lors de la manipulation des mâchefers".

En page 29 du volume 3, j'ai lu qu'EUROVIA et le groupe VINCI maîtrisent "le stockage des produits pulvérulents en silo équipé de sondes de contrôles et des systèmes d'aspiration filtration indépendants".

J'ai bien compris que les mâchefers bruts issus d'incinérateurs ne sont pas homogènes en granulométrie, mais pourquoi ne pas avoir étudié la maturation de ces mâchefers en vase clos, peut-être en mouvement, avec des paramètres de température et d'hygrométrie définis et maîtrisés qui permettraient de diminuer très fortement le temps de maturation.

Peut-être l'avez-vous déjà étudié sur une phase pilote ?

Certains contenants de maturation pourraient même être stockés au plus près des incinérateurs.

Un tel procédé rassurerait la population du Bar sur Loup et des alentours : il n'y aurait pas de pollution de l'air, ni de l'eau.

En Provence l'eau est un enjeu culturel !

Je vous remercie pour l'attention que vous portez à ce message et je suis disponible pour échanger avec vous sur ce sujet.

Bien cordialement.

Daniel Fécourt

envoyé : 27 décembre 2022 à 14:20

de : LE GUILCHER Morgane <morgane.leguilcher@eurovia.com>

à : Daniel FECOURT

objet : Re: Le Bar sur Loup / Mat'ild / Centre de fabrication de matériaux alternatifs / Enquête publique

Bonjour M. FECOURT,

Comme convenu vous trouverez ci-après les éléments de réponse à vos interrogations.

Pour la bonne forme, M. HERON (commissaire enquêteur) est en copie.

1. Temps de maturation et météorologie

La maturation des mâchefers consiste en un ensemble de réactions physico-chimiques reposant principalement sur une carbonatation de la chaux par le dioxyde de carbone atmosphérique, ainsi qu'une minéralisation des composés chimiques, instables en sortie de l'incinération.

Ces mécanismes de maturation permettent de baisser le potentiel d'hydrogène (pH) du matériau et, par voie de conséquence, de réduire son potentiel polluant en rendant insolubles les hydroxydes de la plus grande partie des métaux lourds. Ils permettent également au matériau d'acquiescer en fin de maturation des caractéristiques géotechniques et environnementales stables.

Le temps de maturation est influencé par :

- la température (plus il fait chaud, plus le temps de maturation est court et inversement) et
- l'humidité des stocks qui joue le rôle d'accélérateur du phénomène de carbonatation.

Bien que les conditions climatiques ne soient pas maîtrisables en soi, la variabilité du climat méditerranéen est bien connue et relativement prévisible, celui-ci se caractérisant par des hivers doux et possiblement humides, et des étés secs (voire caniculaires) marqués par des périodes plus ou moins longues de déficits hydriques.

Notre retour d'expérience sur notre site de Fos-sur-Mer montre un temps de maturation évoluant entre 2 mois en période estivale et 3-4 mois en période hivernale (durée moyenne de maturation de 2,5 mois).

Par mesure de précaution, comme développé dans votre mail, le projet a été dimensionné en prenant en compte un temps de maturation de 4 mois sur l'ensemble de l'année (conditions météorologiques défavorables).

A noter que le procédé de maturation des mâchefers est relativement bien connu et développé dans la littérature, cette technique étant effective depuis plusieurs décennies et mise en œuvre, par différentes filiales du groupe EUROVIA auquel appartient MAT'ILD, depuis les années 70.

Notre retour d'expérience propre (site de Fos-sur-Mer) et le retour d'expérience du groupe nous permettent de parfaitement maîtriser le procédé de maturation.

2. Potentiel polluant des mâchefers

Pour les mâchefers non dangereux, les paramètres polluants suivis (conditionnant leur acceptabilité sur si ou non et leur potentielle de valorisation) sont les suivants :

- COT (Carbone Organique Total)
- BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)
- PCB (polychlorobiphényles)
- Hydrocarbure (C10 à C40)
- HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)
- Dioxines et furannes.

En complément, pendant la phase de maturation, les paramètres suivants sont également suivis. Au terme du procédé de maturation, ces paramètres définissent les usages possibles des graves de mâchefers traités.

- As (Arsenic)
- Ba (Baryum)

- Cd (Cadmium)
- Cr total (Chrome total)
- Cu (Cuivre)
- Hg (Mercure)
- Mo (Molybdène)
- Ni (Nickel)
- Pb (Plomb)
- Sb (Antimoine)
- Se (Sélénium)
- Zn (Zinc)
- F (Fluorures)
- Cl (Chlorures)
- SO₄²⁻ (Sulfates)
- FS (Fraction soluble).
-

A noter que ces paramètres sont également retenus pour l'analyse de la qualité des eaux du bassin de collecte et de réemploi des eaux de lixiviation.

Concernant les avis de l'ARS et de la MRAE relatifs aux aspects sanitaires :

- les réponses apportées aux demandes de précision de l'ARS sont disponibles au volume 12.
- Ce complément, transmis à l'ARS en phase instruction par le service instructeur, n'a pas amené de remarques ou de demandes de précisions de la part de leur service.
- Les réponses apportées aux demandes de précision de la MRAE sont disponibles au volume 13.

Dans ce cadre, les analyses de la qualité de l'air sur les postes de travail à l'air libre de notre site de Fos-sur-Mer ont été communiquées.

Les valeurs obtenues sont conformes à la réglementation et ne présentent aucun risque sanitaire.

3. Zone de stockage étanche / élément d'évaluation

La demande de précision demandée par l'ARS est disponible au volume 12.

Éléments de réponse apportés (cf. page 2) :

Concernant les dalles de béton, celles-ci seront également réalisées dans les règles de l'art, permettant de garantir leur pérennité dans le temps.

En phase exploitation, un contrôle visuel sera réalisé régulièrement par l'opérateur présent sur le site . Si une dégradation de la dalle est identifiée, le secteur concerné n'est plus exploité dans l'attente de sa

réfection.

La réponse apportée n'a pas donné lieu à des demandes de compléments et/ou de précision de l'ARS suite à sa transmission du mémoire en réponse, en phase instruction, par le service instructeur.

4. Qualification de la qualité de l'air (état initial)

Les éléments de réponse à la demande de précision de la MRAE sont disponibles au volume 13.

Comme indiqué dans le mémoire en réponse, les données bibliographiques disponibles sont suffisantes pour qualifier l'état initial de la qualité de l'air et réaliser une évaluation appropriée des

incidences du projet sur cette thématique.

En l'absence d'industrie émettrice de polluants, la qualité de l'air est principalement influencée par les émissions liées au trafic routier.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale, la qualité de l'air initiale est considérée comme bonne (configuration la plus contraignante dans le cadre du projet).

La composition des poussières attendues dans le cadre du projet est précisée en page 2 du volume 13.

5. Techniques alternatives / Maturation en vase clos

La maturation des mâchefers consiste en un ensemble de réactions physico-chimiques reposant principalement sur une carbonatation de la chaux par le dioxyde de carbone atmosphérique.

Le stockage des mâchefers en vase clos est antinomique avec ce procédé.

Dans le cadre du projet, il a été étudié en phase amont, la possibilité de stocker les mâchefers bruts sous abris (bâtiment, auvent, tunnel, ...).

Cette solution s'avère pertinente dans les régions « froides » (la mise sous abris des mâchefers permettant de réduire les déperditions de chaleur).

Dans le cas présent, cette solution technique n'a pas été retenue car :

- elle augmente le temps de maturation (moins d'échanges atmosphériques, moins d'humidification naturelle des stocks ...),
- elle induit une consommation d'eau plus importante, dans un contexte local de fortes pressions sur la ressource en eau, notamment en période touristique,
- elle nécessite de disposer d'emprises plus importantes pour prendre en compte un temps de séjour plus long et l'emprise des constructions.

Espérant que ces éléments répondent à vos interrogations.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Morgane LE GUILCHER
Responsable Foncier Environnement
Direction Matériaux PACA
EUROVIA

Mes remarques et questions pour l'enquête publique:

1) je n'ai pas trouvé dans le dossier **l'organisme qui contrôlera cette installation en cours de réalisation et lors de l'exploitation**. Par exemple, juste à côté, se trouve la société MANE qui est suivie par la DREAL en tant que site de type SEVESO.

Il faudra vérifier que les tonnages transformés, la qualité des produits entrants et sortants sont conformes au plan de surveillance.

Qu'en est-il pour ce centre de valorisation des mâchefers ? dans quel cadre réglementaire rentre ce type d'installation ?

2) le mardi 27 décembre 2022 à 16h, l'accès internet du site n'était pas possible <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes->

publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement,

message d'erreur écrit suivant pour tous les téléchargements indiqués ci-dessous :

"Page non trouvée

Erreur 404

La page que vous cherchez est introuvable. Excusez-nous pour la gêne occasionnée.

Si vous avez tapé l'adresse web dans le navigateur, vérifiez qu'elle est correcte. La page n'est peut-être plus disponible.

Dans ce cas, pour continuer votre visite vous pouvez consulter notre page d'accueil, ou effectuer une recherche avec notre moteur de recherche en haut de page".

alors que j'avais bien obtenu les informations suivantes :

"Société MAT'ILD

Mis à jour le 23/12/2022

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAT'ILD en vue d'exploiter un centre de matériaux alternatifs situé 1 route de Gourdon – Lieu-dit les Souquêtes sur la commune de Bar-sur-Loup

Arrêté et avis d'ouverture d'enquête

Télécharger AP n°17079 enquête publique PDF – 1,42 Mb – 10/11/2022

.....

Observations du public

Télécharger Observations du public 23122022"

A 19h, le même jour, j'ai pu accéder aux informations et notamment aux volumes 12 et 13 mentionnés dans la réponse du 27 décembre 2022 par e-mail de Mme Morgane LEGUILCHER.

3) comment se fait-il que les installations de Fos sur Mer mentionnées dans l'e-mail de Mme LEGUILCHER du 27 décembre 2022, n'aient pas été proposées à la visite des élus de la CASA ?

Cela aurait permis d'informer la population du Bar sur Loup par l'intermédiaire de leurs élus.

Suite à cette visite, les Maires de la CASA auraient eu plus de connaissance sur le devenir actuel de nos mâchefers !

4) la quantité de mâchefers prévue en entrée est de 60 000 tonnes. J'ai lu dans le dossier ou entendu que les mâchefers proviendraient des incinérateurs de Monaco, Nice et "du bassin de vie" qui est l'incinérateur d'Antibes. Je n'ai pas trouvé d'informations sur le détail de la quantité actuelle issue de ces 3 incinérateurs (années 2020,2021, 2022). La page 113 du volume 6 est incomplète sur ce sujet (données de 2015 et incomplètes). **Quelle est la quantité de mâchefers produits dans l'ensemble du 06 et de Monaco, quelle est sa répartition et où sont-ils traités aujourd'hui. Quelle est la part qui sera traitée avec ce projet ?**

5) **Les mâchefers de Monaco seraient traités dans ce projet. Y-a-t-il une**

		<p align="center"><u>compensation financière directement pour la CASA ou autre ?</u></p> <p><u>Conclusion :</u> Dans l'attente des réponses à mes questions, je suis contre l'installation de cette entreprise au Bar sur Loup.</p> <p>Daniel Fécourt</p>
62	27/12/22	<p>à l'attention du commissaire enquêteur</p> <p>Opposition à la construction d'un projet urbain</p> <p>Observations à inclure dans l'enquête publique suite au projet de construction d'une usine de traitements de mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>A Bar sur Loup, le 20 décembre 2022</p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>C'est en tant que riverains de la route de Gourdon (D3) que nous nous permettons d'attirer votre attention sur les problèmes qu'engendreraient la construction d'une usine de traitement de mâchefers sur la Route de Gourdon à LE BAR SUR LOUP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accessibilité impossible - La seule route D3 menant à l'usine est déjà très dangereuse et surchargée, ça engendrerait de très graves risques d'accidents. - Risques graves et avérés de pollution de notre ressource d'eau déjà insuffisantes en ces temps de sécheresse - Risques liés aux retombées liées aux poussières - Risques géologiques suite aux mouvements de terrains - Risques liées au stockage du carburant stocké dans les cuves - Risques grave d'incendie Site entouré de bois, dans un espace naturel; - Atteinte grave à l'espèce animal et floral existante - Site situé à la limite de NATURA 2000 <p>AINSI que cette liste longue de risques :</p> <p>Augmentation de la pollution due au trafic routier (50T de CO2/an)</p> <p>Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 de remblais</p> <p>Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturage, sur la faune, la flore existante et sur la culture de bigaradiers.</p> <p>Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier</p> <p>Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (amiante)</p> <p>Pollution olfactive due à la maturation des mâchefers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé. - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable) - Perturbation de la faune par purge de la falaise - le traitement physico-chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à concentrer dans les lixiviats pas à éliminer - Le volume des traitements annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller jusqu'à 100 000 T/an - La séparation aérolitique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère - Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussole - La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention)


		<ul style="list-style-type: none"> - Emission des poussières aux déchargements aux chargements au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier encore plus importante en période de sécheresse ou de vents - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 dû aux charrois (passage de camions) - Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol. - La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace. - Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle. - doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences - La MRAe (mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphériques précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet. - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation. - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation des lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Si ce projet est validé, nous pourrions considérer que vous seriez directement responsable de la mise en danger grave et éminent des habitants du Bar sur Loup et de ses environs ainsi que de son environnement.</p> <p>MR ET MME XXX</p>
63	28/12/22	<p>Chère Madame, Cher Monsieur,</p> <p>Ma femme et moi-même, résidant à Grasse depuis Juillet 2007, vous contactons pour vous adresser notre opposition ferme au projet d'entreposage de mâchefer par la société Mat'ild (groupe Vinci) sur la commune du Bar-sur-Loup.</p> <p>Nous émettons de fortes inquiétudes quant à l'impact environnemental (faune, flore, eau) d'un tel projet, ainsi que pour la santé et la sécurité des habitants et visiteurs.</p> <p>Vous n'êtes pas sans savoir que le site de la Sarée est situé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la route menant au village de Gourdon, grandement fréquentée par les touristes et cyclistes, - dans la Parc Naturel régional des préalpes d'Azur, apprécié par les amoureux de la nature et du patrimoine naturel de la région, dont les ressources (faune, flore, eau) doivent être protégées. <p>Par ailleurs, l'absence d'incinérateur dans les Alpes Maritimes implique le transport de mâchefer sur des centaines de kilomètres aux risques et périls des populations de la région Sud, sans parler de l'impact carbone de ce transport sur de longues distances.</p> <p>En conséquence, je vous demande de vous opposer à ce projet afin qu'il ne puisse aboutir.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Nicolas MAURENT</p>
64	28/12/22	<p>Avec le réchauffement climatique comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle et sans eau pas de maturation.</p> <p>Eliane Risso</p>

65	28/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Laurent Flavenot et j'ai entendu parlé du projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je vous signifie que je suis contre et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic et pollution routière sur un réseau pas adapté, sans parler de la probabilité accidentogène grave sur une route fréquenté par des milliers d'usagers, notamment des 2roues !!! -Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais -Pollution des sols , Pollution de l'air, Pollution de l'eau) <p>sans parler de la Pollution de la nappe souterraine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu 'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Merci de prendre en compte ma voix !!!! NON au PROJET MACHEFERS BAR SUR LOUP</p> <p>Laurent flavenot</p>
66	28/12/22	<p>Monsieur Monsieur, Madame,</p> <p>Je vous écris aujourd'hui pour vous exprimer mon profond mécontentement et mon opposition au projet de déversement de déchets dans la carrière.</p> <p>Je tiens tout d'abord à souligner que cette décision a des conséquences environnementales graves et irréversibles. Le déversement de déchets dans cette carrière entraînera inévitablement une augmentation des émissions de CO2, contribuant ainsi à l'aggravation du changement climatique. De plus, cette pratique peut avoir des effets néfastes sur la faune et la flore locales, ainsi que sur la qualité de l'air et de l'eau.</p> <p>En outre, je tiens à vous signaler les nuisances liées à la circulation des camions chargés de déchets. Ce projet entraînera une augmentation importante de la circulation de ces véhicules, causant ainsi des perturbations pour les habitants de la région.</p> <p>Je vous demande donc instamment d'abandonner ce projet et de privilégier des solutions alternatives pour la gestion des déchets. Je suis persuadé que de telles mesures permettraient de préserver l'environnement et de protéger la santé des citoyens.</p> <p>Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées,</p> <p>Jenny Van Den Berg</p>
67	28/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle FLAVENOT Bernard et j'ai appris le projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je</p> <ul style="list-style-type: none"> - tiens à vous faire part de mon opposition totale à ce projet - souhaite vous informer de ma position négative quant à ce projet <p>Et cela notamment pour notamment les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté -Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de C02/an) -Augmentation de l'accidentologie sur le parcours -Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais

		<ul style="list-style-type: none"> -Pollution des sols due au surplus de 78 000 m3 de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers -Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable) - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer - Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an - La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussois (téléscope) - La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?) - Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sècheresse et ou de vents - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des camions) - Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol - La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace - Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle - Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences - La MR Ae (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée
68	28/12/22	<p>1). Il me semble inconcevable d'installer un tel site industriel à 6/700 mètres d'altitude sur un massif karstique, recelant des réserves d'eau immenses qui alimentent tout le bassin à hauteur de millions de mètres cubes par an . Cette eau a pourtant fait défaut à l'été et l'automne 2022 ! Aucune étude géo hydrologique de grande profondeur n'a été menée (source du Figueret) pour la demande d'autorisation</p> <p>2) Rien n'est rigoureusement détaillé sur l'évacuation et le traitement des eaux polluées et autres lixiviats qui ne peuvent être traités sur place. Si ces matières sont stockées dans des bassins, quid en cas de « pluies cévenoles » ou d'accident géologique (risque d'effondrement, karstique ou glissement de terrain) ?</p> <p>3) pas d'étude prévisionnelle rigoureuse sur les odeurs et le traitement des poussières liées à la maturation et aux criblage des mâchefers (mesures de la qualité de l'air , vents dominants...)</p>

		<p>4) Sous estimation des nuisances routières (CO₂, circulation, accidentologie, dégradation de la chaussée à charge de la collectivité) et du comptage de passage des camions qui ne renseigne que les trajets aller en omettant les retours ! Goulots d'étranglement aggravés à Roquefort les pins, Le Rouret, Opio et Châteauneuf de Grasse...</p> <p>5) Je ne doute pas que les préconisations des autorités en matière d'environnement, de protection de la faune et de la flore auront les mêmes exigences pour le projet Mat'ild que celles appliquées pour la ZAE de la Sarrée, située dans le même périmètre pour l'air et les poussières !</p> <p>Bref je suis OPPOSÉ À CETTE AUTORISATION comportant trop d'approximations et surtout trop de conséquences potentiellement dramatiques sur les réseaux hydrologiques en cas d'aléas climatiques ou simplement de dysfonctionnement interne ou externe.</p> <p>François Muller</p>
69	28/12/22	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Lucy MORGAN et j'ai entendu parlé du projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je tiens à vous faire part de mon opposition totale à ce projet.</p> <p>Et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté - Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO₂/an) - Augmentation de l'accidentologie sur le parcours - Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m³ de déblais et aux 18 000 m³ en remblais - Pollution des sols due au surplus de 78 000 m³ de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m³/an d'eau potable) - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer - Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an - La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère <p>Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussois (télescope)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?) - Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sécheresse et ou de vents - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des

		<p>camions)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol - La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace - Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle - Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences - La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Bien cordialement Lucy MORGAN</p>
70	29/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Béatrice ROSEC et j'ai été informé du projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je vous signifie que je suis TRÈS SEPTIQUE et même EFFRAYÉE par ce projet. Tellement de risques et un impact certains sur notre arrière pays bien préservé jusqu'à présent !</p> <p>Je m'inquiète entre autres de la pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (Cette nappe alimente notre région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable n'est ce pas?)</p> <p>Bien cordialement Béatrice ROSEC</p>
71	29/12/22	<p>Contre les mâchefers Risque de contamination des sources</p>
72	29/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>J'ai pris connaissance du projet de Mâchefers au Bar sur Loup et je suis surprise de voir que l'on ait pu accorder une autorisation d'installation de la société MATILD, quant on sait comment sont traités et conditionnés ces résidus de déchets.</p> <p>De ce fait, je tiens à vous faire part de mon opposition totale à ce projet pour les raisons suivantes :</p> <p>Nous n'avons aucun recul sur la façon et sur ce qui va être soit disant être « valoriser ». Un mot à la mode de nos jours mais qui perd tout son sens lorsque l'on voit ce genre de projet.</p> <p>De plus, il va y avoir une augmentation du trafic routier sur un réseau qui n'est absolument pas adapté, avec une augmentation de la pollution, des nuisances sonores, sans parler des accidents de la route sur ce parcours qui est emprunté par les locaux, les touristes et les nombreux cyclistes.</p> <p>Aussi, le conditionnement de ces mâchefers qui doivent atteindre une certaine maturation et le traitement de celles-ci vont entraîner une pollution du sol; des poussières toxiques contenant des métaux lourds qui vont se déposer sur nos terrains, les pâturages, les forêts, Natura 2000 (qui se trouve à 400m de la zone) et ainsi impacter la faune et la flore environnante. Sans parler de notre propre SANTÉ !!!</p> <p>Dans la même mesure, les autorités ont elles pensé à l'eau, ce bien si précieux de nos jours et qui va subir cette pollution par l'infiltration de ces résidus dû à leurs</p>

		<p>traitements mais aussi aux fortes pluies que nous avons dans le département. Les plus grandes sources de la région PACA se trouvent dans ce secteur et alimentent bon nombre de communes, allant jusqu'au littoral méditerranéen. Cela va engendrer une pollution des sources, des ruisseaux, rivières et de la mer dans laquelle vont se jeter ces rejets de mâchefers.</p> <p>Lorsque l'on voit les différents problèmes de pollution dans les bouches du Rhône, je ne peux me poser la question de comment un tel projet ait pu être pensé à cet endroit là et je ne parle pas de l'aspect technique de celui-ci, ni visuel car pour mieux vous rendre compte de l'importance de ce projet, il suffit d'aller au bord de mer, de relever la tête en direction de Caussols et voir déjà à quel point le paysage est défiguré par la carrière à côté de laquelle doit s'installer Matild.</p> <p>CE PROJET EST POUR MOI UNE ABERRATION QUI N'AURAIT JAMAIS DÛ VOIR LE JOUR DANS CETTE ZONE GÉOGRAPHIQUE, RICHE PAR SA BIODIVERSITÉ, SES RESSOURCES EN EAUX, SES HABITATIONS, SES LIEUX DE PÂTURAGES ET DE CULTURE, DE PÊCHE, D'ACTIVITÉS SPORTIVES (randonnées, parapente, cyclisme, canyoning, escalade, trails,...)</p> <p>La Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA) met toujours en avant la richesse de notre région. Alors pourquoi un tel PROJET ?</p> <p>Cordialement, N.V</p>
73	29/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Habitant sur la commune du Rouret et travaillant sur Bar sur Loup, je trouve que faire un projet comme ça qui va créer une augmentation du trafic routier sur une route qui est pas adapté, une pollution de l'air plus importante du au matière transporté et les poids lourd.</p> <p>Sans parler des réserve d'eau que nous avons à la sarrée. Je penses qu'il y a des endroits plus judicieux que sur la commune de Bar sur loup pour réceptionner les mâchefer de notre département.</p> <p>Kévin</p>
74	29/12/22	<p>Bonjour ,</p> <p>Je dis NON aux MACHEFERS !!</p> <p>Je viens par la presente vous informer de mon souhait de m'opposer à ce projet. Less impact sur l'environnement seraient catastrophique , nous ne pouvons pas resté inactif devant un tel projet.</p>  <p>La municipalité du Bar sur Loup s'oppose au projet de création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs</p> <p>L'ensemble du conseil municipal s'oppose fermement au projet d'installation d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs sur un terrain privé situé 7 route de Gourdon au Bar sur Loup.</p> <p>Les impacts sur l'environnement seraient nombreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'air : Les poussières engendrées seront importantes, sans être prises en compte dans les études d'impact. Elles ont des conséquences graves sur la santé humaine. Pollution des sols : L'impact sur la pollution de l'air et de sol sera potentiellement important du fait de l'entrée des poussières de mâchefers. Traffic routier : Le projet engendrera la circulation d'environ 25 camions/jour, 30 aller-retours, ce qui aura un impact important sur le trafic routier, notamment au P84-B-Loup. Impacts sur la faune et la flore : L'impact de l'augmentation du trafic routier sera important sur la faune et la flore de la zone. Qualité de l'eau : L'eau chargée en polluants qui se présente à l'entrée de tout les bassins de rétention. <p>Nos enfants ne méritent pas que nous leur laissions un tel héritage !!!</p>

		<p>Cordialement.</p> <p>Fabienne Pena</p>
75	29/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Ludovic Hazard et j'ai été informé du projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je tiens à vous faire part de mon opposition totale à ce projet pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté -Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) -Augmentation de l'accidentologie sur le parcours notamment pour les usagers de la route les plus fragiles comme les cyclistes qui sont très nombreux à circuler sur l'axe Châteauneuf - Gourdon. -Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais -Pollution des sols due au surplus de 78 000 m3 de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers -Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable) - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer - Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an - La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussole (téléscope) - La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?) - Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sécheresse et ou de vents - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des camions)

		<ul style="list-style-type: none"> - Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol - La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace - Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle - doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences - La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet - Utilisation d'une très grande quantité d'eau pour arrosage alors que nous sommes actuellement toujours et allons être de plus en plus dans les années à venir, en zone sécheresse! - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de fortes pluies récurrentes dans la région - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>—</p> <p>Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de renoncer à cette aberration.</p> <p>Nous attendons une décision ferme et sans équivoque quant à la suppression de ce projet nuisible pour l'environnement et les habitants de Bar sur Loup et des communes environnantes.</p> <p>Cordialement, Ludovic Hazard</p>
76	29/12/22	<p>A l'intention du commissaire enquêteur</p> <p>Sans remettre en cause le principe de nécessité de valorisation de nos déchets et le principe de solidarité entre tous les citoyens du département, le choix du lieu d'implantation d'une telle usine ne me paraît ni judicieux ni opportun. Le traitement de nos déchets ne doit en aucun créer de dommages supplémentaires aux citoyens. Cela serait illogique, disproportionné et contre-productif au vu de l'objectif recherché.</p> <p>Et en l'espèce, ce projet présente à mon sens de trop nombreux et importants impacts sur l'environnement non seulement de la commune de Le Bar sur Loup mais aussi des communes alentours :</p> <p>-Trafic : L'accès au projet se fera tout d'abord par l'entrée de la SEC sur la RD3, puis via une route à créer. Le projet prévoit un impact sur le trafic routier d'environ 24 camion/jour sur voie publique. Malgré le fait que le rapport considère que l'enjeu est faible compte tenu du trafic poids lourds préexistant, nous soulevons la question de l'impact du projet sur le trafic routier déjà important, notamment à Pré-du-lac.</p> <p>Il y a un impact sur la qualité de vie des habitants (que nous prétendons protéger par le traitement de nos déchets) et un risque accidentogène fort.</p>

- Pollution du sol :

Des analyses du sol ont été réalisées dans le cadre de l'étude. Les prélèvements ont montré la présence de débris anthropique (briques, verres, ferraille, enrobés...), ainsi que des traces noirâtres. Pour information, lors des travaux, des déblais et remblais seront conséquents, environ 96 000m³ de déblais et 18 000m³ de remblais. Le rapport ne présente pas de gestion spécifique rendue nécessaire en cas d'excavation des terrains, notamment lors de la phase chantier. Le projet prévoit de réutiliser les déblais dans la mesure du possible. Les déblais sortant du site feront l'objet d'une traçabilité, sans faire état de leur traçabilité dans le rapport. Le projet présente aussi un risque pollution du sol par perte essence et autres matières nuisibles.

Il y a un risque de pollution du sol lors des travaux de terrassement et un risque de pollution du sol et sous-sol par dispersion ou lessivage des stocks.

-Pollution de l'air :

En phase chantier, l'étude relève qu'il y aura un impact sur la qualité de l'air par l'intermédiaire des poussières dues aux terrassements et circulation des véhicules de chantiers. En phase exploitation, l'émission de polluants (poussières et odeurs) avec la circulation véhicules est relevée. Cependant, l'étude ne relève que peu d'éléments concrets sur les poussières engendrées par l'installation. Le projet présente aussi un risque incendie et d'explosion des vapeurs non négligeable qui entraîneraient alors un rejet de fumées toxiques

Une décision ne saurait être prise sur si peu d'éléments. C'est un point également relevé par les services de l'Agence Régionale de Santé.

-Pollution de l'eau :

Il y a un risque de pollution du sol et sous-sol par dispersion ou lessivage des stocks, et un risque de pollution des eaux

Eaux pluviales :

Le projet prévoit une gestion particulière des eaux entrant en contact avec les mâchefers non traités ou en cours de traitement, il s'agit des lixiviats. Les eaux de lixiviation issues de la zone de stockage des mâchefers bruts seront chargées en polluants. - Lixiviats récupérés seront dirigés vers le bassin étanche et fermé pour décantation puis réutilisés pour l'arrosage des mâchefers en phase de maturation. Malgré les explications fournies dans les différents éléments du dossier, il manque des informations quant à l'envoi et traçabilité de l'eau vers filière de traitement notamment en cas d'incident technique.

Eaux souterraines et superficielles :

Le site du projet se situe dans l'emprise du bassin d'alimentation de la source du Fugeret et de la Foux du Bar. Plusieurs cours d'eaux existent aux alentours. Avec les phénomènes de fracturation et de karstification, l'eau de pluie s'infiltrerait rapidement au sein des formations calcaires jurassiques (substratum calcaire présent sous les remblais hétérogènes et anthropiques). Tout risque de fuite des bassins de rétention produirait alors des effets sur les eaux souterraines et superficielles présentes à proximité du site et impacterait l'ensemble du département

Apport en eau :

La phase de maturation des mâchefers nécessitera une quantité importante d'eau. En plus de réutiliser les lixiviats, la société MAT'ILD prévoit d'être approvisionnée en eau de la STEP de la société MANE, par l'intermédiaire de la SEC. Il n'y a que très peu d'information concernant cette ressource, et les conséquences d'un incident dans l'usine MANE sur la pollution de l'eau utilisée à son tour pour arroser les mâchefers.

-Impact paysager :

Le projet se situe au droit de deux sites importants : - Plateau de Calern et Caussols et leurs contreforts. Le projet sera perceptible depuis : le massif des Courmettes et le secteur radar de la DGAC. La société MAT'ILD relève dans le rapport que l'enjeu est considéré faible au regard notamment du secteur peu fréquenté du radar de la DGAC. Cependant, l'impact paysager du site doit tout de même être pris en considération

		<p>Au terme de l'analyse complète du dossier de demande d'autorisation environnementale, plusieurs questions subsistent concernant l'impact sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol et la maîtrise des éventuels risques engendrés par l'activité.</p> <p>Par ailleurs, au-delà des doutes techniques soulevés par ce projet, je tiens à préciser qu'il en ressort un manque total de respect envers les citoyens et leur intelligence en jouant sur leur désir voire leur besoin de penser à l'avenir et à l'environnement pour essayer de leur imposer un projet risqué et mal pensé qui semble d'avoir que pour seul objectif de rentabiliser une activité. On avait rarement aussi bien organisé une opération de « greenwashing » au niveau local.</p> <p>En espérant avoir été lue et entendue,</p> <p>Cordialement Delphine Carosi</p>
77	29/12/22	<p>Madame ,Monsieur,</p> <p>Par la présente, je soussignée C VALSAQUE vous alerte sur le danger de ce projet dans notre département; L'écologie est au centre de la politique ,il est inconcevable de le réaliser ,les conséquences seraient catastrophiques!!!</p>
78	29/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Ayant pris connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAT'ILD en vue d'exploiter un centre de matériaux alternatifs sur le site de La Sarrée à Bar-sur-Loup, je tiens à vous informer de mon opposition catégorique à un tel projet.</p> <p>L'ambition affichée est de promouvoir une "économie circulaire" dans le département, ce point n'est sans doute pas à mettre en doute, mais l'emplacement choisi pour une telle activité ne peut que générer une "logistique circulaire" néfaste à l'environnement, aux riverains et aux travailleurs de la zone d'activité économique de La Sarrée.</p> <p>Les volumes de matériaux nécessaires à cette activité sont tels (60 000 tonnes de mâchefers "importés" générant 100 000 tonnes de produits finis à "exporter"), qu'ils ne s'accrochent pas d'un site d'exploitation difficile et excentré tel que celui des Souquettes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficile, car débouchant inévitablement sur le goulot d'étranglement du Pré-du-Lac, carrefour de circulation proche de la saturation et peu adapté à la traversée par des poids lourds. Aucun autre accès alternatif n'est envisageable. - Excentré, car on peut difficilement imaginer un site plus éloigné des UVEs d'Antibes et de Nice que celui-ci, quand on prend en compte la topographie tourmentée de notre département. Traiter les déchets de la côte dans le moyen pays, puis en re-expédier les produits transformés vers cette même côte, qui en sera inévitablement un des premiers consommateurs, est aberrant. Ceci ne fera qu'entraver le mouvement pendulaire quotidien des travailleurs entre la côte et le moyen pays. Mouvement qui s'est grandement amplifié et dégradé ces dernières années en l'absence de toute solution alternative de transport en commun. <p>La proximité du site choisi avec la carrière SEC semble bien n'être que le seul point positif à retenir...</p> <p>En espérant que mes remarques soient prises en compte lors de l'enquête publique en cours.</p> <p>Je vous remercie pour votre attention. Bien cordialement. Marie-Laure Bettenfeld</p>
79	29/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Gwenaëlle Hazard et j'ai été informée du projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je tiens à vous faire part de mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau non adapté

- Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an)
- Augmentation de l'accidentologie sur le parcours notamment pour les usagers de la route les plus fragiles comme les cyclistes qui sont très nombreux à circuler sur l'axe Châteauneuf -Gourdon.
- Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais
- Pollution des sols due au surplus de 78 000 m3 de terre à évacuer en phase travaux
- Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers
- Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier
- Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante)
- Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers
- Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone)
- Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins)
- Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé
- Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable)
- Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris)
- Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer
- Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an
- La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère
Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussols (télescope)
- La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?)
- Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sécheresse et ou de vents
- Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des camions)
- Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol
- La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace
- Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle
- Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences
- La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des

		<p>substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'une très grande quantité d'eau pour arrosage alors que nous sommes actuellement toujours et allons être de plus en plus dans les années à venir, en zone sécheresse! - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation <p>- Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de fortes pluies récurrentes dans la région</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>—</p> <p>Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de renoncer à ce projet.</p> <p>Nous attendons une décision ferme et sans équivoque quant à la suppression de ce projet nuisible pour l'environnement et les habitants de Bar sur Loup et des communes environnantes.</p> <p>Cordialement, Gwenaëlle Hazard</p>
80	29/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Madame Den Haan Johanna et j'ai été avertie du projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je vous demande de noter que je suis contre ce projet et cela notamment pour les raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'augmentation du trafic routier sur un réseau non adapté et l'augmentation de la pollution du trafic routier <p>trop lourd</p> <ul style="list-style-type: none"> -les retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants et les pâturages, sur la faune et la flore existantes -la pollution de l'air en général et la pollution de l'eau fluviale et des sources -les éventuels glissements du partie Sud; notre propriété est située 853 Route De Gourdon -le risque de chute de blocs et les écoulements sur la RD3 dus aux charrois. <p>Enfin je m'oppose à l'aberration de transporter les mâchefers à un lieu en zone montagne et à celle de choisir une localisation aussi excentrée.</p> <p>Sentiments distingués,</p> <p>Johanna den Haan</p>
81	30/12/22	<p>En tant qu'ancien Maire (Robert Maffet)et connaissant les problèmes de ce plateau je pense que ce projet est dangereux pour 2 raisons</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Pollution des eaux d'infiltration et donc des sources sous-jacentes. 2/ Trafic des camions sur une route dangereuse(Risques d'effondrement des parois surmontant cette route)

82	30/12/22	Je suis contre l'installation de mâchefers à la Sarrée. A cause de la pollution des milieux naturels, la pollution des sources, la dégradation du paysage, la dégradation de l'air et l'augmentation du trafic routier. Da Costa Víctor
83	30/12/22	cf. fichier « observation du 30122022)
84	30/12/22	Je suis contre l'installation de cette usine de malheur J'espère que vous allez écouter nos vœux
85	30/12/22	Ce projet soulève de nombreux problèmes le carrefour du Pré du Lac est déjà très problématique, alors avec un trafic routier de poids lourds supplémentaires bien sur risques de pollution de l'eau, de l'air, de la nature ce n'est pas un lieu adapté.
86	30/12/22	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Habitante de la commune de Gourdon (06620), travaillant comme agricultrice sur cette dernière et donc sur des terres à proximité du site concerné, dans le cadre de l'enquête publique AP n°17079 je souhaite m'opposer à l'implantation de la société Mat'ild et de son unité de traitement de mâchefers sur le site de la Sarrée au Bar sur Loup.</p> <p>Merci de prendre en considération les arguments mentionnés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau inadapté - Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) - Augmentation de l'accidentologie sur le parcours - Pollution des sols en phase travaux due au 96 000 m³ de déblais et aux 18 000 m³ en remblais - Pollution des sols due au surplus de 78 000 m³ de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants affectant les pâturages - Impact sur la faune et la flore (Aigle de Bonelli, Damier de la Succise, Quercus Crenata, la culture des bigaradiers) - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier - Pollution de l'air en phase d'exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollution olfactive due à la maturation des mâchefers - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution majeure en cas d'évènements climatiques - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe phréatique alimente la région à hauteur de 50 millions de m³/an d'eau potable) - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer - Le volume de traitement des mâchefers aura une capacité de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an - Le soufflage (séparation aéraulique) risque d'entraîner des poussières dans l'air - Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussole (téléscope) - La partie Sud du site est sensible aux glissements terrain (quid du bassin de rétention ?) - Emission des poussières aux déchargements, chargements, au transites des granulats, à la circulation des engins de chantier encore plus importante en période de sécheresse, vents.. - Risque d'éboulements sur la RD3 dus au passages des nombreux camions (vibrations) - Pollution déjà présente sur le site, on demande le passage d'un radar terrestre afin d'évaluer le sous-sol

		<ul style="list-style-type: none"> - La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace - Contrôle des bassins de rétention insuffisant (repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle) - Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences (alerte rouge sécheresse) - La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphériques (journalière et annuelle) précisant la nature des substances contenues dans les poussières des mâchefers. - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - L'extension de l'exploitation est-elle possible ? - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Julie Dell'Agnello</p>
87	30/12/22	<p>NON à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Mat'ild</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Habitante de Caussols, je suis tout à fait opposée au projet de centre de fabrication de matériaux alternatifs à la Sarrée sur la commune de Bar-sur-Loup pour de nombreuses raisons.</p> <p>Derrière cette dénomination qui se veut valorisante, le projet concerne en fait une unité de production de béton à partir de granulats et de graves de mâchefers ainsi qu'une installation de maturation et d'élaboration de Mâchefers d'incinération de déchets non dangereux dont les volumes traités ne sont absolument pas notifiés dans le projet.</p> <p>Les 5 raisons principales de mon opposition :</p> <p>1/ Risque de pollution de l'air de toute la zone environnante avec les poussières émises dont la nature n'est pas spécifiée dans le projet (quelles substances contenues ?)</p> <p>A Caussols, nous sentons déjà les relents des productions de l'usine Mane. Je ne doute pas que les émanations de cette nouvelle industrie polluante vont également monter dans cette zone classée NATura 2000, sachant que le projet lui-même est situé en site classé et inscrit.</p> <p>2/ Risque de pollution du sol</p> <p>3/ Risque d'assèchement des nappes phréatiques or l'eau est une ressource de plus en plus précieuse et nous sommes bien placés pour le savoir à Caussols. 17000m3 d'eau seront utilisés. Où sera prise cette eau ?</p> <p>4/ Risque pour la biodiversité : abeilles, aigle Bonelli...</p> <p>5/ Risque routier : le projet va encore augmenter le trafic de gros camions (24 camions supplémentaires par jour !) sur cette portion de route déjà très fréquentée et accidentogène.</p> <p>J'espère vivement que les avis de la population seront entendus !</p> <p>Cordialement, bénédicte petitbon</p>
88	31/12/22	Non à l'Usine de traitement des déchets dans le 06
89	31/12/22	NON au Mâcherfer de La Sarrée.
90	31/12/22	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis opposé à cette implantation, dans la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la gêne, de la pollution et et des risques occasionnés par la circulation des camions, en zone semi urbaine. <p>Cette gêne est déjà réelle et la logique voudrait que l'activité de la carrière diminue.</p>

		<p>- dans la mesure des nuisances qui en découleraient évidemment, en terme de dégradation de la qualité de l'air et du risque de pollution de l'eau et du sol.</p> <p>J'habite pour ma part en contrebas de l'usine Mane, classée SEVESO, à proximité d'un ruisseau ou l'usine rejette ses eaux usées qui, quoique traitées, contiennent de manière évidente des déchets (leur couleur en atteste souvent). Je veux croire que ces résidus ne sont pas nocifs, mais ils ne sont pas naturels et indus en zone montagne.</p> <p>Je ne souhaite donc pas qu'on ajoute d'autres risques et sources de pollution à proximité.</p> <p>En espérant que vous voudrez bien prendre en compte mon modeste avis,</p> <p>Bien cordialement, Lionel Morançay</p>
91	01/01/23	<p>I wish to formally register my objection in respect of the above. The prosed opening of a new factory will further damage the quality of life in the area. As a sufferer from lung problems i almost certainly would have to move house if the factory is opened.</p> <p>I have a question : who will make the final decision as to whether the factory is opened above Pre du Lac ?</p> <p>Regards</p> <p>Michael kenington</p>
92	01/01/23	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Frédéric LATAPIE et j'ai été informé du projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je tiens à vous faire part de mon opposition totale à ce projet. Et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère - Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sècheresse et ou de vents - Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviat <p>Cordialement, Frédéric Latapie</p>
93	01/01/23	<p>bonsoir, je suis contre ce projet car cela va polluer les nappes d'eau souterraines situées à côté nom ruiz bruno</p>

94	01/01/23	<p>A l'attention du commissaire enquêteur à la mairie du bar sur Loup, Demeurant au 2 route de Gourdon , je tiens à attirer votre attention sur la dangerosité de circuler sur la route de Gourdon à pieds ou en voiture . Cette route n'étant déjà pas adaptée au trafic croissant entre Pré du Lac et la Sarrée .D'autre part,l'installation d'une telle usine de traitement des mâchefers dégraderait la qualité de l'air et de l'eau souterraines et par voie de conséquences nuirait à la santé des riverains adultes et enfants ainsi qu'à la faune et à la flore . Ces risques de pollutions sont inacceptables aussi proches des habitations .</p> <p>En vous remerciant de prendre en considération ces données humaines et vitales , Sandra Bouron</p>
95	01/01/23	<p>Bonjour</p> <p>voici mon avis sur l'enquête publique 17079 des mâchefers à la Sarrée.</p> <p>Je suis contre l'installation d'un site de traitement des mâchefers à la Sarrée à Bar sur Loup pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau inadapté et donc augmentation de la pollution, des risques d'accidents, des embouteillages. Trafic déjà important à cause de la carrière. Trafic qui transite obligatoirement par des zones de vie de village (Châteauneuf de Grasse par exemple) - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants affectant les pâturages (soufflage et traitement à l'air libre) et des zones de promenade dans un parc naturel régional. - Impact sur la faune et la flore (Aigle de Bonelli, Damier de la Succise, Quercus Crenata, la culture des bigaradiers) - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier et en phase d'exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollution olfactive due à la maturation des mâchefers - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) dans une zone située en amont de plusieurs sources d'eau potable et de nappe phréatique desservant un grands nombres de communes dont des communes du littoral. - Pollution majeure en cas d'évènements climatiques - Emission des poussières aux déchargements, chargements, au transites des granulats, à la circulation des engins de chantier encore plus importante en période de sécheresse, vents.. - Risque d'éboulements sur la RD3 dus au passages des nombreux camions (vibrations) - Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences (alerte rouge sécheresse) - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - L'extension de l'exploitation est-elle possible ? - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée et aussi loin des sources de mâchefers. - Aberration d'implanter une usine de ce type au sein d'un parc naturel régional. <p>Cordialement Eric Bataillou</p>
96	02/01/23	Non aux mâchefers
97	02/01/23	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis opposé au projet de création du centre de fabrication de matériaux alternatif pour des raison écologique et de sécurité.</p> <p>Outre les ravages sur les écosystèmes, le passage des camions va faire courir un risque de sécurité supplémentaire sur une section de route déjà bien dangereuse.</p>

		<p>D'autre part, on nous prévoit des manques d'eau de plus en plus fréquents à l'avenir, le centre ayant besoin d'eau, cela n'a pas de sens de l'implanter à cet endroit.</p> <p>Il est inenvisageable que nous léguions à nos enfants un territoire dégradé.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Pierre Gouspy</p>
98	02/01/23	<p>Bonjour,</p> <p>Suite à l'information diffusée par la Mairie de Bar sur loup concernant le projet de traitement des mâchefers à la Sarré , je vous prie de noter mon désaccord total pour ce projet .</p> <p>Une telle installation dans une commune du parc des Préalpes d'AZUR est un non sens pour la protection de l'environnement et de la biodiversité.</p> <p>Et surtout les retombées en terme de pollution sont bien trop importantes et dangereuses pour les habitants.</p> <p>Je m'oppose au projet.</p> <p>Véronique Defourd Habitante bar sur loup</p>
99	02/01/23	<p>Mr le commissaire,</p> <p>je vous fais part de ma volonté de m'opposer fermement au projet d'installation d'une usine de traitements aux portes de la Sarrée ce territoire n'est pas un dépotoir, les nuisances seraient terribles : pollution des terres, bruit, circulation etc</p> <p>cordialement H.GILLIER</p>
100	02/01/23	<p>Non au projet de Machefert de la Sarree.</p> <p>Cordialement, Pierre CRIQUILLION</p>
101	02/01/23	<p>Non au projet de Machefert de la Sarree.</p> <p>Cordialement, Patricia Criquillion</p>
102	02/01/23	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Nous tenons par la présente à vous faire part de notre opposition au projet d'aménagement d'une installation de traitement de mâchefers dans la zone d'activité de la Sarrée au Bar-sur-Loup.</p> <p>Ce projet présente en effet un risque de pollution majeur pour les communes environnantes et principalement la commune du Bar sur Loup où nous résidons. En effet, les risques de pollution des espaces naturels, y compris des ressources en eau, sont importants. La qualité de l'air sera fortement altérée ainsi que la qualité paysagère.</p> <p>Les sites de production des mâchefers sont éloignés de la Sarrée. Afin d'éviter un coût important et un impact environnemental fort à cause de ce transport, une localisation à proximité des lieux de production des matières à traiter serait plus judicieuse.</p> <p>Ce projet va de plus occasionner une densification de la circulation routière importante à Châteauneuf de Grasse, où l'intersection avec la route menant à la Sarrée est déjà actuellement dangereuse.</p> <p>Nous vous remercions d'avance pour la prise en compte de notre opposition à ce projet.</p> <p>Cordialement, Marie BRUNEL MARCHETTI et Luca MARCHETTI</p>
103	02/01/23	<p>Objet : Ap 17079 enquête publique mat ild</p>

		<p>Bonjour madame monsieur, Etant riveraine et ayant des enfants dans la commune de Bar-sur-Loup à proximité du site de la sarrée je m oppose formellement à toute la pollution qui sera induite et refuse le projet d'usine de retraitement des mâchefers. Bien cordialement</p> <p>Hélène LE GOFF</p>
104	03/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour je souhaite m'opposer à ce projet de mâchefers sur notre commune du Bar/ Loup. Le plateau de la Sarrée se situe au-dessus d'un énorme système karstique et donc cela représenterait une menace insoutenable pour le réseau hydrographique. Nous ne pouvons pas laisser cet héritage à nos enfants. Merci par avance.</p> <p>Bonne journée, Pierre.</p> <p>Pierre Rivier</p>
105	03/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique/dossier Mat'IDL</p> <p>Non aux mâchefers à la sarreé Je veux garder mon village propre.</p>
106	03/01/23	<p>Objet : « AP numéro 17079 enquête publique »</p> <p>Monsieur le commissaire Enquêteur , je vous sollicite pour vous parler du projet des mâchefers de la Sarrée , merci de lutter contre afin de préserver notre belle nature et la garder intacte et dire stop à la pollution de notre terre . Je vous remercie d'avoir pris connaissance de mes doléances et vous prie de croire Monsieur le commissaire Enquêteur , en l'expression de ma respectueuse considération.</p> <p>Madame Bruno Christiane .</p>
107	03/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je vous écris pour vous faire part de mes remarques concernant l'enquête publique en objet. Voici listées quelques unes des incohérences ou lacunes relevées à la lecture des documents mis à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emplacement du site : j'ai du mal à comprendre les motivations qui poussent la société Mat'ILD à vouloir s'installer sur le site de la Sarrée au Bar sur Loup. C'est éloigné des grosses artères routières, les routes pour y accéder sont étroites, il est peu voire pas possible de les agrandir, et longent de nombreuses zones habitées (nuisances). Il n'y a pas d'incinérateur à proximité, et la carrière à côté de laquelle il est prévu de s'installer a déjà prévue sa fermeture A ma connaissance il y a au moins 2 sites proches de l'autoroute, à côté d'incinérateur et de carrière, un à nice et un à Villeneuve louvet, où il y a de plus de l'espace ... - Pollution aérienne : j'ai beau chercher dans le documents, il est peu ou pas fait état des pollutions aériennes. En plus des odeurs, qui seraient existantes (j'ai été plusieurs fois à proximité du site de Fos sur Mer), les poussières chargées de métaux lourds, dioxines et autres polluants vont prendre les vents dominants. A aucun endroit il n'est mentionné la direction de ces vents dominants, et quelles communes vont être touchées par un air toxique ou des pluies polluées ... - Risques concernant les sources d'eau du village + fleuve + pollution marine : le site envisagé est juste au dessus des sources principales du village, ainsi que du canal du foulon, qui alimente de nombreuses communes de la zone. Quelles que soient les mesures prises pour éviter des accidents (béton armé, épaisseur du bassin de rétention, dimensionnement etc.), le fait de s'installer sur un site dangereux pour l'approvisionnement en eau de la population, dans une région sismique, et dans

		<p>laquelle des pluies diluviennes régulières peuvent provoquer les débordements des bassins de rétention est une ineptie ... Un affluent du loup passe juste à cet endroit, et se jette donc plus tard dans la mer. Le littoral dans son intégralité, et donc la santé de la population et l'attrait de la région dans son ensemble pourrait pâtir de la mauvaise localisation de cette unité de fabrication.</p> <p>- Circulation / route / urbanisme : le nombre de camions / jour est largement sous-estimé, j'imagine à dessein, dans le document. En premier lieu, comme ce ne sont pas les mêmes véhicules qui doivent mener le mâchefer sur le site, et transporter le béton, il faut bien que ces véhicules soient repartent, soit arrivent sur le site. On double donc le nombre. Les véhicules des employés (combien ?) ne sont pas indiqués. Les véhicules qui devront transporter les lixiviats non plus ... Bref sur ce point, que de mensonges. Le carrefour de pré-du-lac, qui dessert toutes les communes alentours, et qui est déjà saturé et pas extensible, va devenir un point noir de la zone. Ce carrefour n'est de plus pas du tout sécurisé pour faire passer des queues de poids lourds. Les accidents vont se multiplier, brisant des vies. Il n'est pas non plus fait mention dans le document des vibrations causées par ces véhicules : il y a déjà des problèmes et des procédures de riverains car le passage des camions de la carrière provoque des fissures dans les maisons qui jouxtent la route de pré du lac à la sarrée depuis son agrandissement mal réalisé.</p> <p>- PNR et Natura 2000 : point qui n'est pas des moindres ...Le site se trouve dans un parc naturel régional et borde une zone Natura 2000 !!!! A quoi cela sert-il que des millions d'euros privés et publics soient dépensés, que des milliers de personnes se mobilisent sur place à longueur d'année pour préserver une zone exceptionnelle à plusieurs titres (espèces animales et végétales uniques, peu de pollution, y compris visuelle), pour à la fin y déposer la pire de nos déchets ?</p> <p>Pour toutes ces raisons, et probablement d'autres que j'oublie, il est inadmissible qu'il soit envisagé de placer cette entreprise sur ce site. Je comprends bien, et je trouve cela normal, que chaque zone géographique s'occupe de ses déchets, mais je suis également persuadé qu'il y a de nombreuses autres sites possibles. La décision actuelle me semble tellement à l'opposé de toute décision rationnelle que je me demande bien ce qui a bien pu la motiver .. Il y a tous les risques de pollution possible (et je n'ai pas parlé du risque d'explosion de l'usine Mane juste à côté ...), le site est le plus éloigné de tous les incinérateurs de la région à l'heure où on parle de sobriété et de diminution des transports, il est quasi certain que tous les problèmes possibles liés à ce genre d'opération vont avoir lieu.</p> <p>J'espère donc qu'à minima une réévaluation de la pertinence de l'installation de cette unité de traitement de mâchefer sera effectuée, et qu'une réelle analyse des avantages, inconvénients et alternatives sera faite et publiée.</p> <p>Maxime Ferrero</p>
108	03/01/23	<p>Objet : APn°17079 enquête publique/dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Pour le bien être de tous adultes et surtout les enfants, il faut interdire les mâchefers à la Sarrée.</p> <p>Ce projet va engendrer de multiples désagréments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégradation de la qualité de l'air - Dégradation du paysage - Risque important de pollution des milieux naturels - Risque important de pollution des sources <p>En tant que directrice d'école je pense à l'avenir de mes élèves.</p> <p>Nous n'arrêtons pas d'enseigner aux enfants la protection de l'environnement et là les pouvoirs publics pourraient contribuer à la pollution de sites naturels mais où est</p>

		<p>la logique?</p> <p>Il faut s'opposer à ce dispositif.</p> <p>Bien cordialement</p> <p>JOËLLE COLIN</p> <p>Directrice</p> <p>Ecole Amiral de Grasse</p> <p>282 avenue Yorktown 06620 BAR SUR LOUP</p>
109	03/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>j'ai entendu parlé du projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je vous signifie que je suis contre et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic et pollution routière sur un réseau pas adapté, sans parler de la probabilité accidentogène grave sur une route fréquenté par des milliers d'usagers, notamment des 2 roues !!! -Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais -Pollution des sols , Pollution de l'air, Pollution de l'eau) sans parler de la Pollution de la nappe souterraine - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Merci de prendre en compte ma voix !!!! NON au PROJET MÂCHEFERS BAR SUR LOUP</p> <p>Cordialement</p>
110	03/01/23	<p>Objet : Projet d usine de machefers a la Sartée</p> <p>Monsieur le Commissaire</p> <p>je vous écris pour vous signaler mon désaccord total concernant le projet d installation de l usine de machefers à la Sarree . Je me permets d attirer votre attention sur le fait que vous savez mieux que quiconque les méfaits de cette installation sur la santé des gens. J espere que vous prendrez soin de préserver aussi la qualité que la nature a pris soin de nous laisser. Cordialement</p> <p>Mr Arzounian</p>
111	03/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Les informations suffisent à me prononcer contre ce projet .</p> <p>Merci de prendre en compte mon avis</p> <p>Xavier Limon</p>
112	03/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur</p>

Mention reprise dans l'étude menée par la société MAT'ILD.

"Le secteur de Bar sur Loup se caractérise par des aquifères de type karstique bénéficiant ainsi d'un taux d'infiltration élevé".

Ces simples mots démontrent le danger réel de ce projet dont l'implantation se situe sur une zone à très haut risque compte tenu de la particularité et la singularité du lieu.

Le projet ne comprend aucune étude sérieuse qui irait dans le sens de la protection de la population et de l'eau nécessaire à tous dans cette époque où l'on connaît et rencontrera de plus en plus de moment de sécheresse intense. Nous y avons été confrontés cet été. La simple contamination de l'eau ne pourra en aucun être réparée, aucune indemnisation ne pourra effacer la pollution qui restera pendant plusieurs dizaines d'année enfouie, voir même plus.

L'avis de l'ARS confirme l'imprécision totale des données de l'étude réalisée par la société Mat'ild. Ces études ne peuvent être objectives et sont établies pour retirer un profit sous couvert d'une ébauche d'étude à laquelle aucun des habitants, ni aucun des représentants des services de l'environnement n'a été associé au cours des différentes étapes.

Une étude hydrogéologique minutieuse et précise est plus que nécessaire et indispensable compte tenu de l'implantation du projet sur une zone sous laquelle se situe de nombreuses sources souterraines. Celle-ci doit être menée par les services publiques en totale objectivité en ayant pour unique but le bien de tous et la protection totale et sans limite de l'environnement.

Nous ne pouvons ignorer les phénomènes climatiques dont l'ampleur, le nombre et l'intensité ne font que croître au cours des années. **Le risque de pollution par des métaux lourds ne peut être ignoré car il demeure certain.**

Ainsi, compte tenu des risques de pollution de l'air et de l'eau nous ne pouvons accepter ce projet qui ne relève que du profit et en aucun cas ne bénéficiera d'une quelconque manière au bien de tous.

Ce ne sont pas les seuls habitants de la commune du Bar sur Loup qui pâtiront de la pollution certaine, mais tout le secteur géographique de la plaine environnante (communes du Rouret, de Roquefort etc....).

La pollution ne s'arrêtera pas à la frontière définie par la société MAT'ILD, elle ne connaît aucune limite, il ne faut dès lors ne prendre aucun risque et débouter la société de ce projet pour le bien de la collectivité dont chacun de nous fait partie.

Si selon les dires de la société MAT'ILD, "les sources souterraines ne sont pas utilisées pour le réseau de l'eau potable", il n'en demeure pas moins qu'elles peuvent être utilisées dans l'avenir pour une alimentation humaine.

Il est de notre devoir et de notre survie de préserver ces réserves d'eau qui nous serons nécessaires dans un proche avenir compte tenu du réchauffement climatique certain dont nous sommes tous témoins.

Je n'ai nullement la prétention de pouvoir assimiler l'ensemble du dossier déposé par la société MAT'ILD, je ne suis ni expert ni technicien dans ce domaine. Pourtant ce qui m'interpelle, c'est qu'à la lecture des comptes sociaux de 2021 de cette entreprise (disponible publiquement), il est mentionné clairement qu'aucune dépense de recherche et de développement n'a été effectuée en 2021. Le dossier déposé date du mois de mars 2022, ce qui suppose que l'étude a été réalisée entre janvier 2022 et mars 2022, ce qui laisse peu de temps pour un projet d'une telle ampleur et ne peut refléter un quelconque sérieux de cette étude.

Je vous laisse le soin, Monsieur le Commissaire, d'apprécier cette situation.

Je m'oppose à ce projet qui va à l'encontre de toute logique environnementale.

		Mr SIRE Wilfried résidant de la commune de Bar sur loup
113	03/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour, Je souhaite vous faire part de mon avis DÉFAVORABLE concernant le projet d'usine de mâchefers à la Sarrée. En effet, ce projet sera nuisible à la qualité environnementale et de vie sur la commune de Bar sur Loup, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau inadapté - Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) - Augmentation de l'accidentologie sur le parcours - Pollution des sols - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants affectant les pâturages - Impact sur la faune et la flore (Aigle de Bonelli, Damier de la Succise, Quercus Crenata, la culture des bigaradiers) - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air - Pollution olfactive due à la maturation des mâchefers - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution majeure en cas d'évènements climatiques - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats - Emission des poussières aux déchargements, chargements, au transits des granulats, à la circulation des engins de chantier encore plus importante en période de sécheresse, vents.. - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Cordialement, Stéphanie FRANCO</p>
114	03/01/23	<p>Objet : AP n°17079</p> <p>Pour des raisons de santé publique, environnementale, sécurité et pollution des riverains à cause des vas et viens de camions incessants: <u>je suis absolument contre l'implantation de la société Mat'ild.</u></p> <p>Bien cordialement</p>
115	04/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour,</p> <p>Merci de recueillir mon commentaire pour cette enquête publique : contre l'implantation de la société Mat'ild qui installerait, entre autre, une unité de maturation de mâchefers.</p> <p>Il est important pour moi de Préserver le sol et le sous-sol de cette zone de basse montagne garante de la qualité de l'eau du Loup et de notre santé.</p> <p>Les nuisances apportées par l'augmentation du flux de circulation au carrefour de Pré du Lac seront préjudiciables à l'accueil des touristes et vacanciers venus découvrir la beauté de nos milieux naturels et à la vie quotidienne des citoyens. Cela fait de longues années que j'entend parler de ce type de stockage de déchets à la Sarrée et j'imaginai qu'une autre solution avait été trouvée.</p>

		<p>Gourdon est un merveilleux village perché... laissez en l'accès magique aux senteurs de Provence. Bar sur loup un village soucieux de la qualité de vie de ses habitants ...</p> <p>Avec conviction je sollicite le bons sens de chacun et j'imagine cette zone protégée .</p> <p>Je vous en remercie Bérengère Tack</p>
116	04/01/23	<p>Objet : APn° 17079 enquête publique</p> <p>Merci d'arrêter le projet de décharge de mâchefers sur le Site de la Sarré. Notre département a besoin de préserver la réserve naturelle de l'arrière pays source d'eau potable et poumon d'une bande côtière surpeuplée et polluée. Pour protéger la santé de la population et le réservoir naturel , afin d'éviter une catastrophe écologique par la pollution des sols et donc des eaux qui alimentent les villes côtières nous vous prions de stopper définitivement d'envisager de faire de la Sarré une poubelle.... Très cordialement Evelyne Serrat</p>
117	04/01/23	<p>Objet : Projet de mâchefers au Bar sur Loup</p> <p>Bonjour, J'ai pris connaissance du projet de Mâchefers au Bar sur Loup et je tiens à vous faire part de mon opposition totale à ce projet pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucun recul sur la façon et sur ce qui va être traité - augmentation du trafic routier - nuisances sonores - odeurs dû aux passages des nombreux camions - odeurs des résidus de mâchefers qui vont être traités - pollution des sols par l'infiltration de matières toxiques lors du traitement mais aussi des pluies - pollution des nombreuses sources qui alimentent l'arrière pays et le littoral - pollution de l'air par la volatilité des cendres qui contiennent des métaux lourds et qui vont se déposer dans nos jardins et la nature environnante. - paysage défiguré dans un environnement luxuriant (faune et flore présente, mais aussi les villages alentours qui perdent leurs charmes d'où moins de tourisme) <p>Ce projet n'a pas de place dans cette environnement. Il va impacter la biodiversité, polluer notre terre, nos sources, notre air mais surtout notre propre santé.</p> <p>Cordialement, P.XXX</p>
118	04/01/23	<p>Objet : Projet mâchefers au Bar sur Loup</p> <p>Bonjour</p> <p>Je suis contre l'installation d'une usine de mâchefers sur le plateau de la Sarrée au Bar sur Loup!</p> <p>Différents problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pollution des sols par infiltration de matières dangereuses - pollution de l'air par l'augmentation du trafic routier et des poussières toxiques qui vont émaner du traitement de ces résidus de poubelles. - pollution de l'eau en cas de fuite des bassins de rétention, par l'infiltration lors de fortes pluies. - augmentation du trafic routier: pollution sonore, danger de sécurité routière, - impact sur la faune et la flore à 400 m de Natura 2000 (site classé) - paysage défiguré <p>En espérant que nos avis seront pris en compte,</p>

		<p>Cordialement XxxJ</p>
119	04/01/23	<p>Objet : Projet de mâchefers au Bar sur Loup</p> <p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Habitant au Bar sur Loup depuis de nombreuses années, je m'oppose fermement au projet d'implantation de la société Mat'ILD pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté: dangerosité. • Risque de pollution de l'eau, des nappes phréatiques et des sources. • Retombées de poussières dû aux brûlages et traitements des mâchefers. • Nuisances sonores dû au trafic routier et olfactives par les résidus de mâchefers. <p>Préservons notre environnement, notre biodiversité et notre santé d'autant que la commune du Bar sur Loup est adhérente au Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.</p> <p>Merci de bien vouloir tenir compte de mon avis</p> <p>Cordialement XxxxS</p>
120	04/01/23	<p>Objet : APn°17079 enquête publique</p> <p>Monsieur</p> <p>Par le présent mail, je vous fais par de mon désaccord concernant le projet d'usine de traitement de mâchefer.</p> <p>En effet, en plus de pertes financières sur les biens immobiliers s'ajoutent des risques pour la santé, des conséquences graves pour l'environnement et une route qui deviendra davantage accidentogène. Le tout accompagné de nuisances sonores en continu. C'est juste inacceptable.</p> <p>D'avance, je vous remercie de prendre en compte la requête de chacun</p> <p>Bien cordialement</p> <p>Christelle Dufrenne</p>
121	04/01/23	<p>Objet : Cadre de l'enquête publique "Mâchefers à la Sarrée/ Société Mat'ild"</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je voudrais vous exprimer par ce mail mon opposition ferme à l'installation , entre autre, d'une unité de maturation de mâchefers qui accueillerait 60 000 tonnes de mâchefers par an à la Sarrée sur la commune du Bar sur Loup venant des incinérateurs d'Antibes, de Nice et plus généralement des incinérateurs départementaux du bassin azuréen.</p> <p>Ces déchets hautement toxiques appelés les mâchefers, concentrés de substances toxiques: entre autres des métaux lourds comme l'aluminium, le plomb, le cadmium, le mercure et des polluants persistants (dioxines). il va y avoir plus de pollution, poussières, composés organiques volatils,...</p> <p>Pourrez vous garantir la protection de nos réserves en eau</p> <p>La protection de nos milieux naturels et ... le paysage</p> <p>Il y aura une augmentation du flux de circulation du carrefour de Pré du Lac avec tous les désagréments et dangers qui vont avec (bruit, pollution, détérioration des routes, accidentologie,..)</p> <p>Il y a déjà assez de sociétés à risque au même endroit</p>

		<p>Tout dysfonctionnement aurait un impact sur toute la vallée. L'ARRIÈRE-PAYS, pourvoyeur d'eau potable,</p> <p>Je m'y oppose pour préserver notre qualité de vie, la santé publique, et l'image de nos villages.</p> <p>Pascale PIASTRA</p>
122	04/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / dossier Mat'ILD (bon)</p> <p>bonsoir voici mon avis je suis persuadé que non seulement cela va dégrader la qualité de l'air mais j'ai bien peur de la pollution des sources aussi par tous mes moyens je m'opposerai à ce projet recevez monsieur mes salutations courroucées</p> <p>quaranta francis le bar sur loup</p>
123	04/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je souhaite vous faire part de mon avis DÉFAVORABLE concernant le projet d'usine de mâchefers à la Sarrée.</p> <p>En effet, ce projet sera nuisible à la qualité environnementale et de vie sur la commune de Bar sur Loup, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau inadapté - Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) - Augmentation de l'accidentologie sur le parcours - Pollution des sols - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants affectant les pâturages - Impact sur la faune et la flore (Aigle de Bonelli, Damier de la Succise, Quercus Crenata, la culture des bigaradiers) - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air - Pollution olfactive due à la maturation des mâchefers - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution majeure en cas d'évènements climatiques - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats - Emission des poussières aux déchargements, chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier encore plus importante en période de sécheresse, vents.. - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Cordialement,</p> <p>Marc Mechichi</p>
124	05/01/23	<p>Objet : ap no 17079 enquête publique/dossier Mat ild</p> <p>je suis résolument contre le traitement des machefers Sans parler des nuisances olfactives et environnementales</p>

		<p>Nous sommes déjà saturés de camions qui nous pourrissent la vie. En ajouter serait criminel. Monaco depuis soon extension sur la mer semble plus appropriée pour recevoir cette unité de traitement</p> <p>Denis Santerre</p>
125	05/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour</p> <p>Je m'appelle Coralie Stevanazzi</p> <p>J'ai pris connaissance du projet Mâchefers au Bar sur Loup et je tiens formellement à vous faire part de mon opposition totale à ce projet</p> <p>Entre autres à cause des risques sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats concentrant le potentiel polluant des mâchefers et mettant à risque (entre autres) notre eau potable - La Pollution de l'eau et de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé (+ risques d'inondation) - L'augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) et le réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impactant la couche d'ozone) - Les retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - La Pollution du sol <ul style="list-style-type: none"> en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais due au surplus de 78 000 m3 de terre à évacuer en phase travaux - La Pollution de l'air <ul style="list-style-type: none"> impactant la qualité de l'air en phase chantier puis pendant l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Les Pollutions (augmentation du taux de CO2) & olfactives dues à la maturation des mâchefers <p>Notre famille a quitté Paris en 2019 pour emménager au Bar sur Loup pour être proches et bénéficier de la nature et loin de la pollution (hors l'eau a déjà manqué plusieurs mois en 2022).</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Si ce projet abouti nous quitterons le Bar sur Loup pour les raisons listées ci-dessous craignant trop pour notre santé. (même avec la perte considérable de valeur de notre maison & terrain causée par tous ces nouveaux risques d'accidents routiers, éboulements, risques sur la santé...) <p>Aujourd'hui j'ai peur pour ma santé et celle de ma famille et refuse donc ce projet</p> <p>Je considère ne pas être suffisamment informée, en effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> A-t-on collecté & si oui où sont documentés les avis <ul style="list-style-type: none"> · D'experts scientifiques identifiant les risques et obligations, &

démontrant que

- l'émission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier & la séparation aéraulique (soufflage) n'entraîneront pas 'trop' de poussières dans l'atmosphère (à quel stade cela devient il dangereux pour notre santé ?)
- que les routes pourront tenir que les distances sont suffisantes pour éviter les nuisances et autres pollutions + risques d'accidents

Quel est le taux à ne pas dépasser? Ont-ils été évalués? comment seront-ils mesurés et communiqués, à quelle fréquence & à quel coût?

- D' experts environnementaux
 - Ex. A-t-on une étude hydrologique, hydrogéologique démontrant l'absence de risque
 - § sur l'eau, la/les sources
 - § sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie
 - § sur les risques de glissements de terrain (partie sud du terrain & du bassin de rétention)
- D' avocat(s) spécialisé(s) en droit environnement (plus que justifié / nécessaire pour un tel projet)
 - Action mentionnée pendant la Réunion publique d'information sur les MACHEFERS, le 20 décembre 2022
- D' une Association environnementale
 - Action mentionnée pendant la Réunion publique d'information sur les MACHEFERS, le 20 décembre 2022
- De personnalités scientifiques reconnues.

A-t-on un nouveau rapport de l'agence nationale de santé prenant en considération et adressant des réponses aux arguments listés et recommandations effectuées et documentées dans les pièces jointes

Entre autres

Ex. 2.1.2. Qualité de l'air Concernant l'état initial, le dossier indique que les analyses de concentrations des retombées PM1016, réalisées le 8 septembre 2021 sur six points différents, « ne constituent que des moyennes sur une trentaine de minute et sont donc difficilement comparables à des valeurs réglementaires en moyenne journalière ou annuelle ». Dans un contexte où ces analyses ne sont pas représentatives de la qualité de l'air et qu'elles se résument à des mesures sur un seul jour, la MRAe observe qu'elles ne permettent pas de caractériser pas l'état initial de manière étayée

- **La MRAe recommande** la réalisation d'une campagne de mesures atmosphériques afin d'affiner la connaissance de l'état initial et de l'impact sanitaire potentiel **associé avant le projet**

Le cas échéant il faudra engager le tribunal administratif pour annuler cette décision et casser le projet

Coralie Stevanazzi

126	05/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour, Je fais partie des gens qui sont opposés au projet de mâchefer à la Sarrée qui va engendrer non seulement de la pollution en tous genres mais aussi les nuisances du bruit, du trafic intense des camions, de la nature qui va être massacrée, de la détérioration des routes... pour toutes ces raisons je suis contre ce projet. Cordialement Mme Revel</p>
127	05/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour</p> <p>je vous transmets mon avis sur l'enquête publique 17079 portant sur le traitement des mâchefers à la ZA Sarrée, commune du Bar sur Loup.</p> <p>Je souhaite exprimer un avis négatif sur ce projet d'installation d'un site de traitement des mâchefers à la Sarrée à Bar sur Loup pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aberration de choisir un site de traitement des déchets aussi éloigné des zones de production (c'est la zone côtière fortement peuplée qui produit l'essentiel du tonnage des déchets formant les mâchefers), cela est donc un non sens de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne aussi excentré. - Augmentation prévue du trafic routier sur un réseau inadapté et donc augmentation de la pollution, des risques d'accidents, des embouteillages. Le trafic camion est déjà important à cause de la carrière voisine du projet visé par l'enquête publique. Ce trafic transitant obligatoirement par des zones de vie de village (Châteauneuf de Grasse par exemple) - Retombées des poussières de mâchefers (soufflage et traitement à l'air libre) sur les terrains avoisinants affectant les pâturages et l'activité pastorale. - Le site fait partie d'une zone protégée, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, la préservation des milieux et des espèces doit être une priorité. L'impact sur la faune et la flore n'étant pas suffisamment évaluée et ne pouvant être que néfaste. - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier et en phase d'exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé. - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) dans une zone située en amont de plusieurs sources d'eau potable desservant un grands nombres de communes dont des communes du littoral. - Pollution majeure en cas d'évènements climatiques extrêmes. - Emission des poussières aux déchargements, chargements, au transites des granulats, à la circulation des engins de chantier encore plus importante en période de sécheresse, vents.. - Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences (l'usage de la ressource en eau est mal évaluée dans un contexte récurrent d'alerte rouge sécheresse) - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie. <p>La zone karstique dont fait partie le plateau de la Sarrée est le château d'eau de l'Ouest des Alpes-Maritimes*, prendre le risque de polluer ce réservoir avec l'installation d'un site de traitement des mâchefers n'est pas raisonnable.</p> <p>Enfin, je reste consciente de la difficulté de traiter les déchets et leur forme ultime que sont les mâchefers, je plaide donc pour une politique locale ambitieuse de réduction de la production des déchets, démarche dans laquelle je suis investie à titre individuel depuis plusieurs années.</p> <p>Cordialement Francine Brondex</p> <p>* source: charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur</p>
128	05/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique - projet de construction d'une usine de traitements de mâchefers au Bar sur Loup</p>

		<p>A l'attention du commissaire enquêteur</p> <p>Madame, Monsieur</p> <p>nous vous contactons pour émettre des observations au projet de construction d'une usine de traitement de mâchefers au Bar sur loup, route de Gourdon.</p> <p>Aujourd'hui nous connaissons déjà de gros problèmes de circulation sur cette route (dangerosité) liée au passage de nombreux camions vers la zone de la Sarrée et vers la carrière. Cette route n'a pas été conçue pour ce niveau de passage et les dépassements ou croisements sont TRES dangereux. A cela s'ajoute les cyclistes et piétons qui n'ont pas de zone « protégée » et qui sont parfois en réel péril compte tenu du trafic. Une augmentation du nombre de camions serait un réel accroissement des risques pour tous les usagers de cette route (D3)</p> <p>Il existe des zones actuellement dans la région dont l'accès est plus aisé (ex : Auribeau) et qui disposent de carrières ou d'espaces qui pourraient accueillir plus aisément un tel trafic.</p> <p>Par ailleurs, nous sommes inquiets des risques de pollution et de l'ensemble des retombées au niveau écologique (pollution de l'air, pollution de l'eau, impact sur la faune et la flore de cette zone)</p> <p>Une étude indépendante nous paraît indispensable et responsable pour s'assurer que les mesures de protection sont bien prises. Cela n'est pas le cas aujourd'hui.</p> <p>Notre maison est en face de la carrière. Le PLU l'a classée en zone N afin de préserver la faune et la flore du parc naturel des pré-Alpes. Nous ne comprenons pas bien la cohérence de la décision de développer extensivement des installations qui nécessitent des constructions et vont donc perturber cette même zone.</p> <p>Si le projet devait aboutir, nous craignons pour notre santé et celle de nos voisins. Des études et une véritable consultation, avec une grande publicité pour permettre aux citoyens de s'exprimer et aux cabinets indépendants nommé par les communes ou les collectifs seraient de nature à nous rassurer.</p> <p>Si ce projet est validé, nous pourrions considérer que vous seriez directement responsable de la mise en danger grave et éminent des habitants du Bar sur Loup et de ses environs ainsi que de son environnement.</p> <p>Stéphanie Burette et Christophe Dupont</p>
129	05/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD,</p> <p>Monsieur le Commissaire enquêteur,</p> <p>Le problème principal de ce projet est pour moi la LOCALISATION et ceci pour deux raisons:</p> <p><u>La première</u> Aller implanter en hauteur à 600 mètres d'altitude sur un système karstique qui par essence n'est pas étanche une installation à risques, pour de nombreuses années, ou toutes fissures, tout débordement, tout accident auront une incidence catastrophique incontrôlable et définitive pour une grande partie du sous sol c'est un danger qui est réel pour un large secteur de notre bassin de vie, sans parler des besoins en eau que nécessite ce projet avec les probables sécheresses à venir.</p> <p><u>La deuxième</u> La logistique aberrante faire voyager des matériaux différents avec pour chaque produit des véhicules spécifiques pour lesquels soit le voyage aller ou soit le voyage retour se ferait à vide, le double flux est extrêmement limité presque impossible seulement "encouragé" dans le dossier présenté, tout cela venant et repartant de l'autoroute A8 en traversant les collines de l'arrière pays par un réseau routier déjà inadapté et sur chargé actuellement.</p> <p>A l'heure où l'on recherche la sobriété, l'optimisation logistique, les économies dans de nombreux domaines en particulier dans les transports et l'environnement,</p>

		<p>comment peut on échafauder un tel gâchis Un tel projet a sûrement des raisons d'être mais morcelé de plus petite taille plus à proximité de la source de ces fameux mâchefers, vu qu'au final la part des mâchefers et du ciment est plus importante que la part des granulats il serait plus pertinent de faire voyager ces derniers par des camions standards et provenant d'autres carrières peut être ? je n'ose imaginer que ce projet pourrait servir à prolonger plus que de raison l'exploitation de la carrière voisine. je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire enquêteur l'expression des mes salutations distinguées Richard RIBERO</p>
130	05/01/23	<p>Objet : Enquête publique AP N 170979</p> <p>Non au stockage des macheferts sur le site de la Sarree. Cordialement, Pierre CRIQUILLION</p>
131	05/01/23	<p>Objet : Enquête publique AP N 170979</p> <p>Non au projet de Machefert de la Sarree. Cordialement, Patricia Criquillion</p>
132	05/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>En réponse à l'enquête publique précitée et en tant qu'habitant de la commune du Bar sur Loup je vous fait part de mon opposition à la création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs à base de mâchefer sur le site de la Sarrée. Je justifie mon opposition par l'impact potentiellement négatif sur l'environnement de la commune, la qualité de l'air et de l'eau, la biodiversité, la pollution des sols ainsi que la dégradation du paysage.</p> <p>Mes sincères salutations</p> <p>François NEDELEC</p>
133	05/01/23	<p>Objet : AP n° 17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour.</p> <p>En tant que citoyen demeurant au Bar sur Loup, je soutiens l'action de la Mairie et du collectif "Non aux mâchefers à la Sarrée".</p> <p>Cette planète est déjà à deux doigts de la catastrophe, il est inutile et débile d'en rajouter encore... Bien cordialement.</p> <p>Olivier Pons</p>
134	05/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Jean-Philippe SÛE, je réside sur la commune du Bar sur Loup et j'ai pris connaissance du projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je vous demande de noter que je suis contre ce projet, et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté

- Augmentation de l'accidentologie sur le parcours
- Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers
- Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier
- Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante)
- Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers
- Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone)
- Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins)
- Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé
- Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m³/an d'eau potable)
- Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris)
- Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer
- Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an
- La séparation aéralique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère
- Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussois (téléscope)
- La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?)
- Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sécheresse et ou de vents

- Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des camions)

- La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace

- Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle

- La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet.

- Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie

- Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats

- Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone

		<p>montagne</p> <p>- Aberration de choisir une localisation aussi excentrée</p> <p>Merci donc de bien vouloir prendre en compte mon refus à ce projet.</p> <p>Bien cordialement</p> <p>Jean-Philippe SÜE</p>
135	05/01/23	cf. fichier « observation du 05012023 »
136	06/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Monsieur le Commissaire enquêteur</p> <p>Le projet d'implantation d'une usine de béton utilisant des mâchefers, résidus toxiques de l'incinération des ordures, proposé par la société MAT'ILD (société qui semble bien fragile financièrement pour assurer les risques d'une telle activité) présente des risques de pollution extrêmement important étant donné l'emplacement prévu pour cette installation.</p> <p>C'est d'abord une aberration écologique de transférer par camion des dizaines de milliers de tonnes de déchets depuis la côte et l'autre extrémité du département vers une zone à plus de 600m d'altitude et située à des dizaines de kilomètres. Ce transport routier se fera à travers des campagnes et des villages au trafic congestionné, notamment au niveau du point névralgique de Pré du Lac. Les conséquences en termes de congestion, risques d'accidents et de pollution liée aux gaz d'échappement et à la dispersion des poussières de mâchefers sont indéniables.</p> <p>Le procédé envisagé prévoit d'utiliser les eaux recyclées de l'usine Mane (je n'ai pas vu l'accord définitif de cette entreprise à ce sujet) mais également les eaux pluviales. Compte tenu de l'irrégularité de la pluviométrie dans notre région et des risques de sécheresse grandissant je doute fortement que cette ressource soit suffisante à l'avenir pour subvenir aux besoins de ce projet. Dans un bassin versant déjà déficitaire et sur lequel de fortes restrictions d'usage de l'eau ont été imposées pas plus tard que tout cet été et cet automne par la Préfecture. Là aussi, le projet apparaît très négativement impactant pour une grande partie de la population résidant dans l'ouest du 06, qui dépend des captages de la vallée du Loup.</p> <p>Le procédé porte en lui des risques industriels importants en lien avec l'implantation prévue sur un plateau karstique, extrêmement perméable et en communication hydrologique quasi directe avec la nappe phréatique.</p> <p>Dans le cadre d'un fonctionnement normal, les rejets de poussières chargées en métaux lourds se déposeront aux alentours du site et contamineront rapidement la dite nappe mais aussi les massifs forestiers et les zones agricoles environnantes. De plus, en cas de pluie intense de type événement cévenol ou tempétueux, les risques de rejets d'effluents liquides pollués massifs et non maîtrisés sont majeurs, effluents qui termineraient eux aussi dans la nappe.</p> <p>A l'heure de la prise de conscience de notre vulnérabilité à la ressource en eau, mettre ainsi en danger une ressource jusqu'ici largement protégée semble une aberration.</p> <p>Cette installation se situe en plein Parc Naturel Régional des pré-Alpes d'Azur et jouxte la zone protégée Natura 2000 des pré-Alpes de Grasse et de la vallée du Loup. Les rejets polluants auraient des impacts négatifs très importants sur la faune et la flore exceptionnelles de ces sites.</p> <p>Le 3 janvier 2008, le tribunal administratif de Nice annulait un arrêté préfectoral en date du 14 avril 2003 autorisant un premier projet un stockage de Machefer sur cette zone. Un des motifs de cette décision étant que l'arrêté préfectoral était entaché d'une « erreur manifeste d'appréciation ». Cela parce qu'il n'est pas établi que les tirs de mine effectués dans le cadre de l'exploitation de la carrière sont</p>

		<p>compatibles avec l'étanchéité des casiers d'enfouissement des mâchefers. Ce risque est il toujours avéré?</p> <p>« Cette décision arrive à point nommé pour conforter les prises de position du conseil général interdisant toute nouvelle conception d'incinérateur et l'arrêt progressif des fours existant », se réjouissait le Dr Maurice Gillard, président du CSSER, à l'annonce de la décision du tribunal administratif. Depuis cette déclaration le tri sélectif, qui permettrait de faire baisser les quantités de mâchefers produites, n'a pas évolué dans notre département et nous restons parmi les plus mauvais élèves en France et en Europe. Peut être serait il temps de faire pression auprès de nos autorités pour essayer de diminuer la production de déchets toxiques et auprès de nos distributeurs et grandes surfaces pour revoir leur utilisation du plastique comme emballage universel, y compris autour des légumes bio.</p> <p>Je suis donc totalement opposé à la l'installation de cette industrie dans le lieu prévu actuellement.</p> <p>Veuillez agréer mes meilleurs sentiments, Lise Agnel Le Bar sur Loup</p>
137	06/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je M'OPPOSE TOTALEMENT à ce projet en raison de la pollution des milieux naturels et des sources sans compter la circulation des camions qui sera insupportable !!! Merci de prendre en compte MON REFUS A CE PROJET. Cordialement.</p> <p>E. ALEXIADE Mme PARDIGON ML</p>
138	06/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>En retour à l'implantation d'une usine destinée à recevoir les mâchefers du département et d'ailleurs.</p> <p>L'implantation de la dite usine serait aux portes, voire en dedans des Péalpes d'Azur, qui abrite une biodiversité reconnue comme exceptionnelle au niveau mondial et qui mériterait beaucoup plus de notre attention. Ce même site serait construit sur une passage de réseau d'eaux potable, entre la Miagne, la Brague, le Foulon et le Loup, autant dire qu'un simple problème peut causé du grand n'importe quoi.</p> <p>Sans oublier le passage routier, seul accès par le rouret !!! Donc inadmissible niveau qualité de vie sur les commune voisine.</p> <p>En gros, outre le fait de récupérer de l'argent de la part des usines, je ne comprends pas pourquoi ici. Risque de pollution et d'impact négatif écologique trop important et qui à la base devrait même être impensable d'être construit ici.</p>
139	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'installation du site Mat'ild au Bar sur loup je tiens à vous faire parvenir mon désaccord sur le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - site montagneux à l'origine de la production d'eau potable et risques liés - accès de centaines de camions supplémentaires qui traverseront les petits villages

environnants et perturberont (encore plus qu'à l'heure actuelle) la qualité de vie et de l'air de ces lieux et leurs habitants en seront nécessairement impactés (sans parler du dénivelé à franchir et à la consommation supplémentaire de carburant que cela induit)

- risque de pollution air/eau et notamment l'évolution de celle-ci, étant donné que les mesures avant implantation du site ne sont « pas réalisables » (voir en PJ l'extrait du pdf de l'avis de l'ars concernant l'eau et l'air en ligne sur le site alpes maritimes gouv)

Je m'oppose donc à ce projet et vous prie de prendre mon commentaire en compte

Cordialement

Coline Strauch
Habitante du Rouret

L'ensemble de mesure de réduction et/ou d'évitement est de formulation est très générale.

4 sur 6

Émissions aqueuses ou de produits liquides	Zone de stockage des déchets étanches	Surveillance périodique des concentrations dans les eaux du bassin Nord
	Zones de circulation et de manœuvre des engins revêtues	
	Isolation du bassin versant amont par un fossé périphérique et du bassin versant aval par un bourrelet ou un fossé de colature	
	Pas de rejet de lixiviats dans le milieu naturel	Curage périodique des bassins
	Séparateur à hydrocarbures	
	Cuve de GNR enterrée en double-peau munie d'un limiteur de remplissage et d'une sonde de détection de fuite entre les 2 peaux	Curage périodique du séparateur à hydrocarbures
	Produits chimiques placés sur rétention	

Aucun élément ne permet d'évaluer l'efficacité des actions proposées. A titre d'exemple aucun élément ne précise la fréquence et les moyens de contrôle de l'étanchéité (dalle et bassin de rétention). Compte tenu du contexte et de l'historique du site, les circulations d'eau décrites comme **extrêmement faibles auraient méritées d'être mieux documentées, notamment en fonction des conditions climatiques et de la période de l'année.**

Qualité de l'air :

L'information relative aux retombées atmosphériques est issue de la surveillance de la carrière SEC. La pollution atmosphérique est objectivée par des analyses de poussières⁷ PM10 et PM2.5 réalisées le 8 septembre 2021. L'El précise que « ces résultats ne sont pas représentatifs d'une moyenne annuelle » **aussi la comparaison de la valeur observée au point 5 avec la valeur limite pour la protection de la santé humaine n'est pas cohérente.** En effet, les résultats ne sont représentatifs que de la qualité de l'air le jour de la mesure. **La méthodologie utilisée ne permet pas de caractériser avec justesse l'état initial.**



Point 3 : bureaux de la SEC / Point 4 : entreprise du RTP / Point 5 : parc d'activités de la Santé / Point 6 : habitation la plus proche

Figure 45 - LOCALISATION DES POINTS DE MESURES DE POUSSIÈRES

Des mesures d'évitement ou de réduction sont proposées et associées à un suivi périodique de l'empoussièrément.

⁷ 6 points de prélèvements – 1 et 2 sur le sites et 3,4,5,6 aux alentours. Durée de la mesures 30 min – beau temps, sec et peu de vent

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - Direction départementale des Alpes Maritimes - Centre administratif - 147, boulevard du Mercantour - Bâtiment Mont des Merveilles - CS23061 - 06202 Nice cedex 3
Tél.: 04.13.55.80.10 / Fax: 04.13.55.80.40
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Type d'émissions	Mesures d'évitement ou de réduction	Suivis
Émissions atmosphérique	Circulation sur piste revêtue	Suivi périodique de l'empoussièrément dans l'environnement
	Arrosage des pistes et des stockages	
	Matériaux traités au niveau de l'IME humides uniquement	
	Nettoyage régulier du site	
	Limitation de la vitesse sur site	
	Limitation de la hauteur de déchargement	
	Protection des stockages contre les vents dominants	
Capotage des pièces les plus émettrices de poussières lorsque cela est techniquement possible		

Coline STRAUCH

140

07/01/23

Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD

A l'attention de Monsieur Le Commissaire enquêteur

Je tiens à vous faire part de mon avis **DEFAVORABLE** concernant le projet de

l'installation d'une usine de traitement de mâchefers sur le plateau de la SARREE et ce pour les raisons suivantes :

QUALITE DE L'AIR : Conséquences atmosphériques

Ce projet ne maîtrise pas et ne garantie pas à 100% les retombées de poussières fines toxiques des mâchefers lors de leurs transport, transfert, stockage et séparation aéraulique.

Une aspersion telle que prévue n'est pas envisageable en continu surtout pendant les périodes de sécheresse (*2022 en est un bon exemple*). Ces poussières extrêmement volatiles peuvent se déplacer sur de très grandes distances d'autant que le site de la Sarrée se trouve à plus de 600 mètres d'altitude, les vents vont pouvoir disperser ces particules de poussière sur Le Bar Sur Loup et les communes environnantes.

Comment l'organisme humain, la faune et la flore vont réagir à ces taux élevés de toxicité et les éliminer.

Ne pas oublier aussi les perturbations lors de la phase travaux concernant environ 100 000 m3 de déblais et 20 000 m3 de remblais.

POLLUTION DES EAUX :

Comment pouvoir envisager cette installation de traitement sur un plateau karstique c'est comme jeter de l'eau sur une éponge.

Rien ne peut garantir que les dalles de béton prévues étanches soient à l'abri de fissures ou de porosité dans le temps.

Rien ne garantit que les bassins de rétention restent étanches dans la durée.

Comment pouvoir affirmer être à l'abri d'un débordement non maîtrisé suite à des évènements climatiques imprévus.

Si pollution accidentelle l'eau saturée en lixiviats pénétrera dans les nappes phréatiques (surface estimée à 375 km2 et 50 millions d'eau potable exploitée /an) ou ruissellera via la Combe, la Foux et finira dans le Loup.

Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'un mouvement de terrain (explosions répétées au niveau de la carrière de la SEC) ou d'une catastrophe naturelle (glissement de terrain, phénomène Cévenol ...)

TRANSPORT :

Le transit journalier au niveau du carrefour Châteauneuf/Le Bar Sur Loup/ Gourdon est déjà très dangereux pourquoi encore rajouter environ 60 camions jour.

Aux heures de pointe cela devient de plus en plus effrayant sans compter l'émission polluante de 50 tonnes de CO2/an et le risque accidentogène généré tout au long du trajet

DIVERSES REMARQUES

Encore plus de nuisances sonores

Importante nuisance olfactive

Quant est-il de la responsabilité du propriétaire qui loue son terrain à la société Mat'ILD

Choix du lieu pas adapté (Parc Naturel Régional)

Pourquoi les mâchefers ne sont pas traités directement à la sortie des incinérateurs concernés

Pourquoi le site de la Sarrée servirait de poubelle à la Métropole de Nice et aux

		<p>Monégasques, il y a certainement des endroits mieux adaptés et plus proches</p> <p>N'y a t-il pas un risque de développement futur (<i>à court terme</i>) de passer de 60 000 tonnes à 100 000 tonnes</p> <p>et pourquoi pas 200 000 Tonnes</p> <p>J'espère que vous prendrez en considération l'ensemble de mes remarques et que votre sagesse et votre bon sens pour un environnement sain, préservé et pérenne sera votre choix.</p> <p>Bien à vous</p> <p>Willy GALVAIRE</p>
141	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Non aux mâchefers à la Sarrée</p> <p>Merci de protéger la tranquillité et la qualité de vie dans nos villages.</p>
142	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour.</p> <p>Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.</p> <p>Je ne suis pas favorable aux mâchefers à la Sarrée. Il y a des sources d'eau qui nous alimentent en eau potable et qu'en est il du risque de pollution de l'air? Nous sommes venus vivre au rouret pour mieux respirer après des années de pollution de l'aéroport de Nice! Ce projet avait été abandonné au début des années 2000 suite au mécontentement des riverains. Incroyable de remettre ça au goût du jour. 😞</p> <p>Merci pour votre aide.</p> <p>Bien cordialement, Valerie Beauseigneur</p>
143	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour,</p> <p>Suite à la consultation publique pour l'installation d'une centrale à béton et traitement de déchets, Je tiens à exprimer mon désaccord total car ce site aurait un impact catastrophique sur notre village et les alentours, déjà fortement menacés par une politique écologique inexistante; La qualité de l'air et des eaux (trois sources présentes à côté du site viennent nous alimenter en eau potable) en serait davantage dégradée et nous aurions en plus une circulation de camions incessante au centre ville de notre village. La biodiversité de notre région subirait un ultérieur menace.</p> <p>Le site de Bar sur Loup connaît un plus déjà de forts risques à cause de l'emplacement classé Seveso...</p> <p>Caterina Suzzi</p>
144	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Madame, monsieur</p> <p>Habitante au Rouret je m'oppose à l'installation d'une usine destinée à recevoir les mâchefers du département afin de protéger nos villages et notre santé.</p> <p>Bien cordialement</p>

		Marie Claire Süe
145	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour</p> <p>Je voudrais vous faire part de mon mécontentement vis à ca vis du projet de mâchefers à la Sarree!</p> <p>J y suis fortement opposée et j'espère qu'on écoutera les habitants des environs! On va encore augmenter le passage de camions innombrables dans nos villages, et le risque lié à cette circulation qui ne fait qu'augmenter et détruire de plus en plus la qualité de l air!</p> <p>Comment mesurer l impact des micro particules qui s en dégagera, et sans compter les sources d eau qui sont proches du site !!</p> <p>On se sert de l arrière pays pr se débarrasser des déchets !</p> <p>Il est incompréhensible qu'on vienne mette ces usines dans un environnement normalement préservé!</p> <p>Au risque de me répéter JE SUIS OPPOSÉE À CE PROJET INACCEPTABLE!</p> <p>En espérant que vous serez réceptifs aux habitants...</p> <p>Cordialement</p> <p>Rocher marion Habitante du Rouret</p>
146	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Personnellement, je suis CONTRE ce projet beaucoup trop polluant car son utilité n'est vraiment pas nécessaire par apport à la pollution qu'il pourrait causer. La planète est assez torturée comme ça... 😞</p>
147	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Le Rouret, le 07/01/2023,</p> <p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Monsieur le Commissaire enquêteur,</p> <p>Le projet d'implantation d'une usine de béton et autres matériaux sur base de résidus d'incinérations d'ordures présenté par la société MAT'ILD présente à mon sens des risques de pollution importants vu l'environnement d'accueil prévu pour cette installation. En outre l'étude de faisabilité diligentée par la société MAT'ILD présente un manque flagrant d'objectivité, les enjeux environnementaux étant à mon sens pris à la légère au profit des aspect financiers.</p> <p>Ainsi je me permet de porte votre attention sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation du site. Le rapport conclu que le projet se situé en zone non protégée mais qu'il jouxte DEUX sites protégés. En consultant le plan on constate une proximité IMMEDIATE avec les sites protégés de Caussols ainsi que NATURA 2000. Conclure que l'implantation d'une usine de traitement de déchet n'aurait qu'un impact limité dans ces zone ne peut résulter que d'une mauvaise fois. La pollution ne s'arrête pas aux frontières humaines. - Dangerosité des mâchefers. Le rapport stipule hâtivement que les graves de mâchefers sont non dangereux, or de nombreuses études affirment le contraire (environnements et sources contaminées par des dioxines). De plus le rapport manque de transparence vis-à-vis des constituants des graves de mâchefers, ce qui conduit au point suivant. - Impact de la traitement des machefers sur le milieu naturel. Le rapport reste évasif quand à la soit disant « étanchéité » du site qui doit retraité en circuit fermes les lixiviats, des eaux EXTREMEMENT TOXIQUES. Le traitement en circuit fermé

		<p>implique une augmentation de la concentration en matière toxique des lixiviats, et leur infiltration ou fuite dans le milieu naturel est exclue, du moins en théorie. Quel sont les moyens mis en œuvre pour assurer un risque TOTALEMENT NUL de fuite ? Aucun, car un dysfonctionnement est toujours possible. Les mâchefers seront stockés sur des dalles étanches mais rien ne garantit que cette étanchéité sera fiable dans le temps, et ce d'autant plus que la carrière située à proximité immédiate procède régulièrement à des tirs de mines. Il apparaît impossible de garantir que les lixiviats ne finiront pas dans les nappes phréatiques voisines ou les sources locales.</p> <p>Les conséquences d'un dysfonctionnement du site conduiraient à des conséquences IRREMEDIABLES sur le milieu naturel sensible que constitue les pré Alpes. Le rapport ne préconise aucun audit, aucune mesure de suivi mis à part une vague mention d'une ligne de niveau dans les cuves de rétention des eaux usées.</p> <p>Un tel manque de sérieux vis-à-vis d'un sujet majeur tel que l'environnement est inacceptable et justifie à lui seul un retrait pur et simple de ce projet.</p> <p>- De plus, le traitement primaire des mâchefers implique une consommation en eau, alors que le département était en alerte sécheresse cet été. Qu'impliquerait une absence d'eau pour le traitement des mâchefers ? Quid de l'augmentation des poussières toxiques ? Aucune mention dans le rapport de la société MAT'ILD qui conclue très rapidement que le centre de traitement des déchets n'aurait qu'un impact minime. Or nous sommes en plein parc naturel des pré Alpes de la Côte d'Azur, un site remarquable extrêmement fragile. Aucune preuve ne vient étayer ces arguments, et le simple bon sens suffit pour savoir qu'implanter une telle usine en zone montagneuse et sismique ne peut conduire qu'à une catastrophe sanitaire dans les années à venir.</p> <p>En conséquence je ne peux que donner un AVIS DEFAVORABLE POUR L'INSTALLATION DE CE PROJET.</p> <p>Je vous remercie de l'attention que vous aurez portée à mon message, et espère que les arguments que j'ai pu avancer vous convaincront de donner un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société MAT'ILD. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées</p> <p>Cordialement Olivier Berger</p>
148	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Madame, monsieur</p> <p>Habitant au Rouret je m'oppose à l'installation d'une usine destinée à recevoir les mâchefers du département afin de protéger nos ROUTES, VILLAGES et nos SANTES.</p> <p>Bien cordialement</p> <p>Benjamin Brun</p>
149	07/01/23	<p>Objet : l'enquête publique Projet Mâchefer</p> <p>Bonjour</p> <p>Habitante du Rouret, empruntant régulièrement la route, je suis contre ce projet qui polluera nos communes et causera un surcroît de trafic de camions, entraînant pollution et surtout danger, car ses camions déjà nombreux entre la Sarrée et Roquefort les pins sont des dangers publics</p> <p>NON NON ET NON à ce projet</p> <p>Sincèrement</p>

150	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Afin de répondre à l'enquête publique : Je dis NON à l'implantation d'un site Mâchefers à Bar sur Loup .</p> <p>Cordialement</p> <p>Nathalie Schindelman Habite à Opio</p>
151	07/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Je m'oppose à l'implantation des mâchefers à la Sarré. L'arrière pays, milieu naturel pourvoyeur d'eau potable ne peut pas abriter des substances toxiques.</p>
152	08/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Le président d'AURA Environnement Marc-Claude de PORTEBANE qui soutient le Collectif Stop Déchets Var-Alpes-Maritimes (SDV06), ici en photo, (au milieu avec le maire de Le Bar-sur-Loup et le 1er adjoint à l'urbanisme et aux travaux Georges CAUVIN) a rencontré les 2 édiles en mairie, le 04/01/2023. afin de coordonner les actions futures contre le projet de création d'un Centre de fabrication de matériaux alternatifs sur la commune de Le Bar sur-Loup.</p> <p>Parmi nos actions futures, AURA Environnement a demandé aux élus de se joindre à nous afin de décider :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de demander une réunion publique - comme cela s'est fait avec le projet MAT'ILD à Pourcieux dans le Var en 2022 - avant la fin de l'enquête publique avec le commissaire enquêteur et ce, avant la fin de l'enquête publique, le 13/01/2023 à 12h30. (Demande également faite par AURA Environnement au commissaire enquêteur lors de sa permanence en mairie le 05/01/2022, en oral et par écrit, copie ci-jointe) • de demander au sous-préfet de Grasse la certitude qu'il n'y aura pas de projet de CSR sur les parcelles restantes (2ha 27 loués pour l'instant sur 5ha). • de demander au BRGM et à des labos indépendants les pollutions potentielles du site car il y a plusieurs dizaines d'années il y avait une décharge municipale d'ordures ménagères. • d'apposer un refus à tout projet de permis de construire. • de demander au préfet de Région PACA pourquoi aucune réponse n'a encore été apportée aux questions de la commune de Le Bar sur-Loup - suite au mail du 20/10/2022 à 16h22 d'Alice GATINEAU, chargée de mission à la mairie de Le Bar sur-Loup - comme, concernant le PLU de la zone concernée (parcelle A102) qui ne correspond pas à la dénomination de zone naturelle de carrière ; ainsi que sur la gestion des lixiviats ; la dépollution du site et à sa remise en état. <p>Marc-Claude de PORTEBANE Président d'AURA Environnement http://www.aura-environnement.com/</p>



Le 05/01/2023.

En présence du Commissaire-enquêteur ce jour en mairie, il m'indique de voter sur le cogiste NOS avis.
Question 1 = A quoi sert la présence physique du commissaire-enquête ?

Nous demandons une enquête publique pendant réunion publique pendant l'enquête publique avec les dirigeants de Mat'ILD et un représentant de la Sreaf avec prolongation de l'enquête publique sur 15 jours.

153

08/01/23

Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

		<p>Le projet de centre de fabrication de matériaux alternatifs sur la commune du Bar-sur-Loup prendra place, comme mentionné dans le dossier d'enquête publique, sur des terrains calcaires. Or, de par leur nature, ces terrains sont très sensibles à toute pollution de l'eau et permettent d'alimenter en eau, par le jeu des circulations d'eaux souterraines, le littoral et ses grandes agglomérations. Implanté un projet au droit du site de la Sarrée semble une aberration au regard du risque que les mâchefers feront peser sur la ressource en eau.</p> <p>Si le dossier présenté propose de nombreuses études dans les différents volumes et annexes, AUCUNE ETUDE HYDROGEOLOGIQUE N'EST JOINTE À CE DOSSIER. Les seuls éléments, très peu abordés dans ce dossier (17 pages sur hydrogéologie/hydrologie/utilisation de la ressource en eau sur un dossier total de près de 1800 pages !) se base sur des observations de terrain et une étude de la SEC réalisée en 1999. Pourquoi le rapport de cette opération de traçage n'est pas joint au présent rapport comme les autres études afin de pouvoir comparer ce qui est énoncé dans le rapport d'enquête publique et l'étude de 1999 ?</p> <p>Cette partie « hydrogéologie » présente le contexte hydrogéologique régional, communal, à proximité du site, en restant tout de même sur des généralités, mais qu'en est-il au niveau du droit du site ? idem pour le paragraphe de la qualité des eaux souterraines qui n'apportent aucun élément concernant le contexte immédiat du projet et fait référence à une station de contrôle à Saint Cézaire sur Siagne !!!</p> <p>Dans le rapport de GEOTEC (qui lui est joint au présent dossier), il est précisé qu'au cours d'un de leur forage pour connaître la stabilité de la plateforme où sera implanté le centre, il y a eu une venue d'eau. Ce bureau d'étude préconise donc qu'une enquête hydrogéologique approfondie est nécessaire afin de connaître les fluctuations des niveaux d'eau et des PHEC.</p> <p>Comment peut-on donc conclure que « <i>L'enjeu est donc existant, mais reste cependant faible. Vis-à-vis du projet, aucune contrainte spécifique n'a été identifiée</i> ».</p> <p><u>Ce dossier est irrecevable en l'état</u>, il ne démontre pas et ne prouve pas que ce projet n'aura aucun enjeu sur la ressource en eau. <u>La société MAT'ILD doit apporter plus d'arguments et une véritable étude hydrogéologique pour que ce projet puisse être analysé au regard de ses enjeux réels sur la ressource en eau</u> surtout dans un contexte local et national de plus en plus tendu.</p> <p>Bien cordialement</p> <p>Muriel Cary</p>
154	08/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD,</p> <p>Bonjour Je suis contre ce projet. Faire autant de km pour traiter les déchets des communes telles que Nice ou Monaco est ridicule. Nous sommes des petites communes avec des infrastructures routières qui ont déjà du mal à absorber le flux dû à l'augmentation du nombre d'habitants. Alors faire circuler autant de camions c'est pas possible. Nous avons une qualité de vie que nous voulons préserver. Et nous savons qu'il y aura des impacts sur l'environnement. Nous devons inciter les gens à réduire leur déchet et les fabricants à limiter les suremballage inutiles au lieu de construire des usines pour gérer ces déchets. En attaquant le porte-monnaie s'il le faut puisqu'il n'y a que ça qui marche...</p>

		Bonne journée
155	08/01/23	<p>Objet : Enquête publique Projet Société MAT'ILD Bar/Loup</p> <p>Bonjour, Habitants de Caussols, nous empruntons régulièrement la route D3 entre Châteauneuf de Grasse et Gourdon.</p> <p>A ce jour, cette route est déjà très fréquentée par les camions de la carrière, les véhicules de la zone de la Sarrée, ceux des habitants et touristes de plus en plus nombreux de l'arrière-pays et de très nombreux vélos déjà très vulnérables.</p> <p>Si nous ne nous trompons pas et au regard du "SYNOPTIQUE GENERAL DU FONCTIONNEMENT DU SITE", ce sont 110 000 T de matériaux de base qui seront acheminés sur le site et 100 000 T de produits finis qui seront évacués du site. Soit au total 210 000 T de matériaux qui seront transportés par camions sur une route déjà saturée, ce qui devrait représenter plus ou moins 7000 camions qui feront le trajet aller et retour annuellement. C'est trop ! Les nuisances sonores, la pollution atmosphérique (poussières, carburant...), les risques d'accidents liés à ce trafic ne peuvent être acceptés.</p> <p>Il est bien sûr évident qu'en dehors de cette situation, la question de protection de l'environnement est primordiale, les poussières supplémentaires générées (il n'y a qu'à voir déjà la couleur des arbres autour de la carrière !), les déchets et la toxicité de la fabrication de ciment, le tout à moins de 500 m d'une zone Natura 2000, est-ce bien raisonnable !</p> <p>En conclusion, nous pensons très sincèrement que ce projet ne peut et ne doit pas aboutir.</p> <p>Bien à vous Claire Mélan et Serge Rouvier</p>
156	08/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Le projet de centre de fabrication de matériaux alternatifs à Bar-sur-Loup me pose question concernant les quantités d'eau qui seront utilisées. Nous sortons avec difficulté d'un épisode de sécheresse qui a largement concerné le bassin versant du Loup, nous avons déjà sur la commune de Bar-sur-Loup des entreprises très consommatrices en eau dont la SEC et il est envisagé d'implanter en plus ce centre qui serait gros consommateur en eau.</p> <p>L'arrosage des mâchefers demandera 18 000m³ par an pour maturer. Les poussières émises par la manipulation des mâchefers nécessiteront d'autre part une brumisation pour permettre qu'elles retombent au sol.</p> <p> à 1- Est-ce qu'il a été analysé l'effet cumulé de l'ensemble des consommations d'eau par les différentes sociétés implantées sur Bar-sur-Loup, peut-on aujourd'hui y répondre, rien n'est précisé à ce sujet dans l'étude proposée pour l'enquête publique ?</p> <p>La maturation des mâchefers produira des lixiviats qui ont des effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine.</p> <p> à 2- En phase d'exploitation du site, quel suivi sera réalisé sur ces lixiviats, quels seront les bilans fournis à l'administration ? Il faut s'assurer que ces bilans ne se contenteront pas de mesurer simplement la pluviométrie, mais également la quantité d'eau sortant du site par les fossés d'eaux pluviales.</p> <p> à 3- Quelle assurance fournit la société MAT'ILD sur ce point ?</p> <p>Concernant la qualité des eaux, le vallon de la Combe drainera une partie des eaux pluviales. Ce vallon rejoint ensuite le Riou qui se déverse dans le Loup (site Natura 2000) au niveau de la Papèterie sans aucun système de contrôle.</p> <p> à 4- Quelle assurance qu'en cas de problème et de fortes pluies (de type</p>

		<p>épisode cévenol), il n'y aura pas pollution de ce cours d'eau ?</p> <p>Cette question se pose notamment car le dossier comprend des <u>incohérences concernant la capacité des bassins</u>. Toutes les figures mentionnent une capacité de 1500m³ pour chacun des 2 bassins de rétention et dans le texte il est mentionné une capacité de 8000m³ pour le bassin nord et de 3000m³ pour le bassin sud.</p> <p>è 5- Qu'en est-il réellement car des bassins de 1500m³ ne pourront en aucun cas répondre au besoin de stockage en eau pour la maturation des mâchefers et pour la rétention des eaux de pluie ?</p> <p>Le site où le projet serait implanté est une ancienne carrière qui a été comblée en matériaux très divers. Le dossier précise que c'est la société MAT'ILD qui a procédé au remblaiement de la carrière.</p> <p>è 6- Comment peut-on installer un centre et des bassins de grande capacité sur des terrains constitués de remblais ? Comment la société MAT'ILD justifie ce point surtout que dans une annexe sur la stabilité de la plateforme il est mentionné que le terrain actuel est en limite de rupture ?</p> <p>Ce projet n'offre pas à ce jour, les conditions pour assurer à terme la sécurité des habitants et de la ressource en eau tant au niveau quantitatif que qualitatif.</p> <p>Cordialement Elise Cary</p>
157	08/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour Je souhaite donner mon avis pour l'enquête publique J'habite sur la commune de Chateauneuf de Grasse sur la route de Nice. Nous avons des enfants scolarisés au collège et bientôt au lycée. Ils prennent le bus chaque jour aller et retour et doivent traverser la route de Nice pour rentrer. Il n'y a aucun passage clouté malgré le nombre d'habitations et d'enfants qui circulent sur cette route. Ce qui est déjà à ce jour extrêmement dangereux. si nous avons encore plus de camions. Il sera impossible pour nos enfants de circuler dans un semblant de sécurité. Par ailleurs habitant sur la départementale la nuisance sonore au niveau de mon domicile sera invivable. Sachant que je garde des enfants en bas âge à mon domicile. Il me sera alors impossible de profiter de mon jardin la journée. Il y a également des raisons évidentes d'infrastructures insuffisantes pour ce genre de société dans nos villages qui aspirent à plus de calme. Par ailleurs la pollution du lieu mais aussi de tous les domiciles qui se trouvent sur le passage. Il serait plus judicieux d'implanter ce genre de société proche du lieu de départ des déchets cela éviterait beaucoup de trajets et de nuisances pour les habitants. Je suis donc contre l'implantation de cette usine à proximité de nos villages. Cordialement Virginie Kirsch</p>
158	08/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>A l'attention du Commissaire Enquêteur,</p> <p>Dans le cadre du projet de « Centre de fabrication de matériaux alternatifs » sur le site de la Sarrée à Bar-sur-Loup, il me semble essentiel de connaître pourquoi le choix d'implantation à Bar-sur-Loup. En effet, le rapport proposé dans le cadre de l'enquête publique, ne précise pas quels sont les autres sites du département qui auraient pu accueillir ce centre.</p> <p>En effet, s'il est mentionné les avantages que propose le site de Bar-sur-Loup, il n'est pas mentionné les <u>avantages et inconvénients des autres sites qui ont permis de conclure au choix de la Sarrée</u>. Pourtant tout dossier de ce type doit comprendre un argumentaire qui permette de démontrer que ce site aurait pu faire l'objet d'un évitement.</p> <p>D'après les lignes directrices nationales concernant la séquence ERC « Eviter-Réduire-Compenser », il est possible de distinguer trois types de mesures d'évitement : l'évitement lors du choix d'opportunité (« ne pas faire » ou « faire moins »), l'évitement géographique (« faire ailleurs ») et l'évitement technique (« faire autrement »).</p> <p>Or aucun argumentaire dans ce dossier ne précise ce point, ce qui semble être une lacune notable dans ce dossier à laquelle la société MAT'ILD se doit de répondre</p>

		<p>d'autant plus que le site de Bar-sur-Loup reste éloigné des unités de valorisation énergétique de l'Ariane à Nice et d'Antibes.</p> <p>En l'état, il est difficile de ne pas penser qu'il s'agit plus d'une opportunité foncière (MAT'ILD et la SEC appartenant au même groupe, et la société MAT'ILD étant déjà propriétaire du terrain) que d'un réel choix stratégique d'implantation.</p> <p>Bien cordialement</p> <p>Laurent Cary</p>
159	08/01/23	<p>Objet : Non aux mârchefers</p> <p>Défendre la nature notre terre mère nourricière. Quoi de plus naturel que d'entreposer 60000 Tonnes de déchets hautement toxiques dans un bassin à l'air libre. Les inestimables sources naturelles en eau qui se trouvent dans nos montagnes doivent être protégées. C'est une question de survie. Les sécheresses sont là, les risques de pollution aussi comme au jas de madame à Villeneuve loubet. Si nous ne respectons pas cette nature, nous nous mettons en danger ainsi que nos générations futures. Détruire notre écosystème revient à nous détruire. Nous devons tous nous engager à soutenir la vie que nous offre cette nature au lieu de la détruire. Mme Usero Joëlle habitante de Bar sur loup.</p>
160	08/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>L'arrière pays doit être préservé ! Nous en avons besoin, la nature aussi. Merci</p>
161	08/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Le projet de « Centre de fabrication de matériaux alternatifs » interpelle sur la question du trafic routier. S'il est précisé par la société MAT'ILD que l'enjeu est faible compte-tenu du trafic poids lourds existants, je souhaite soulever le point que les comptages routiers n'ont pas été effectués aux heures de pointe du trafic poids-lourds. En effet, en consultant le site internet de la SEC qui draine majoritairement les poids lourds de ce secteur, on peut constater que les horaires d'ouverture de la carrière sont de 6h à 17h. Or les comptages ont été réalisés entre 8h et 9h, puis 12-13h/13h-14h et après 16h30 soit en dehors des heures principales de passage des camions.</p> <p>D'autre part, MAT'ILD se rapporte aux comptages du Département datant de 2006 et 2009, autant dire que ces comptages ne reflètent plus la réalité de terrain, tous les habitants du secteur s'accordant à dire que le trafic camions et autres véhicules est dense dans le secteur de Pré du Lac-Chateauneuf Grasse.</p> <p>Le trafic camion semble donc sous-estimé et les résultats proposés biaisés.</p> <p>Ce centre de mârchefers ne fera que renforcer une circulation déjà importante ce qui entrainera une augmentation de la pollution de l'air et un risque d'accident plus important sur une route non adaptée au départ de la route de Gourdon.</p> <p>Autre point concernant la pollution qui pose question : ce projet sera excédentaire de 78 000 m³ de terre. Ces terres correspondent aux remblais réalisés par MAT'ILD depuis 30 ans au droit du site.</p> <p>Les sondages réalisés montrent que certains échantillons sont pollués (dépassements en hydrocarbures totaux, en sulfates, en fraction soluble et en antimoine).</p> <p>- Ces 78000m3 de déblais seront soit réemployés sur le site même</p>

		<p>comme remblais soit acheminés vers des sites spécialisés pour les terres polluées.</p> <p>Vers quels sites ces matériaux seront envoyés pour traitement des terres polluées ? Quelle est la distance entre ces sites et le site du projet ? Quel tonnage est-ce que cela va représenter ? Par quels procédés ces terres seront dépolluées ? Aucun élément n'est indiqué dans le présent dossier, aucune estimation de tonnage n'est avancée. En fait les éléments fournis ne permettent pas une analyse fine concernant la pollution du site des matériaux constituant la plateforme actuelle. Quid lors du remaniement de la plateforme, de l'impact environnemental et sur la santé des poussières qui seront remises en mouvement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi existe-t-il une différence entre les résultats présentés dans le volume 7 (V7) et ceux de l'annexe 4 (A4) concernant la qualité des matériaux de remblais ? <ul style="list-style-type: none"> o D'un côté, on a 20 échantillons (V7) contre 24 échantillons analysés (A4), o D'un autre côté, on a 7 échantillons non conformes (V7) contre 12 échantillons non conformes (A4) donc pollués... <p>Je souhaite relever que la société MAT'ILD est une SAS capital de 1000 euros. Comment une société avec un tel projet peut avancer un capital aussi faible ? Quelles seront les garanties financières en cas de problème de pollution, il faut s'assurer que cette société assumera une remise en état du site en cas de dysfonctionnement et après la fin de l'exploitation du site ?</p> <p>En vous remerciant pour les réponses qui seront apportées à ces questions.</p> <p>Emilie Cary</p>
162	08/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonsoir,</p> <p>comme la quasi totalité de la population au courant, je m'oppose à ce projet, déjà refusé à maintes reprises.</p> <p>Les conditions initiales de refus n'ont pas évolué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impacts majeurs sur nappes phréatiques, - impacts majeurs sur les espèces protégées de la zone, celles-là même qui ont justifié la régulation de la zone (accès aux véhicules motorisés, mais également conditions de régulation des sports de nature dont le VTT), - accroissement du trafic routier de véhicules lourds sur un réseau routier non prévu à cet effet et déjà saturé. <p>Cordialement, Vincent DUBOIS.</p>
163	09/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique/ Dossier MAT'ILD à BAR SUR LOUP.</p> <p>A l'attention du commissaire-enquêteur,</p> <p>Bonjour Monsieur,</p> <p>Je suis contre le projet d'installation d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs (à base de mâchefers) situé 1 route de Gourdon, lieu-dit "Les Souquêtes" à BAR SUR LOUP (06220), exploité par la société MAT'ILD pour les 4 raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le risque de pollution atmosphérique engendré par l'activité du site et par le trafic routier généré par les poids-lourds. En effet, les informations et les données sur les poussières transmises relatives aux retombées atmosphériques issues du traitement des mâchefers figurant dans l'étude d'impact, mais également dans les réponses apportées par l'exploitant aux

avis de l'ARS et de la MRAE sont insuffisantes pour prouver l'absence de pollution sanitaire et environnementale des terrains sis aux abords du site. Ces données proviennent, d'une part, de l'exploitation des granulats inertes de la carrière de la SEC, et d'autre part, d'un site de valorisation des mâchefers situé à Fos Sur Mer (13) dont les volume de mâchefers traités sont inconnus et dont la météo (vents dominants) est différente de celle du Bar sur Loup. De plus, les moyens (arrosage des pistes pour l'abattage des poussières, nettoyage régulier du site, capotage des pièces émettrices de poussières, limitation de la vitesse des engins et de la hauteur de déchargement des camions...) mis en œuvre sur le site pour limiter la dispersion des polluants dans l'environnement restent généraux. Il n'y a pas d'évaluation prévue de l'efficacité de ces actions, ni de renseignements sur la fréquence de ces actions. Il aurait été nécessaire d'avoir une étude spécifique permettant de prouver que l'impact des poussières engendré par le site industriel soit bien négligeable sur le plan sanitaire comme l'indique la société MAT'ILD. Enfin, des analyses d'empoussièrement du site sont nécessaires.

- Les nuisances engendrées par le trafic routier des poids-lourds desservant le site. Pour l'exploitation du site, il est indiqué dans le dossier, la présence de 24 camions et de 10 véhicules légers par jour. Ce qui permet de conclure à un trafic de 68 déplacements sur les routes dont 48 trajets de camions par jour. Ces poids-lourds emprunteront les routes départementales 2085 et 3. Le trafic, au niveau des ronds-points de Pré du Lac à Châteauneuf, est déjà saturé, entre autres, par divers camions issus de l'activité de la carrière de la SEC. L'ajout de nouveaux poids-lourds à cet endroit constitue un risque accru d'accident routier et de ralentissements, car ces voiries routières ne sont pas adaptées à la circulation des camions. De plus, même si l'exploitant nous précise dans le dossier, que durant les trajets, les bennes des poids-lourds transportant des mâchefers provenant des incinérateurs de Monaco, Nice et d'Antibes seront bâchées; celles-ci seront mises par les chauffeurs et aucune mesure ne permet de garantir leur étanchéité. Ainsi, les poussières de mâchefers pourront se retrouver, lors du transport, mises en suspension dans un environnement urbain (traversée notamment de Grasse par les poids-lourds).
- le risque accru de pollution des eaux souterraines. En effet, ce site industriel comprend des bassins pour la maturation des mâchefers afin de les traiter en vue de leur utilisation. Ces ouvrages de rétention d'eau contiendront des polluants très toxiques pour l'environnement et la santé humaine. Les moyens envisagés (vérification périodique de l'étanchéité des bassins, vérification quotidienne du niveau d'eau des bassins et bassins de rétention des eaux pluviales dimensionnés pour une crue centennale) par l'exploitant pour éviter tout risque de fuite des bassins ou de débordement de ces derniers sont largement insuffisants, car le risque de fissures engendré par les vibrations émises par les tirs de mine de la carrière de la SEC sise à proximité immédiate, le risque de débordement des bassins lié à un épisode pluviométrique exceptionnel de type cévenole (Tempête Alex) et le risque d'affaissement du bassin de rétention d'eaux pluviales sis au sud du site dans une zone soumise à des mouvements de terrain (Cf plan de prévention des risques mouvement de terrain de la commune du Bar Sur Loup) ne sont pas pris suffisamment en compte dans le dossier. Ce risque de pollution est largement minoré par la société MAT'ILD qui indique dans le dossier qu'aucune nappe aquifère n'existe au droit du site et qu'il y a des circulations d'eau très faibles. Cette affirmation est largement faussée, car le plateau de la Sarrée est situé dans une zone géologique karstique où les infiltrations d'eau dans le sous-sol sont très rapides, les

		<p>circulations d'eau sont complexes et le pouvoir filtrant de la roche est très faible. Cette donnée est connue depuis de nombreuses années. En effet, plusieurs études hydrogéologiques effectuées, depuis la fin des années 90, par le professeur universitaire MANGAN sur le plateau de la Sarrée ont mis en évidence cette particularité du sous-sol. Il est indispensable qu'une étude hydrogéologique soit réalisée par un hydrogéologue agréé sur le site. En contrebas du projet sur la commune du Bar sur Loup, il existe, comme le montre le dossier, la présence de plusieurs sources d'eau (La Foux, La Bessurane, Les Fontètes, Le Devens, Les Fugerets). Même si ces sources ne servent pas ou plus à l'alimentation humaine, elles constituent des points d'approvisionnement qui pourraient servir dans les années à venir, pour des usages domestiques ou agricoles dans un contexte de réchauffement climatique et de pénurie d'eau. Ce projet constitue un risque certain de pollution chimique de ces sources. Ces dernières seront alors définitivement inutilisables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • et le risque de pénurie d'eau dans une période de réchauffement climatique. En effet, pour exploiter le site, la société MAT'ILD a besoin de 17 000 m3/an. Or, dans un contexte de pénurie d'eau au niveau du bassin versant du Loup, il est impossible pour la SEM HYDROPOLIS et pour le SIEFF, de fournir, annuellement, à cette entreprise, une telle quantité d'eau et de la polluer. Dans le dossier, il est indiqué que l'eau servant au process industriel du projet pourrait provenir de la station de traitement des eaux usées (STEP) industrielles de la société MANE sise à proximité. Cependant, l'eau, une fois traitée par la STEP de MANE est actuellement rejetée dans le vallon du Riou au Bar sur Loup qui est un affluent du Loup. Sans cette eau, le risque d'assèchement du vallon du Riou du Bar est certain en période estivale. Cette situation aura également un impact sur le débit d'étiage du Loup. <p>Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur les motifs de mon refus de ce dossier.</p> <p>Un tel projet de valorisation des mâchefers issus des incinérateurs du département est certes d'intérêt général et indispensable, mais ce projet doit être installé à proximité d'un des incinérateurs du département afin de limiter les impacts causés entre autres, par le transport des mâchefers.</p> <p>Cordialement.</p> <p>William AUDIBERT</p>
164	09/01/23	cf. fichier « observation du 07012023 »
165	09/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique concernant le dossier mentionné AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD.</p> <p>Je m'oppose au projet en particulier pour les raisons suivantes. Habitant de la commune depuis 2 ans, ayant déménagé du secteur des Semboules a Antibes (qui est lui-même déjà pollué par les mâchefers issues de l'incinérateur), je souhaite conserver un environnement le plus sain possible, ce que le projet ne me semble pas garantir. Je vois plusieurs problématiques: le risque d'infiltration de polluants dans les sous-sol, notamment au niveau des eaux, dans une géologie karstique très perméable, alors que de nombreux captages/canaux sont situés en aval du site. Le risque de pollution volatile lié aux poussières, sur un plateau où les vents sont réguliers. Je passe très régulièrement à pieds à proximité du site lors de</p>

		<p>randonnées et, serai donc exposé a de potentielles emissions. L'usage d'eau pour limiter ce problème me parait également hautement questionnable, au moment ou nous sortons d'une période de sécheresse sans precedent avec des restrictions d'eau importantes sur toute la commune et ce jusqu'au mois de décembre! Le village, également situé en-dessous de la Sarrée subira tous les désagréments en termes de pollutions (poussières, eaux infiltrés, etc).</p> <p>Ce sont a mon sens des risques environnementaux que nous ne devons pas nous permettre.</p> <p>J'emprunte également régulièrement la route avec mon vélo. Le trafic est déjà très dangereux, et je m'inquiète de l'augmentation du risque avec de nombreux poids-lourds en plus. Ce trafic aura également un impact sur les routes plus bas au niveau de Biot/Chateauneuf (ou se trouve un rond-point qui est déjà régulièrement congestionné), sans parler de la pollution supplémentaire.</p> <p>Nous avons suffisamment de déchets a collecter, trier etc. Ce sont les industriels qui ont la solution en main: moins d'emballages, moins de plastique, moins de déchets. Nous citoyens ne devons pas payer le prix de ces choix aberrants.</p> <p>Merci de prendre mon avis en compte.</p> <p>G. Schaeffer</p>
166	09/01/23	cf. fichier « observation du 09012023 »
167	09/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD, Bonjour,</p> <p>En notre qualité d'habitants de Bar sur Loup, nous vous informons que nous sommes totalement opposés à l'implantation d'une usine de fabrication de béton à partir des mâchefers produits par les incinérateur d'ordures ménagères des alpes maritimes et de Monaco, sur route de Gourdon, dans la zone de la Sarrée qui fait partie de notre commune.</p> <p>En effet, à l'heure où la préservation de l'environnement et la recherche de qualité de vie sont devenues une des priorités majeures des populations et des politiques, cette implantation d'un bassin de décantation à l'air libre au dessus de nos villages, constituerait une véritable hérésie : personne à ce jour n'est en mesure d'évaluer toutes les conséquences des possibles pollutions qui pourraient survenir au quotidien : pollution des nappes phréatiques, infiltrations dans les circuits d'alimentation d'eau potable, pollution des sols, émission d'odeurs, rejet de vapeurs toxiques et de particules fines. Et en cas d'événement climatique majeur exeptionnel, cela occasionnerait à coup sûr de véritables catastrophes écologiques dont rien ni personne ne pourrait nous préserver.</p> <p>Par contre, ce qui est d'ores et déjà facilement évaluable, c'est le très important trafic de camions qui serait occasionné par le transport annuel de 60 000 tonnes de mâchefers. Ce trafic se faisant obligatoirement par le rond point de Chateauneuf et la route de Gourdon (route particulièrement escarpée, étroite et très accidentogène) seul itinéraire existant</p> <p>.Enfin, nous nous interrogeons sur le bien fondé de confier une activité aussi dangereuse à la très récente société Mat'ILD qui ne semble pas présenter toutes les garanties de compétence et de responsabilité indispensables.</p> <p>Pour finir, et à toutes fins utiles, je vous rappelle que les villages de Bar sur Loup fait partie du parc naturel régional des pré-alpes d'azur, et que la circulation des camions se ferait par la seule route qui mène à Gourdon, village médiéval classé parmi les Plus Beaux villages de France, ce qui devrait théoriquement les mettre à l'abri de ces activités polluantes</p> <p>Merci de verser ce courrier au dossier de l'enquête publique.</p>

		<p>Cordialement,</p> <p>Michel Laruelle</p>
168	09/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD, Bonjour</p> <p>Je suis à ce jour opposée au projet mâchefers de la Sarree qui dégradera la qualité de l'air, du paysage. De plus, cela générera un risque important de pollution des sources, des milieux naturels, sans compter que cela augmentera le Traffic routier du carrefour de Pre Du Lac qui est déjà saturé.</p> <p>Merci . Cordialement Sandrine Limon résidente à Le Bar Sur Loup.</p>
169	09/01/23	<p>Objet : "AP n°17079 enquête public</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je vous écris pour vous indiquer mon désaccord avec la construction d'usine de traitement prévu à la sarrée .</p> <p>Habitante de Châteauneuf, je crains l'augmentation de la circulation sur le rond point de pré du lac déjà fort encombré,</p> <p>ainsi que la pollution que cette décharge va engendrer sur les terrains de la commune .</p> <p>En vous remerciant pour votre écoute, recevez mes respectueuses salutations.</p> <p>Marie-Noëlle Carlier</p>
170	10/01/23	cf. fichier « observation du 10012023-1 »
171	10/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique/Dossier Mat'ILD Bonjour,</p> <p>Depuis des années la zone industrielle de la Sarrée nous paraissait à son maximum de capacité, hélas non, puisqu'avec la carrière se rajoute maintenant une autre industrie qui s'avère des plus polluante sous de nombreux aspects. Le plateau de la Sarrée constitue un réservoir d'eau qui alimente les communes de la vallée du loup et d'autres en périphéries. Aux poussières de la carrière (la SEC) se rajouteront celle de cette nouvelle usine de traitement des mâchefers, qui pour limiter ses désagréments utilisera beaucoup d'EAU, vu les phénomènes planétaires actuels, plus de sécheresse et autres désagrément climatique la ressource en eau potable ne tardera pas a s'épuiser. Le bruit sera surtout engendré par l'alimentation en matières de cette unité, une noria de camions venu de la côte et empruntant cette route de Gourdon déjà très dangereuse et n'étant plus du tout adapté à ce trafic actuel et celui a venir. En tenant compte de ces éléments je me vois dans l'obligation d'être opposé à ce projet pour nous et nos enfants.</p> <p>Mr Pin Raymond</p>
172	10/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD Bonjour,</p> <p>J'habite au 310 route de Gourdon 06620 le Bar sur Loup avec mes 2 enfants et mon mari et nous sommes évidemment contre l'implantation de cette usine de mâchefer sur le site de la Sarrée. Il y a déjà l'usine Mane avec son florilège de camions et d'odeurs pas forcément</p>

		<p>agréables, la carrière qui fait que le trafic de gros poids lourd pleins de roches et autres n'en finit pas du matin au soir et la multitude d'usines en tout genre et de dépôt envahissent ce site naturel et maintenant une usine de mâchefer qui doit s'implanter pour saccager et polluer notre sol et notre réserve d'eau.</p> <p>Nous aimons notre lieu de vie et nous désespérons de voir tout ce gâchis écologique.</p> <p>Nous ne voulons pas de cette usine dans nos forêts même si certaines personnes ne voient que profits et bénéfices nous nous voyons qualité de vie pour nos enfants.</p> <p>Mr et Mme Guignette Alexandre et Estelle</p>
173	10/01/23	cf. fichier « observation du 10012023-2 »
174	10/01/23	<p>Objet : "Non aux Mâchefers à la Sarrée"</p> <p>Bonjour</p> <p>Je soutiens la pétition et je dis "Non aux Mâchefers à la Sarrée"</p> <p>Merci</p> <p>Cordialement</p>
175	10/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Nous disons non au projet des Mâchefers. Cette entreprise veut s'implanter dans l'un des plus beaux sites de la région en impactant la nature et la vie des gens.</p> <p>Cela va nous amener :</p> <p>Pollution d'air</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Par les poussières des mâchefers emportées par les brises et les vents, étant nocifs pour la population surtout pour les plus vulnérables : enfants et personnes âgées. <p>Pollution d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Au vu des événements météorologiques de ces dernières années, il serait risquer de polluer les nappes phréatiques en sachant que le site sera situé à 670 mètres d'altitude au-dessus de plusieurs sources d'eau potable en zone montagne. <p>Pollution de vue</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La dénaturalisation du site de la Sarrée par l'implantation de cette usine en plein air, à la vue de tous les randonneurs et touristes, impactera la beauté du site et le tourisme respectueux de la nature sauvage et très important économiquement pour les communes voisines. <p>Augmentation trafic routier</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Axe rond-point Châteauneuf Pré du Lac, déjà saturé, circulation plus dense et accidentogène – dégradation prématurée des routes ● Nuisances sonores (trafic incessant des poids-lourds) <p>Compte tenu de tous ces éléments, nous contestons vivement ce projet.</p> <p>Catharine et Gilbert Giordano</p>
176	10/01/23	cf. fichier « observation du 10012023-3 »
177	10/01/23	<p>Objet : AP 17079 enquête publique</p> <p>En réponse à l'enquête publique 17079, je manifeste mon désaccord concernant le projet de traitement des déchets notamment à cause de l'impact néfaste de l'accroissement de la circulation de poids lourds sur la communes du Rouret où je vis et celles aux alentours et d autre part pour les risques dûs à l'incinération des</p>

		<p>déchets notamment les mâchefers que nous ne sommes même pas capables d'évaluer. Le même projet a été refusé à Grasse il y a quelques années pour les risques de pollution de l'air mais aussi des réseaux d'eau potable. Accepter ce projet veut dire sur le long terme accepter un risque de détérioration de notre santé et celle de nos enfants, ce qui est inacceptable.</p> <p>Cdt,</p>
178	10/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Monsieur le Commissaire-Enquêteur,</p> <p>A l'instar des Communes directement environnantes, la Commune de Grasse – en l'espèce, son Conseil Municipal – est appelée par Préfet des Alpes-Maritimes de se prononcer sur la demande de la société MAT'IDL d'obtenir une autorisation de création d'une usine de mâchefers à la Sarrée (partie Bar-sur-Loup).</p> <p>Il vous revient de recueillir les avis de toutes les parties concernées, et notamment des citoyen(ne)s que le sujet intéresse.</p> <p>C'est donc en tant qu'habitant de la Commune de Grasse que j'entends exprimer une FERME OPPOSITION au projet en question.</p> <p>Très consciencieusement, et avec comme fil directeur le souci de l'intérêt général, j'ai lu la totalité du dossier déposé par la société MAT'IDL ; j'ai lu avec distance et objectivité les arguments exposés par celles et ceux qui se sont exprimés à ce jour.</p> <p>Après avoir étudié attentivement et sérieusement cet ensemble, après avoir pesé les arguments des uns et des autres, après mûre réflexion à partir de mes propres connaissances et expériences, rien - je dis bien : RIEN !... - ne me paraît légitime pour fouler aux pieds les préoccupations des riverains immédiats.</p> <p>Mais rien – je dis bien : RIEN !... – ne me paraît, non plus, fondé pour ignorer le rejet exprimé par des populations, certes situées à quelques kilomètres, mais qui auront à supporter, et à souffrir tout autant, des conséquences de ce qui se profile comme une aberration à la fois industrielle, environnementale, écologique et urbanistique.</p> <p>Ce projet est dépourvu de bon sens et de raison ; son rejet définitif doit être son destin.</p> <p>GUÉRIN Simon</p>
179	10/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique/Dossier MAT'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>En tant qu'habitant de la commune du Bar sur Loup j'aimerais vous faire part de mon opposition au projet Mâchefers pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Augmentation du trafic routier alors que les routes ne sont pas adaptées, plus d'accidentologie et augmentation de la pollution due à ce trafic routier - Pollutions des sols- Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants voire plus loin avec les vents <p>Pollution de l'air - Pollution de l'eau.</p> <p>Veuillez agréer mes sincères salutations.</p> <p>Lionel Sire</p>
180	11/01/23	<p>Objet : AP no 17009 enquête publique / dossier Mat'ILD</p> <p>Je vous remercie de porter au compte rendu de l'enquête publique ci dessus nommée mon opposition totale au projet de création d'une usine de mâchefer au</p>

		<p>dessus de Grasse et les remarques ci dessous ;</p> <p>Quelles sont les garanties d'innocuité de ces mâchefers dont certains ne respectent déjà pas les critères de non-dangerosité et dont la traçabilité sera inévitablement peu fiable ?</p> <p>Provenant de l'ensemble des Alpes-Maritimes, de Monaco, voire au-delà, le transport de ces milliers de tonnes de mâchefers (60 000 t/an) engendrera de plus des émissions de particules fines et un surcroît de circulation de poids-lourds sur des routes inadaptées (RD 3) et dans la traversée de zones urbanisées déjà à saturation (Pré-du-Lac, entre autre).</p> <p>En outre, les risques au plan de la pollution sont réels: pollution atmosphérique avec les particules fines, pollution des sols et des eaux</p> <p>L'arrière pays grassois n'a pas vocation à accueillir les déchets de la zone littorale et à subir les pollutions engendrées ainsi que les charges induites par la dégradation des routes inadaptées aux camions de fort tonnage</p> <p>Bonne réception</p> <p>Annick Camilleri</p>
181	11/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour</p> <p>Nous faisons suite à l'enquête publique AP n°17079 en cours sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAT'ILD en vue d'exploiter un centre de matériaux alternatifs situé 1 route de Gourdon - Lieu-dit les Souquêtes sur la commune de Bar-sur-Loup.</p> <p>Nous sommes opposés à ce projet et partageons les inquiétudes de nos concitoyens par rapport à l'emplacement du site choisi pour ce projet et aux impacts environnementaux, de santé publique et aux nuisances associés.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le site de la Sarrée se situe en zone de Montagne dans le parc naturel régional des préalpes où se trouve une grosse partie des ressources en eaux potables du département. Le risque incendie y est élevé de par les bois et forêts entourant le site et les sécheresses sont chroniques. Les risques sismiques et glissement de terrains y sont également élevés de par la géologie des sols. Toute pollution aurait un impact catastrophique pour toute la vallée et l'environnement. De plus, installer une usine de produits toxiques à côté de l'usine Mane qui est classée Seveso engendrera un risque de pollution accru en cas d'accident pour l'environnement et les populations vivant à proximité. 2. Nous avons aucune garantie sur la mise en place de mesures nous donnant la certitude que l'ensemble des déchets acheminés par les camions soient immédiatement enfouis et non stockés à l'air libre dans l'attente de traitement. Si ces déchets doivent être stockés à l'air libre, nous allons nous retrouver avec une décharge de produits toxiques à ciel ouvert en montagne, avec une pollution atmosphérique et environnementale certaine. <p>De plus, en fonction du profil des substances, certains composants de ces substances ou produits de dégradation peuvent être persistants, mobiles sur de très grandes distances (par rapport au point de rejet), très toxique et ou bioaccumulables. Quelles mesures sont mises en place pour minimiser l'impact en considérant la topographie du site et garantir la sécurité de nos populations ? Comment la société Maltide va pouvoir être en mesure d'évaluer et de monitorer que ces composants toxiques ne se retrouvent ni dans l'air que nous respirons, ni dans les eaux de surface et souterraines? Si ces substances venaient à s'y retrouver, de quelles technologies la société</p>

		<p>Maltide dispose -t-elle pour décontaminer nos rivières et sols?</p> <p>4. Pour atteindre le plateau de la Sarrée où se situe le site, il n'y a qu'une seule route pour y aller et le coin est accidentogène. La multiplication des camions va augmenter le trafic depuis les lieux de chargement sur des routes déjà bien chargées. Cela va également augmenter le risque d'accident, la pollution atmosphérique et le bruit, l'émission de carbone car nous ne pensons pas que ces camions seront dotés d'un moteur électrique. Ceci est à l'opposé des objectifs environnementaux du gouvernement. On supprime la circulation en ville et on augmente de façon drastique la circulation dans un contexte protégé (Parc naturel Régional).</p> <p>Cordialement La Famille Montagnac Résidant au Bar Sur Loup</p>
182	11/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour,</p> <p>Au vu des éléments suivants :</p> <p>Les incinérateurs d'ordures ménagères produisent des déchets hautement toxiques appelés les mâchefers. Les mâchefers représentent 15 à 20% du poids des déchets incinérés, ce sont des concentrés de substances toxiques. Ils sont composés entre autres de métaux lourds comme l'aluminium, le plomb, le cadmium, le mercure et des polluants persistants (dioxines).</p> <p>Le projet de l'unité de maturation de mâchefers à La Sarrée traiterait 60 000 tonnes de mâchefers par an sur la commune du Bar sur Loup venant des incinérateurs d'Antibes, de Nice et plus généralement des incinérateurs départementaux du bassin azuréen. Je me prononce CONTRE l'implantation de la société Mat'ild qui installerait, entre autre, une unité de maturation de mâchefers à la Sarrée.</p> <p>Cordialement, M.CIAIS Nicolas, Pélasque 06450 Lantosque</p>
183	11/01/23	<p>Objet : Enfouissement de mâchefer sur le plateau de la Sarrée à Le Bar/Loup 06620 AP n°17019</p> <p>Madame, Monsieur</p> <p>A un moment où les Etats du monde entier viennent de signer un traité international pour protéger la nature et à entendre quotidiennement nos dirigeants politiques de tout bord aller dans le même sens, il me semble impensable d'accepter le projet d'enfouissement de mâchefer dans un site aussi fragile que celui de la Sarrée.</p> <p>Bien conscient du problème que posent ces déchets, il appartient à nos décideurs de trouver des solutions alternatives à l'enfouissement, qui par expérience à montré que c'était une solution dangereuse, pour ne pas dire aberrante et dont les dommages à terme, seront irréversibles.</p> <p>Saint Exupéry a écrit : « nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». C'est donc pour eux que je m'oppose à ce projet !</p> <p>En espérant que la raison reprenne ses droits, je vous remercie de m'avoir lu.</p> <p>J-Pierre CHAILLET Principal Honoraire</p>

184	11/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / > Dossier MAT'ILD</p> <p>Bonjour, Mesdames, Messieurs</p> <p>Au Vu des problèmes apportés, par la création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs,</p> <p style="text-align: center;">Je suis formellement opposée à ce projet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation d'eau : Avec le manque d'eau que nous avons eu cet été, et qui devrait potentiellement réitérer vu les changements climatiques, avec quelle eau seront arrosés les mâchefers en macération, eau nécessaire pour éviter une pollution de l'air et du sol, due aux poussières des mâchefers. Les habitants devront faire quoi en cas de sécheresse ? 2. Qualité de l'eau : Pollution des sols, donc, des eaux d'infiltration alimentant les petits ruisseaux très utiles à l'arrosage des jardins potagers, permettant une sérieuse économie d'eau. 3. Pollution routière : la route de passage est déjà un axe important Grasse-Nice, route, que devront emprunter plus de 30 camions par jour, en comptant ceux de la SEC. Vous pensez que l'air sera très sain pour tous les habitants des environs ? 4. Pollution de l'air : Par la circulation de poids lourds, des poussières des mâchefers et bien sûr les odeurs des lixiviats. <p>Je me demande pourquoi nous devons récupérer les mâchefers des villes Nice, Antibes et Monaco qui sont à l'autre bout du département ?</p> <p>Mme Claude Larosa</p>
185	11/01/23	<p>Objet : Mâchefers à la Sarrée</p> <p>POUR <u>L'ENQUETE PUBLIQUE AP N 170979</u></p> <p>Monsieur le commissaire enquêteur bonjour .</p> <p>Veuillez recevoir mon avis défavorable concernant le projet de Mâchefers à la Sarrée pour les raisons citées ci dessous . Il vous appartient de demander à la société Mat'ild de répondre pertinemment à tous ces points soulevés car l'étude proposée n'y répond pas ou de façon erronée .</p> <p>Veuillez recevoir, monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations les meilleures .</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau inadapté - Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/ an) - Augmentation de l'accidentologie sur le parcours - Pollution des sols en phase travaux due au 96 000 m³ de déblais et aux 18000m³ - Pollution des sols due au surplus de 78000 m³ de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants affectant les pâturages - Impacts sur la faune et la flore (Aigle de Bonelli, Damier de la Succise, Quercus Crenata, la culture des bigaradiers) - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air (dès la phase chantier) - Pollution de l'air en phase d'exploitation due aux poussières fines ayant un impact

sur la santé (métaux lourds)

- Pollution olfactives dues à la maturation des mâchefers
- Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone)
- Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque débordement bassins)
- Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétentions ou par débordement non maîtrisé
- Pollution majeure en cas d'évènements climatiques
- Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe phréatique alimente la région avec 50 millions de m³/an)
- Perturbation de l'éco-système de la falaise et des vallées alentours(faune et flore)
- L'arrosage chimique des mâchefers vise à diminuer leur polluants en le concentrant dans les lixiviats, ces produits chimiques ne sont pas totalement éliminés
- Le volume de traitement des mâchefers sera de 60000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an(quid du tonnage à l'avenir ?)
- Le soufflage (séparation aéraulique) d'entraînera des poussières dans l'air
- Activités de l'observatoire de Caussols CERGA (Centre d'Étude et de Recherches en Géodynamique et Astronomie) risquent d'être perturbées
- Partie Sud du site est sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention?)
- Emissions des poussières aux déchargements, chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier encore plus importante en période de sécheresse , vents..
- Risque d'éboulements sur la RD3 dus au passages des nombreux camions (vibrations)
- Pollution déjà présente sur le site , on demande le passage d'un radar terrestre afin dévaluer le sous-sol
- La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace.
- Contrôle des bassins de rétentions insuffisant (repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle)
- Doutes sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences (alerte rouge sécheresse)
- La MRAE (Mission régionale d'Autorité Environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphériques (journalière et annuelle)et de préciser la nature des substances contenues dans les poussières des mâchefers.
- Avec l'état de sécheresse permanente du département , le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau pas de maturation
- En cas de fortes pluies, il n'y a aucunes explications?
- Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne de choisir une localisation si excentrée.

Coralie et Jérôme BROS

186	11/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>A l'attention du Commissaire enquêteur,</p> <p>Ma famille tenait à vous faire part de notre totale opposition à un tel projet si absurde qui va l'encontre de toute logique environnementale.</p> <p>Nous devons avec urgence affronter les problèmes environnementales avec du bon sens. Pour cette raison on se pose les questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Où est la logique d'augmenter le trafic routier alors que nous devons diminuer nos émissions en CO2 avec le risque d'augmentation d'accident? - Comment peut-on être sûr que il y n'aura aucun risque de contamination pendant le transport des mâchefers par les camions? - La route qui mène jusqu'à la Sarrée n'est pas déjà suffisamment chargée de véhicules lourds sachant toutes les problématiques que cela comporte? - Le jour où il y aura un accident sur le site de revalorisation des déchets qui va polluer le réseau d'eau potable, la population concernée va se retourner contre qui? - Contrôlons-nous le climat : - pour éviter les pluies torrentielles et accrues qui adviennent pendant plusieurs jours afin d'éviter les débordements des bassins de rétention et ainsi éviter la contamination des sols et de la source qui nous permet de nous fournir en eau potable? - nous pourrons aussi éviter les périodes de sécheresses afin que l'usine puisse utiliser l'eau sans se soucier d'aggraver la situation de manque d'eau pour la population? - éviter le vent afin que les particules fines puissent rester en bas et ne pas se volatiliser....? <p>Pour cela, pour notre bel environnement, nos enfants, le bon vivre, cette usine ne doit pas être installée au détriment du bon sens.</p> <p>En même temps on espère que nous allons tous commencer à comprendre que nous produisons beaucoup trop de déchets: il est arrivé le temps d'arrêter d'acheter les choses qui ont une durée de vie très courte et qui vont être jetées aux poubelles rapidement après l'achat. On doit arrêter de penser qu'en jetant un objet à la poubelle le problème du déchet est réglé: c'est exactement le contraire. C'est exactement en ce moment que le vrai problème pour notre environnement commence.</p> <p>Famille ZANNIER SRNA</p>
187	11/01/23	<p>POUR L'ENQUETE PUBLIQUE AP N 170979</p> <p>Monsieur le commissaire enquêteur bonjour .</p> <p>Veillez recevoir mon avis défavorable concernant le projet de Mâchefers à la Sarrée pour les raisons citées ci dessous . Il vous appartient de demander à la société Mat'ild de répondre pertinemment à tous ces points soulevés car l'étude proposée n'y répond pas ou de façon erronée .</p> <p>Veillez recevoir, monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations les meilleures .</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau inadapté - Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/ an) - Augmentation de l'accidentologie sur le parcours - Pollution des sols en phase travaux due au 96 000 m³ de déblais et aux 18000m³

		<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des sols due au surplus de 78000 m³ de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants affectant les pâturages - Impacts sur la faune et la flore (Aigle de Bonelli, Damier de la Succise, Quercus Crenata, la culture des bigaradiers) - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air (dès la phase chantier) - Pollution de l'air en phase d'exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (métaux lourds) - Pollution olfactives dues à la maturation des mâchefers - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque débordement bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétentions ou par débordement non maîtrisé - Pollution majeure en cas d'évènements climatiques - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe phréatique alimente la région avec 50 millions de m³/an) - Perturbation de l'éco-système de la falaise et des vallées alentours(faune et flore) - L'arrosage chimique des mâchefers vise à diminuer leur polluants en le concentrant dans les lixiviats, ces produits chimiques ne sont pas totalement éliminés - Le volume de traitement des mâchefers sera de 60000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an(quid du tonnage à l'avenir ?) - Le soufflage (séparation aéraulique) d'entraînera des poussières dans l'air - Activités de l'observatoire de Caussols CERGA (Centre d'Étude et de Recherches en Géodynamique et Astronomie) risquent d'être perturbées - Partie Sud du site est sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention?) - Emissions des poussières aux déchargements, chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier encore plus importante en période de sécheresse , vents.. - Risque d'éboulements sur la RD3 dus au passages des nombreux camions (vibrations) - Pollution déjà présente sur le site , on demande le passage d'un radar terrestre afin dévaluer le sous-sol -La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace. - Contrôle des bassins de rétentions insuffisant (repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle) - Doutes sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences (alerte rouge sécheresse) - La MRAE (Mission régionale d'Autorité Environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphériques (journalière et annuelle)et de préciser la nature des substances contenues dans les poussières des mâchefers. - Avec l'état de sécheresse permanente du département , le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau pas de maturation - En cas de fortes pluies, il n'y a aucunes explications? - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne de choisir une localisation si excentrée. <p>Cordialement Cupelli Catherine</p>
188	11/01/23	<p>POUR L'ENQUETE PUBLIQUE AP N 170979</p> <p>Monsieur le commissaire enquêteur bonjour .</p> <p>Veillez recevoir mon avis défavorable concernant le projet de Mâchefers à la Sarrée pour les raisons citées ci dessous . Il vous appartient de demander à la société Mat'ild de répondre pertinemment à tous ces points soulevés car l'étude proposée n'y répond pas ou de façon erronée .</p> <p>Veillez recevoir, monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations les meilleures .</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau inadapté - Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/ an) - Augmentation de l'accidentologie sur le parcours - Pollution des sols en phase travaux due au 96 000 m³ de déblais et aux 18000m³ - Pollution des sols due au surplus de 78000 m³ de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants affectant les pâturages - Impacts sur la faune et la flore (Aigle de Bonelli, Damier de la Succise, Quercus Crenata, la culture des bigaradiers) - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air (dès la phase chantier) - Pollution de l'air en phase d'exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (métaux lourds) - Pollution olfactives dues à la maturation des mâchefers - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque débordement bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétentions ou par débordement non maîtrisé - Pollution majeure en cas d'évènements climatiques - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe phréatique alimente la région avec 50 millions de m³/an) - Perturbation de l'éco-système de la falaise et des vallées alentours(faune et flore) - L'arrosage chimique des mâchefers vise à diminuer leur polluants en le concentrant dans les lixiviats, ces produits chimiques ne sont pas totalement éliminés - Le volume de traitement des mâchefers sera de 60000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an(quid du tonnage à l'avenir ?) - Le soufflage (séparation aéraulique) d'entraînera des poussières dans l'air - Activités de l'observatoire de Causols CERGA (Centre d'Étude et de Recherches en Géodynamique et Astronomie) risquent d'être perturbées - Partie Sud du site est sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention?) - Emissions des poussières aux déchargements, chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier encore plus importante en période de sécheresse , vents.. - Risque d'éboulements sur la RD3 dus au passages des nombreux camions (vibrations) - Pollution déjà présente sur le site , on demande le passage d'un radar terrestre afin dévaluer le sous-sol -La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace. - Contrôle des bassins de rétentions insuffisant (repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle) - Doutes sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences (alerte rouge sécheresse) - La MRAE (Mission régionale d'Autorité Environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphériques (journalière et annuelle)et de préciser la nature des substances contenues dans les poussières des mâchefers. - Avec l'état de sécheresse permanente du département , le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau pas de maturation - En cas de fortes pluies, il n'y a aucunes explications? - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne de choisir une localisation si excentrée. <p>Cordialement Daniel Cupelli</p>
189	11/01/23	<p>NON AU PROJET D'USINE DE TRAITEMENT DES MACHEFERS A LE-BAR-SUR-LOUP</p> <p>Ce projet est envisagé sur notre commune sur le site de la Sarrée à une altitude de 665 mètres.</p> <p>Le but est le traitement des déchets de Nice et Monaco entr'autres. Nous n'avons pas à subir la folie immobilière de ces deux agglomérations..</p>

La soc Mat'ILD nous précise dans l'enquête que l'ensemble du site sera étanche.

Mais que se passera t-il lors d'un épisode cévenol dont nous ne sommes pas à l'abri au vu des bouleversements climatiques ?

Le site sera lessivé et les eaux incontrôlables en pareil cas s'écouleront dans la nappe phréatique remarquable de plus de 350 km² et dans les vallons avoisinants pour finir par polluer les nombreuses sources qui nous alimentent (Notre-Dame, Bessurane, la Foux , le Fugueret).

On s'oriente vers des périodes, comme cet été, de restriction et pénurie d'eau sur nos territoires. Les eaux pluviales vont probablement être insuffisantes pour régénérer nos nappes. Il n'est qu'à voir le début d'hiver 2022-2023.

L'entreprise Mat'ILD envisage un arrosage des espaces verts pour abattage des poussières. On est donc en droit là aussi de craindre une pollution de l'air d'autant plus que la sensibilité de l'air est déjà dégradée par la présence de la SEC

L'entreprise Mat'ILD justifie une hausse des besoins en matériaux de la commune en nous précisant une augmentation de la population depuis 1946 !!! Quel scoop !!! On se moque de nous !

Et par contre il est aussi noté une baisse de la population entre 2013 et 2018 passant de 2896 habitants à 2991.

Vol 6 V1 Part 1 & IV 3.1.2

Le gros des aménagements sur la commune a été fait.

Nous n'avons même pas besoin d'une crèche puisque une crèche a été inaugurée en aout 2019.

Il serait bon d'avoir nul doute sur les données fournies dans l'enquête car cette donnée est erronée.

Nous souhaitons protéger notre environnement pour nous-mêmes et les générations à naitre.

Un PNR a été mis en place et des projets comme Mat'ILD sont des dangers pour nos flore et faune et ne peuvent compromettre ce plan de protection.

Il est bien précisé dans les documents de l'enquête que les enjeux sont forts

Le territoire de la Sarrée est défini dans l'enquête comme un territoire dynamique et en développement.

Comment imaginer qu'un trafic supplémentaire de camions généré par l'activité de traitement de mâchefers dans les sens montant et descendant sur la RD3 soit sans conséquence sur la fluidité et l'accidentologie au niveau, entr'autres, du noeud de circulation qu'est le Pré du Lac/Chateauneuf de Grasse. Cette zone commerciale active est déjà encombrée de véhicules. On y voit de nombreux collégiens, lycéens, personnes âgées notamment qui vont et viennent.

La départementale qui monte à la Sarrée n'a rien d'un boulevard et celle qui descend sur Roquefort non plus. Elle est à saturation et il faudra envisager d'interdire la circulation des vélos si le projet devait aboutir !

Paragraphe IV 3 7 7 il est dit que les infrastructures routières de la zone d'études sont déjà empruntées par une part non négligeable de poids lourds donc non merci pour une saturation.

Pour ce qui est du recensement agricole le descriptif est daté car avec le PLU les zones agricoles ont conquis du territoire.

Certaines cultures sur le BAR-SUR-LOUP, notamment celle du bigradier qui fait

		<p>partie de notre patrimoine, se sont développées et sont pour certaines en conversion BIO. Il n'est pas envisageable que ce projet de traitement de mâchefers mette à néant tous les efforts faits.</p> <p>En résumé : MAT'ILD n'a pas sa place sur notre territoire</p> <p>... ne serait-ce qu'au vu de la géographie et de l'éloignement de la zone côtière. Il s'agit là d'une aberration</p> <p>Geneviève PONS</p>
190	11/01/23	cf. fichier « observation du 11012023 »
191	11/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je vous envoie ce mail pour vous faire connaître mon désaccord au projet d'usine de traitement de mâchefers à la Sarrée. Je connais déjà le désagrément causé par le passage des camions pour la zone industrielle de la Sarrée, les ordures ménagères en plus ne feraient qu'aggraver les choses (bruit, poids sur la route qui fait tomber les murs du jardin, insécurité routière, pollution en tout genre, etc...).</p> <p>Le site magnifique du Bar sur Loup, de Gourdon, des Gorges du Loup, de Courmettes mérite d'être bichonné, il n'y a pas deux endroits pareils au monde!</p> <p>Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à nos doléances,</p> <p>Annick Wenckebach</p>
192	11/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Messieurs,</p> <p>La Sarrée. Aujourd'hui un projet de fabrication de mâchefers se dessine sur nos collines, jusque-là plus ou moins préservées du bétonnage intensif du littoral : il faut désengorger les villes littorales françaises et même non-françaises (de Cannes à Monaco).</p> <p>Ce projet d'usine de mâchefers induira une démultiplication du trafic routier, déjà fort tendu jusqu'à et à Châteauneuf-de-Grasse (carrière, Ets Mane, etc), ainsi que des pollutions de toutes sortes : poussières nuisant à la biodiversité et à la vie humaine et non des moindres, pollution des eaux de sources, des nappes phréatiques... c'est-à-dire de l'eau que nous buvons (cf le Foulon). Saccage de paysages, pollution par l'usage de terres rares, déversement massif de béton...</p> <p>Cette activité générera une pollution des sols, des nuisances sonores, et bien sûr ira dans le sens du réchauffement climatique avec ses émissions de CO2, ce qui, en ces années de surchauffe et celles à venir, vont à l'encontre des décisions que notre pays a à prendre dans ce contexte : cf toutes les COP, les comptes-rendus de plus en plus alarmistes, catastrophistes.</p> <p>Sous prétexte de se donner une apparence « verte » ce projet est surtout une activité qui engendre des profits importants. Les implications pour l'environnement peuvent être désastreuses et malheureusement la qualité de l'eau, de l'air, de la terre et des contextes de nos habitats n'est que partiellement évaluable en des termes monétaires, tandis que structurellement, la financiarisation induit une préférence pour ce qui semble directement évaluable (Jacques Sapir, membre à titre étranger de l'académie des sciences de Russie, Docteur d'Etat en économie, Directeur du Centre d'études des modes d'industrialisation à l'Ecole des hautes études sociales de Paris...).</p>

		<p>« Planète ou finance il faut choisir ». Des acteurs irresponsables auront tendance à se moquer de l'environnement.</p> <p>Lorraine Segard Ceccanti ASL TSL Association pour la Protection des Lauves de Tournettes-sur-Loup</p>
193	11/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Les vibrations, les bruits, la dangerosité imposés par les camions route de Gourdon est insupportable. Le projet de création d'une usine de mâchefer à la Sarrée va augmenter le nombre de camions et donc multiplier les nuisances subies. Je vous en supplie, ne permettez pas de détruire ces lieux merveilleux au pied du parc des Pré Alpes. Bien cordialement</p> <p>Mme Arzounian</p>
194	11/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je suis Laëtitia Marty, administrée de la commune du Bar-sur-Loup depuis 4 ans et adjointe à la communication et à la culture de la Mairie du Bar-sur-Loup.</p> <p>Je tiens à vous faire part de ma ferme opposition quant au projet des Mâchefers sur le plateau de la Sarrée pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les déchets d'incinérateurs et des ordures ménagères sont des substances hautement toxiques et vont engendrer de graves problèmes de pollution atmosphérique mais pas seulement : <ul style="list-style-type: none"> - la pollution des sols et des eaux souterraines —> irréversible pour notre environnement - la faune et la flore seraient aussi sévèrement touchés • Envisager le transport de 60 000 Tonnes de mâchefers par an vers notre commune serait complètement absurde car il engendrerait : <ul style="list-style-type: none"> - une augmentation considérable des flux de circulation - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des camions) - nuisances atmosphériques et sonores - risques élevés d'accidents de la route sur un réseau inadapté - Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats - Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers viserait à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer - La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain

		<p>- Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sécheresse et ou de vents</p> <p>- La traçabilité des matériaux entrant et sortant serait aléatoire, voire inefficace</p> <p>- Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation</p> <p>- Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie</p> <p>- Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats</p> <p>- Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne</p> <p>- Aberration de choisir une localisation aussi excentrée</p> <p>Je souhaite défendre la santé des habitants, dont celle de ma famille ainsi que la mienne. Je refuse que ma commune devienne une poubelle et que les mâchefers la transforme en cimetière !!!</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>— Laëtitia Marty</p>
195	12/01/23	cf. fichier « observation du 12012023 - 1 »
196	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je suis Jung HENIN, administré de la commune du Bar-sur-Loup.</p> <p>Je tiens à vous faire part de ma ferme opposition quant au projet des Mâchefers sur le plateau de la Sarrée pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les déchets d'incinérateurs et des ordures ménagères sont des substances hautement toxiques et vont engendrer de graves problèmes de pollution atmosphérique mais pas seulement : <ul style="list-style-type: none"> - la pollution des sols et des eaux souterraines —> irréversible pour notre environnement - la faune et la flore seraient aussi sévèrement touchés • Envisager le transport de 60 000 Tonnes de mâchefers par an vers notre commune serait complètement ubuesque car il engendrerait : <ul style="list-style-type: none"> - une augmentation considérable des flux de circulation - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des camions) - nuisances atmosphériques et sonores - risques élevés d'accidents de la route sur un réseau inadapté -Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de C02/an) - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers -Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats

		<ul style="list-style-type: none"> - Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers viserait à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer - La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain - Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sécheresse et ou de vents - La traçabilité des matériaux entrant et sortant serait aléatoire, voire inefficace - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Je souhaite défendre la santé des habitants, dont celle de ma famille ainsi que la mienne. Je refuse que ma commune devienne une poubelle et que les mâchefers la transforme en cimetière !!!</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>— Jung HENIN</p>
197	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je suis Clément Ravat, administré de la commune du Bar-sur-Loup.</p> <p>Je tiens à vous faire part de ma ferme opposition quant au projet des Mâchefers sur le plateau de la Sarrée pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les déchets d'incinérateurs et des ordures ménagères sont des substances hautement toxiques et vont engendrer de graves problèmes de pollution atmosphérique mais pas seulement : <ul style="list-style-type: none"> - la pollution des sols et des eaux souterraines —> irréversible pour notre environnement - la faune et la flore seraient aussi sévèrement touchés • Envisager le transport de 60 000 Tonnes de mâchefers par an vers notre commune serait complètement ubuesque car il engendrerait : <ul style="list-style-type: none"> - une augmentation considérable des flux de circulation - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des camions) - nuisances atmosphériques et sonores - risques élevés d'accidents de la route sur un réseau inadapté -Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers -Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de

		<p>débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats</p> <p>- Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers viserait à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer</p> <p>- La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain - Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sécheresse et ou de vents</p> <p>- La traçabilité des matériaux entrant et sortant serait aléatoire, voire inefficace</p> <p>- Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée</p> <p>Je souhaite défendre la santé des habitants, dont celle de ma famille ainsi que la mienne. Je refuse que ma commune devienne une poubelle et que les mâchefers la transforme en cimetière !!!</p> <p>Bien cordialement, — Clément Ravat</p>
198	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour, L'endroit choisi par Mat'ILD pour le projet des mâchefers est vraiment inadapté.</p> <p>Notre région autour du Bar-sur-Loup est connue et très fréquentée pour la beauté du paysage, son côté sauvage, avec une nature encore préservée. C'est même une des régions les plus visitées du monde entier, avec Grasse, Gourdon et Saint-Paul de Vence comme proches voisins ! Des randonneurs, cyclistes, amis de la nature et (autres) touristes viennent ici depuis tous les coins du monde ! Notre région est connu mondialement pour les fleurs et plantes qui sont cultivées ici sur place depuis des décennies pour la fabrication des parfums. Les mâchefers installés à la Sarrée détruiraient toute l'attractivité de ce coin important des Alpes Maritimes, pour les habitants mais également pour tout le secteur du tourisme !</p> <p>Le projet de Mat'ILD va forcément créer de la pollution de l'air, de la terre, de l'eau, et polluer également l'attractivité de notre région exceptionnelle ! En 2023 nous savons tous que la préservation de la nature est devenue une urgence vitale et nécessaire. Rien que l'augmentation du trafic routier serait un vraie catastrophe pour ce coin exceptionnel des Alpes Maritimes.</p> <p>Merci d'avance de faire tout pour empêcher ce cauchemar. Bien cordialement, Märta Wydler</p>
199	12/01/23	<p>Objet : NON AU PROJET AP 17079 LE PROJET DES MACHEFERS A BAR SUR LOUP EST UNE ABERATION VU LE</p>

		<p>CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET ECOLOGIQUE.</p> <p>IL EST NOTOIRE QUE DE NOMBREUSES SOURCES SOUTERRAINES SE TROUVENT DANS CETTE ZONE, ET QUE L'EAU VA DEVENIR UN PROBLEME MAJEUR DANS LES ANNEES A VENIR. LE RAPPORT GEOLOGIQUE MANQUE DE CLARTE ET DE BON SENS.</p> <p>LE CLIMAT DANS LES ANNEES A VENIR VA EVOLUER VERS DES TEMPETES ET DES PLUIES DILUVIENNES (...POLLUEES..!!!) QUI S INFILTRERONT DANS LES NAPPES PHREATIQUES ET S ECOULERONT EN AVAL EN TRAVERSANT TOUS LES PAYSAGES ET TOUTES LES COMMUNES JUSQU A LA MER.</p> <p>LA CARRIERE EXPLOITEE SUR LA ROUTE DE GOURDON OCCASIONNE, DE TRES NOMBREUX PASSAGES D ENORMES CAMIONS DEVALANT LA MONTAGNE, ET DE GRANDES PERTURBATIONS AU CARREFOUR DE PRE DU LAC ET SUR LES ROUTES ENVIRONNANTES.</p> <p>COMMENT NE PAS COMPRENDRE QUE TOUT SE QUI POURRAIT ETRE FAIT POUR LIMITER LES NUISANCES EN CE QUI CONCERNE LA POLUTION DES SOLS, LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE, LE DANGER ROUTIER, LE BRUIT, SERA TOTALEMENT INSUFFISANT ET INADEQUATE.</p> <p>MESSIEURS,</p> <p>PENSEZ AUX GENERATIONS FUTURES, PENSEZ A NOS ENFANTS, PENSEZ A VOS ENFANTS !</p> <p>BRACCO CHRISTIANE</p>
200	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je souhaite vous faire part de ma ferme opposition au projet de création d'un centre de fabrication de mâchefers au Bar sur Loup. Les conséquences d'un tel projet sont néfastes à plusieurs niveaux et plus particulièrement au niveau environnemental et au niveau géologique.</p> <p>Bonne journée,</p> <p>Sylviane Martin</p>
201	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique Dossier Mat'ILD au Bar Sur Loup A l'attention du commissaire enquêteur:</p> <p>Cher Monsieur,</p> <p>Dans le cadre de la consultation publique concernant l'implantation de l'usine de traitement de mâchefers Mat'ILD au Bar sur Loup, je me permets de vous faire part de mes inquiétudes sur plusieurs points.</p> <p>Le lieu d'implantation du projet au sein du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur me paraît particulièrement inadapté à cette usine.</p> <p>En effet, plusieurs problèmes se posent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préservation du milieu naturel au sein d'un parc naturel. - les problèmes d'émanations, de poussières, et de déchets volatiles. - la pollution olfactive - le stockage de résidus chimiquement instables en amont de la vallée. - la présence du canal du Foulon alimentant en eau potable un bon nombre de communes, et le risque sanitaire que cela pourrait représenter pour la population. - l'accroissement considérable du trafic de camions entraînant une augmentation du risque d'accidents sur une route déjà dangereuse (carrefour de pré du lac, sorties de propriétés avec peu de visibilité route de Gourdon,...),

		<p>pollution, bruit, et accélération de la détérioration de la route... Le lieu n'étant pas situé près de grands axes, cela impliquerait aussi la traversée des villages environnants et l'encombrement routier sur des axes inadaptés à cela.</p> <p>Pour ces raisons, je suis fermement opposée à l'implantation de ce projet.</p> <p>Sincères salutations, Marjolaine Baron</p>
202	12/01/23	cf. fichier « observation du 12012023 - 2 »
203	12/01/23	<p>AP n°17079 Enquête Publique / Dossier Mat'ILD /Bar sur Loup</p> <p>Antibes le 12 janvier 2023</p> <p>Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Nous avons été alerté.es par les citoyens et citoyennes, du projet d'un centre de fabrication et de stockage de matériaux alternatifs, dits mâchefers, par la société Mat'ILD sur le site Les Souquêtes à Bar sur Loup.</p> <p>Ce projet pourrait s'avérer Ecocide, aussi considérons-nous que le devenir de notre territoire de la CASA, n'est pas de concentrer au plus loin de la métropole, l'apport de déchets ultimes tels que les mâchefers dans le secteur situé en amont de la ressource en eau d'un large territoire de l'ouest des Alpes maritimes, au mépris de toute logique. Pourquoi risquer tant de contamination de sources en aval hydraulique si un incident survient ?</p> <p>Comment ce secteur précieux pour les ressources des Alpes maritimes peut-il en arriver à devenir le réceptacle des déchets ultimes monégasques ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La situation actuelle environnementale, déjà impactée par la pollution atmosphérique générée par les véhicules sur l'axe littoral est-ouest et aux abords de la technopole Sophia Antipolis, serait encore aggravée par l'ajout de nombreux camions sur des axes routiers non adaptés (route étroite, traversée de ville et village, traversée de piétons et d'enfants près des écoles, etc ...) accentuant encore les nombreux embouteillages déjà existants. <p>Les conséquences de cette implantation, nous enfermeraient dans un carcan hyper pollué .</p> <p>Quid des maladies respiratoires, des sols pollués, de nos terrains agricoles, de la diffusion dans les nappes phréatiques tout au long du parcours des camions et à proximité du site? - Quid de l'étude de la direction des vents ? - Quid de l'impact sur la biodiversité ?</p> <p>Les trajets évoqués pour le transport des mâchefers depuis Monaco, Nice et Antibes, (57km, 36, 26, à minima par l'autoroute en sortant à Villeneuve Loubet), posent la question d'un itinéraire accidentogène à travers des départementales peu aménagées à un défilé incessant de camions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude de faisabilité est-elle cohérente face à l'état des routes ? • Quid des poussières toxiques lors du transport ? • Quid de containers spécifiques pour ce type de matériaux ? <p>Le changement climatique nous amène à penser que la sécheresse ainsi que les phénomènes cévenols vont impacter terriblement notre territoire, comme cela s'est produit récemment dans la Vallée de la Roya.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quid de l'activité du projet en été, si assèchement de nos sources ? • Quid du déversement des bassins de rétentions lors de fortes averses ? la circulation des camions devant délester les bassins ne pourra pas se faire en toute circonstances à l'évidence, et les débordements ne semblent pas

		<p>envisagés dans le dossier.</p> <p>C'est pourtant ce risque dans ce lieu très sensible pour la ressource en eau de tout un territoire qui aurait du être prioritairement traité, ce qui n'est pas le cas. L'autorité environnementale régionale constate que le problème est simplement pris en compte.</p> <p>La solution du devenir des eaux polluées dans des circonstances climatiques particulières n'est donc déjà pas traité, ce qui ne permet pas l'implantation de l'activité de façon sécuritaire.</p> <p>En ce qui concerne les déchets ultimes, la solution première doit être la sécurité des populations, des sols et de l'atmosphère.</p> <p>Prioriser l'humain, éviter la mise en place de risques par rapport à toute activité industrielle qui s'avèrerait néfaste à son environnement.</p> <p>Les solutions pour l'étude du devenir de ce type de matériaux doivent interpeller à court et moyen terme les services de recherche et développement plus sérieusement pour éviter les risques de contamination des milieux et donc de la ressource en eau pour l'ensemble de la population d'un territoire.</p> <p>Comme il est évoqué dans des "dires" précédents, en premier lieu le stockage de ces produits dangereux devrait rester sur le site des incinérateurs, en conformité avec la loi et être non transportable.</p> <p>On peut souligner également le fait que le tri des déchets à la base, que ce soit les ordures ménagères ou les déchets industriels, doit prévaloir avec une organisation optimale des pouvoirs publics, et une conscience écologique de la population de plus en plus impliquée pour la protection de son environnement, afin de minimiser le volume des déchets ultimes.</p> <p>En d'autres termes, les citoyens et citoyennes veulent relever le défi d'éviter une réelle erreur environnementale.</p> <p>Toutes ces raisons et d'autres, telles que le bruit engendré, le stockage des produits, l'impact sur les autres communes traversées et voisines, la dévalorisation du territoire, nous amènent à considérer l'infaisabilité de ce projet et donc nous sommes défavorables à l'installation de la société Mat'ILD.</p> <p>Bien Cordialement</p> <p>Pour le Groupe Local Europe Ecologie les Verts CASA</p> <p>Catherine Mathurin Co Référente du Groupe</p>
204	12/01/23	cf. fichier « observation du 12012023 - 3 »
205	12/01/23	cf. fichier « observation du 12012023 - 4 »
206	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour, Mesdames, Messieurs</p> <p>Au Vu des problèmes apportés, par la création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs,</p> <p style="text-align: center;">Je suis formellement opposée à ce projet</p> <p>M. Yves Larosa</p>
207	12/01/23	Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD

		<p>Bonjour, Mesdames, Messieurs</p> <p>Au Vu des problèmes apportés, par la création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs,</p> <p style="text-align: center;">Je suis formellement opposée à ce projet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation d'eau : Avec le manque d'eau que nous avons eu cet été, et qui devrait potentiellement réitérer vu les changements climatiques, avec quelle eau seront arrosés les mâchefers en macération, eau nécessaire pour éviter une pollution de l'air et du sol, due aux poussières des mâchefers. Les habitants devront faire quoi en cas de sécheresse ? 2. Qualité de l'eau : Pollution des sols, donc, des eaux d'infiltration alimentant les petits ruisseaux très utiles à l'arrosage des jardins potagers, permettant une sérieuse économie d'eau. 3. Pollution routière : la route de passage est déjà un axe important Grasse-Nice, route, que devront emprunter plus de 30 camions par jour, en comptant ceux de la SEC. Vous pensez que l'air sera très sain pour tous les habitants des environs ? 4. Pollution de l'air : Par la circulation de poids lourds, des poussières des mâchefers et bien sûr les odeurs des lixiviats. <p>Je me demande pourquoi nous devons récupérer les mâchefers des villes Nice, Antibes et Monaco qui sont à l'autre bout du département ?</p> <p>Mme Claude Larosa</p>
208	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD, Je suis contre ce projet, qu'ils aillent le faire à Nice dans des zones déjà pollués !!</p>
209	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD,</p> <p>Je souhaite m'opposer au projet d'usine de mâchefers de la Sarree pour des raisons environnementales et sanitaires. C'est une aberration en terme de risques de pollution de l'eau, d'utilisation de l'eau dans un contexte de manque récurrent, de pollution de l'air par les poussières émises à long terme, de pollution due au trafic routier déjà important sur cet axe. Faites courageusement un référendum avec les habitants des vallées impactées et informez la population des risques encourus... Vous ne pouvez pas outrepasser l'avis des citoyens.</p> <p>Mr Bertain Julien Agriculteur dans la vallée du loup et citoyen souhaitant préserver l'environnement fragile dans lequel nous vivons.</p>
210	12/01/23	<p>Objet : AP N° 17079 ENQUETE PUBLIQUE</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je suis totalement contre ce projet car l'impact environnemental est supérieur aux bénéfices que peut apporter une telle industrie mortifère qui génère des pollutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des sols, sans compter les risques de mouvements géologiques - visuelles: massacre du paysage - de l'air, les retombées de particules fines impactent la qualité de l'air donc la santé de tous - sonores , et que dire de la dégradation du réseau routier - la faune et la flore sur ce site classé seront gravement atteints

		<p>Il est grand temps d'avoir réellement une conscience écologique et de l'appliquer.</p> <p>Si d'un côté l'on crée des "Coulées Vertes", faut-il que d'un autre côté l'on menace des sites protégés?</p> <p>Marie-Jeanne Gastaud</p>
211	12/01/23	<p>Objet : AP n° 17079 enquête publique/dossier Mat'ILD</p> <p><i>AP n° 17079 Enquête publique/dossier Mat'ILD</i></p> <p><i>Monsieur le Commissaire-Enquêteur</i></p> <p><i>Vous trouverez, ci-dessous, le dire de l'association et des élus "Grasse à Tous" dans le cadre de l'Enquête publique relative à la création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs sur la commune de Bar-sur-Loup.</i></p> <p><i>Nous vous remercions de bien vouloir le porter au registre des observations de l'Enquête publique.</i></p> <p><i>Cordialement,</i> <i>Paul Euzière</i></p> <p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>ASSOCIATION CITOYENNE ET ELUS « GRASSE A TOUS »</p> <p>L'association citoyenne et les élus « Grasse à Tous » au conseil municipal de Grasse et au conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ont examiné les documents de l'Enquête Publique portant installation d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs -c'est-à-dire d'une usine de mâchefers sur la partie de la Sarrée appartenant à la commune de Bar-sur-Loup- (dont le conseil municipal a exprimé sa totale opposition à ce projet).</p> <p>La commune de Grasse limitrophe de la commune de Bar-sur-Loup est directement concernée par ce projet : d'une part parce que la plus grande partie du plateau de la Sarrée est sur son territoire communal et que ce plateau est de type karstique avec tous les risques de pollution des eaux inhérents à ce type de sols.</p> <p>RISQUES DE POLLUTION DES EAUX</p> <p>L'étude menée par la société MAT'ILD mentionne ainsi que "<i>Le secteur de Bar sur Loup se caractérise par des aquifères de type karstique bénéficiant ainsi d'un taux d'infiltration élevé</i>".</p> <p>Ce passage souligne le danger réel de ce projet qui ne comporte aucune étude sérieuse portant sur la protection de l'eau, alors que Grasse et huit communes du Pays grassois ont été frappées pendant plusieurs mois en 2019 et 2020 par la contamination des eaux du Foulon par le cryptosporidium.</p> <p>Dans son avis du 17/05/22, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) fait des réserves sur l'étanchéité des bassins ou seront stockés les mâchefers : « <i>L'ensemble de mesure de réduction et/ou d'évitement est de formulation est très générale. Aucun élément ne permet d'évaluer l'efficacité des actions proposées. A titre d'exemple aucun élément ne précise la fréquence et les moyens de contrôle de l'étanchéité (dalle et</i></p>

bassin de rétention).

Compte tenu du contexte et de l'historique du site, les circulations d'eau décrites comme extrêmement faibles auraient méritées d'être mieux documentées, notamment en fonction des conditions climatiques et de la période de l'année ».

En cas d'infiltration de lixiviats, quelles seront les conséquences sur les nappes phréatiques qui alimentent toute la zone à hauteur de 50 millions de m³/an d'eau potable, sachant que le traitement physico chimique -l'arrosage- des mâchefers vise à en diminuer le potentiel polluant et à le concentrer dans les lixiviats et non à l'éliminer ?

On sait les ravages qu'a entraînés en octobre 2020 la tempête « Alex » dans les vallées de la Roya, de la Tinée et de la Vésubie.

Que se passera-t-il en cas de fortes pluies ou d'épisodes méditerranéens -qui sont récurrents dans la région- avec les dalles et bassins de rétention ?

TRANSPORT ET VOIES D'ACCES AU SITE ENVISAGE

La route départementale n°3 (RD 3) supporte déjà difficilement le charroi constant des semi-remorques desservant les carrières de la SEC-Gourdon.

L'ajout, au minimum, de 60 camions (pour commencer) sans compter les véhicules des employés et personnes liées à l'activité de cette usine accroîtrait le caractère accidentogène d'une voie où existent des risques d'éboulements des parois et qui a été conçue pour la desserte de villages.

L'engorgement et la dangerosité du carrefour de Pré-du-Lac en seraient encore accrus.

Une grande partie des camions des carrières transitent par l'Est de Grasse et affectent la circulation, l'environnement et la sécurité des habitants du quartier de Magagnosc et jusqu'aux avenues Thiers, du 11 Novembre et de tout le bas du Centre-ville jusqu'aux Casernes.

La création de cette usine de traitement des mâchefers entraînera là encore une augmentation du trafic que subiront tous les riverains de ces axes.

ABERRATION DU SITE CHOISI

Il est complètement aberrant de faire transporter les mâchefers de la Côte (Est du département et Monaco) par des voies inadaptées à travers des villages et des zones urbanisées jusqu'à un site de zone montagne à 670 m d'altitude (qui se trouve dans un Parc Naturel Régional et en limite d'une zone « Natura 2000 ») pour ensuite, après traitement, faire prendre le chemin inverse aux produits.

La cohérence, la bonne gestion, le souci de l'environnement exigeraient de trouver un site d'implantation de cette usine qui soit proche des incinérateurs. Ce qui permettrait d'éviter des transports et des allers-retours par camions sur des dizaines de km de routes inadaptées.

L'association et les élus « Grasse à Tous » au conseil municipal de Grasse et à la Communauté d'Agglomération partagent pleinement les raisons de l'opposition des habitants, des associations et des conseils municipaux de Bar-sur-Loup, Châteauneuf de Grasse, Opio, Le Rouret, Valbonne, etc. qui se sont prononcés contre ce projet.

Nous disons NON à ce projet aberrant.

Pour l'association et les élus « Grasse à Tous »

		<p>Paul Euzière Président de l'association, Conseiller municipal de Grasse Conseiller communautaire (CAPG)</p>
212	12/01/23	<p>Objet : AP n° 17079 enquête publique</p> <p>Madame, Monsieur le commissaire enquêteur,</p> <p>Je m'oppose fermement au projet d'implantation d'une usine de mâchefer au Bar sur Loup en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la pollution de l'air, des sols, des nappes phréatiques - des retombées des poussières et particules fines - de l'augmentation et de la dégradation du trafic routier avec la pollution sonore qu'il implique - des risques géologiques (mouvements de terrain) - des atteintes aux espèces animales et végétales - de la pollution visuelle sur un site remarquable <p>Ce sont autant de conséquences de cette industrie et que nous ne saurions tolérer dans un site classé</p> <p>Vous remerciant de votre attention,</p> <p>Candice Romani</p>
213	12/01/23	<p>Objet : Non au projet Mâchefers du Bar-sur-Loup</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je souhaite par ce mail répondre à l'enquête publique au sujet du projet Mâchefers à la Sarrée au Bar-sur-Loup, commune sur laquelle je vis.</p> <p>Je refuse qu'un tel projet voie le jour. Il est absurde, dans notre monde en changement, notamment climatique, de permettre l'installation d'une entreprise qui va polluer l'air (trafic routier accru), polluer l'eau et les sols (qu'advient-il de ces "déchets absolus", de ces tonnes annuelles de métaux lourds ? Et que se passera-t-il en cas de sécheresse ? D'épisode méditerranéen ?). Absurde par les temps qui courent, où nous devons tous faire un effort de sobriété énergétique afin de limiter la pollution et permettre un avenir à nos enfants, de faire venir de Nice, Monaco... des déchets qu'ils ne souhaitent pas traiter eux-mêmes ! Les déchets doivent être traités localement, ça n'a aucun sens de les faire voyager.</p> <p>Qu'en est-il des études hydro-géologiques ? Notre eau est issue d'un plateau karstique fragile, à protéger absolument.</p> <p>Ce projet n'a aucun sens, et est à rejeter absolument.</p> <p>Cordialement Christine Giraud</p>
214	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je m'oppose à la création d'un site de traitement des Mâchefers sur la commune de Bar-sur-Loup.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Sergi Redort</p>
215	12/01/23	cf. fichier « observation du 12012023 - 5 »
216	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p>

Je suis Lilou RAVAT, habitante de la commune du Bar-sur-Loup depuis 4 ans.
Je tiens à vous faire part de ma ferme opposition quant au projet des Mâchefers sur le plateau de la Sarrée pour plusieurs raisons :

- les déchets d'incinérateurs et des ordures ménagères sont des substances hautement toxiques et vont engendrer de graves problèmes de pollution atmosphérique mais pas seulement :
 - la pollution des sols et des eaux souterraines
 - > irréversible pour notre environnement
 - la faune et la flore seraient aussi sévèrement touchés

- envisager le transport de 60 000 Tonnes de mâchefers par an vers notre commune serait complètement ubuesque car il engendrerait :
 - une augmentation considérable des flux de circulation
 - risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des camions)
 - nuisances atmosphériques et sonores
 - risques élevés d'accidents de la route sur un réseau inadapté
 - augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an)

- retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers
- Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier
- Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante)
- Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers
 - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone)
- Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins)
- Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé
- Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats

- Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers viserait à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer

- La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain
- Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sécheresse et ou de vents

- La traçabilité des matériaux entrant et sortant serait aléatoire, voire inefficace

- Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation
- Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie
- Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats
- Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne
- Aberration de choisir une localisation aussi excentrée

Je souhaite défendre la santé des habitants, dont celle de ma famille ainsi que la mienne.

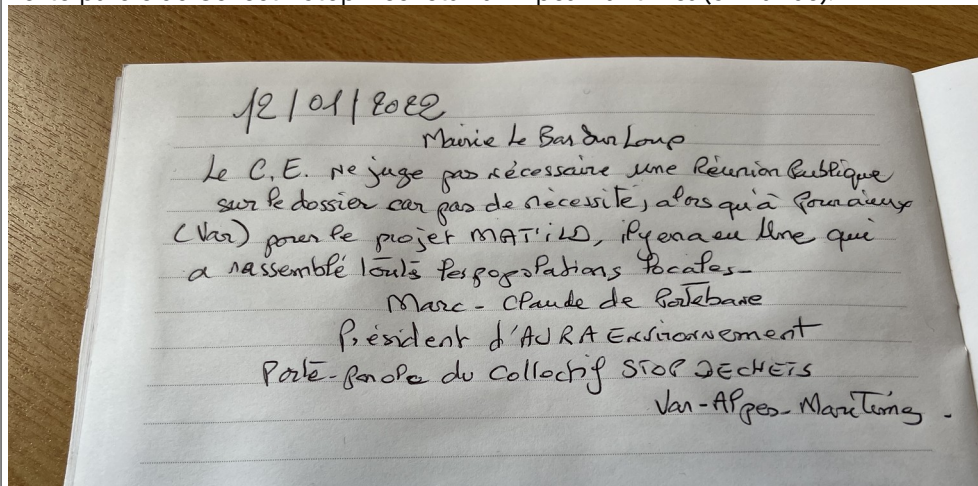
Je refuse que ma commune devienne une poubelle et que les mâchefers la transforme en cimetière !!!

Cordialement,

RAVAT Lilou

217	12/01/23	<p>Objet : AP n° 17079 -Enquetes-publiques/ Dossier MAT-ILD</p> <p>Claude & Martine Carreyve Roquefort les Pins 12 janvier 2023</p> <p>Commissaire enquêteur</p> <p>Mairie du Bar sur Loup</p> <p>Ref :Enquetes-publiques Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement</p> <p>Societe-MAT-ILD</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Vous trouverez, ci-dessous, notre position concernant le projet AP n° 17079 - Enquetes-publiques/ Dossier MAT-ILD.</p> <p>Habitant de Roquefort les Pins, nous nous inquiétons du nombre de véhicules lourds supplémentaires générés par l'activité envisagée.</p> <p>La route D2085 + D3 allant de Villeneuve Loubet à Gourdon passant par Roquefort et Le Rouret <u>est déjà fortement encombrée</u> et grevée par le trafic généré par la carrière de La Sarée. Cela génère pollution (chimique, olfactive et sonore), encombrement et gros risques d'accidents étant donné la dimension, le poids, la vitesse et le nombre de ces camions qui à certaines heures de la journée se suivent sans discontinuer. Rappelons qu'il est pratiquement impossible de doubler un véhicule même lent, entre Roquefort les Pins et Pré du lac.</p> <p>Sans parler du fait que le tronçon D3 entre Pré du lac et Gourdon n'est absolument pas adapté à un tel trafic, il suffit de prendre régulièrement cette route pour s'en rendre compte.</p> <p>Augmenter ce trafic serait une erreur majeure, ceci pour satisfaire les besoins d'une société d'intérêt privé <u>sans avantage significatif</u> pour les communes impactées.</p> <p>Ce serait prendre la responsabilité morale en cas d'accidents de la circulation qui, inévitablement, se produiront étant donné l'accroissement des risques dus à l'augmentation du trafic de véhicules lourds sur une route non adaptée, traversant des villages et centres ville aux populations en constante augmentation et pour lesquelles on veut privilégier la circulation à vélo. Ce qui est antinomique.</p> <p>La pollution due au trafic et l'augmentation des risques routiers doivent être pris en compte dans la recherche de solutions à des problèmes industriels ou autres, ce qui ne semble pas avoir été le cas.</p> <p>D'autre part, il ne semble pas qu'il ait été tenu compte des risques de pollution des nappes phréatiques par infiltrations dans des failles existantes ou qui risquent de se créer par tremblement de terre ou suite à l'utilisation d'explosifs récurrents dans la carrière existante.</p> <p>En conclusion nous pensons que ce projet ne pourra que dégrader l'environnement des communes impactées.</p> <p>Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations</p>
218	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Une nouvelle fois, le CE fait la "carpe" ignorant tout dialogue.</p>

A quoi bon discuter avec lui puisqu'il a refusé notre demande de Réunion publique associant les populations locales, les élu-es et les associations ou collectifs régionaux.
 Le CE refuse le débat public où il ne sera pas plebiscité.
 Merci pour cette "leçon" de démocratie.
 Les Alpes-Maritimes confirmeront leur îlot hors républicain.
 Nous proclamons, ici, de façon solennelle, la fin de l'autocratie locale.
 Le CE se croit en "pays conquis". Il écoute. Certes.
 Il écoute et prends note UNIQUEMENT ce qui l'intéresse : à savoir les Observations du public, qu'il transformera en contre-rétorique.
 Camarades, faites appel à votre bon sens, et essayez de comprendre la "manip".
 Le CE est là pour écouter vos doléances, parce que vous êtes faibles.
 Vos doléances seront exploitées afin que l'exploitant puisse y répondre favorablement.
 Le piège de notre société numérique, c'est de trop parler.
 Or, il n'est pas certain que le juge de l'autorité administrative puisse répondre à vos questions..... puisque le CE (Commissaire Enquêteur) et l'industriel auront tout loisir de contre-attaquer sur vos formulations.
 NOUS, AURA Environnement n'avons rien dit au CE parce que nous avons compris son "mode opératoire".
 L'histoire de Bar retiendra que, SEUL, moi, Marc-Claude de PORTEBANE ait su tenir tête au Commissaire enquêteur, car vous le verrez Camarades, il ne donnera pas un SEUL avis négatif dans ses conclusions et son avis sur ce projet.
 Bien entendu, après la fin de l'enquête publique, vous ne viendrez pas vous plaindre des diverses pollutions potentielles.
 Camarades de Le Bar sur-Loup, vous êtes en train de creuser votre tombe et vous serez enseveli-es sous les décombres.
 Même le maire de - qui nous avait promis de demander une réunion publique avec le Commissaire enquêteur - semble ne plus la vouloir.
 NOUS, AURA Environnement, ne voulons pas de toute la population de Le Bar Sur-Loup, mais juste une poignée de militant-es et de militants aguerris à la survie de notre pauvre France.
 Demandons à David Lisnard son avis sur la question et à Laurent Wauquiez !
 Sortons de ce territoire microscopique.... les véritables enjeux !
 Organisons la Riposte le la Lutte révolutionnaire !
 STOP aux mâchefers! STOP aux potentielles futures plateformes !
 Marc-Claude de PORTEBANE
 Président d'AURA Environnement
 Porte-parole du Collectif Stop Déchets Var-Alpes-Maritimes (SDVar-06).



219	12/01/23	cf. fichier « observation du 12012023 - 6 »
220	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD,</p> <p>Bonjour,</p> <p>Voici le commentaire de V. MANE FILS sur le projet MAT'ILD où notre entreprise est citée en page 15 de la note de présentation non technique du projet.</p>

		<p>« Le document mis à l'enquête publique indique une potentielle utilisation de l'eau industrielle traitée par l'entreprise MANE pour le projet « MAT'ILD »</p> <p>Cela ne correspond pas au projet qui a été présenté, il y a quelques mois, à V. MANE FILS concernant la réutilisation de l'eau et pour lequel nous avons donné un avis favorable à la SEC.</p> <p>V. MANE FILS n'a pas été informé du projet MAT'ILD et n'a donc pas donné son accord pour cet usage de l'eau. »</p> <p>Merci</p> <p>Bien cordialement</p> <p>Sébastien GLAISE</p> <p>Directeur Santé Sécurité Sûreté</p> <p>Environnement Energie VMF</p>
221	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Monique SÜE, je réside sur la commune de la Colle sur Loup et j'ai pris connaissance du projet Mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Je vous demande de noter que je suis contre ce projet, et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté ● Augmentation de l'accidentologie sur le parcours ● Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers ● Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier ● Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) ● Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers ● Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) ● Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) ● Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé ● Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable) ● Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris)

		<ul style="list-style-type: none"> ● Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer ● Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an ● La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère ● Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussois (téléscope) ● La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?) ● Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sècheresse et ou de vents <p>- Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des camions)</p> <p>- La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace</p> <p>- Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle</p> <p>- La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet.</p> <p>- Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie</p> <p>- Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats</p> <p>- Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne</p> <p>- Aberration de choisir une localisation aussi excentrée</p> <p>Merci donc de bien vouloir prendre en compte mon refus à ce projet.</p> <p>Bien cordialement</p> <p>Monique SÜE</p>
222	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique/Dossier Mat'ILD</p> <p>Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Par le présent mail, je vous demande de bien vouloir prendre en considération mes arguments d'opposition à ce projet de mâchefers à la Sarrée, au cœur de notre beau pays grassois.</p> <p>En effet les conséquences écologiques directes relatives à l'éventuelle réalisation de ce projet seraient catastrophiques, aussi bien sur le plan de la pollution des</p>

		<p> multiples sources d'eau potable de la région irriguant tout le bassin Ouest du département, que la pollution de l'atmosphère par les mâchefers libérés dans l'air dû aux va-et-vient incessants des camions qui les transporteront.</p> <p> Comptant sur votre extrême diligence pour consigner mes remarques dans le dossier référencé en objet, et, Vous en remerciant par avance,</p> <p> Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.</p> <p> Myriam Pommès</p>
223	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD,</p> <p>Je dis non au projet de création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs sur la commune du Bar sur Loup.</p> <p>Mme Petit Karine Résidant au Bar sur Loup</p>
224	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je suis habitante de Le bar sur loup et je m'oppose au projet de création du centre de fabrication de matériaux alternatifs.</p> <p>Bien cordialement Marion LINCK</p>
225	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour M. Le commissaire enquêteur,</p> <p>Je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :</p> <p>Juridique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le principe de précaution inscrit dans la constitution devrait être appliqué dans ce cas d'école au regard des risques majeurs et des externalités négatives qu'il comporte et ce dans un contexte de changement climatique qui oblige à reconsidérer la probabilité des risques et leurs effets "catalyseur", en particulier si le projet s'appuie sur de nouveaux procédés industriels (brevets en cours) non validés par des expérimentations en grandeur nature sur le moyen et le long terme. 2. Un projet similaire porté en 2003 par la SEC, situé au même endroit, largement refusé par la population a déjà été annulé par décision judiciaire. Les juges ayant notamment estimé que : <ul style="list-style-type: none"> • le caractère inerte et sans conséquences des mâchefers n'était pas prouvé • les tirs de mine effectués dans le cadre de l'exploitation de la carrière sont incompatibles avec l'étanchéité des casiers d'enfouissement des mâchefers. <p>< https://grasse.maville.com/actu/actudet_--Gourdon%C2%A0il-n-y-aura-pas-de-machefers-sur-le-site-de-la-carriere-de-la-Sarree-loc-526351_actu.Htm ></p> <p>Hors depuis ce jugement, non seulement ce site est désormais dans le périmètre d'un Parc Naturel Régional protégé mais surtout, les risques naturels et industriels inventoriés sur cette zone par le Ministère de la transition écologique et de la</p>

cohésion des territoires se sont accrus :

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-commune=true&codeInsee=06010&city=LE%20BAR-SUR-LOUP&typeForm=commune&type=municipality>

Pollution de l'eau :

- Le site web du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur précise :

*"La nature karstique du massif entraîne un déficit d'eau de surface pour certaines communes, mais **contribue à la constitution de réserves d'eaux souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable des villes du sud des Alpes-Maritimes.***

Les principaux cours d'eau exutoires naturels sont : le Loup, la Siagne, la Cagne, l'Estéron, La Lane (qui rejoint l'Artuby et par elle, le Verdon)."

< <https://www.parc-prealpesdazur.fr/decouvrir/carte-didentite/des-patrimoines-dexception/> >

- **2 communautés d'agglomération et les 9 communes desservies en eau potable** par le canal du Foulon (soit près de 100000 habitants). À partir de l'adresse < <https://jeromeviaud.com/wp-content/uploads/2021/05/Dossier-eaux-du-Foulon.pdf> >
- Il semble que des études hydro géologiques menées en 1999 avaient déjà avertis des risques liés à la diffusion des pollutions potentielles de la Sarrée vers les nappes, les sources, captages et cours d'eau situés en aval.

Ces risques de pollution se sont accrus notamment depuis :

- Les pluies torrentielles similaire à ceux des vallées de Vésubie et Roya en 2020 ;
- Les sécheresses récurrentes et les pénuries d'eau récurrentes et de plus en plus importantes depuis plusieurs années.
- Le dernier rapport du ministère sur la pollution des eaux superficielles et souterraines en France <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-pollution-des-eaux-superficielles-et-souterraines-en-france-synthese-des-connaissances-en-2022?rubrique=44&dossier=215> indique :

"La dégradation de la qualité de l'eau, première cause de fermeture des captages

*En 2022, l'alimentation en eau potable de la population française est assurée par près de 37 700 captages ou ouvrages de prélèvement dans les eaux souterraines. Chaque année, ce patrimoine se réduit du fait de l'abandon de certains équipements. Ainsi, sur la période 1980-2021, **12 600 captages d'eau potable ont été fermés.***

La première cause d'abandon sur cette période incombe à la dégradation de la qualité de la ressource en eau (32,9 % des situations). Les autres motifs concernent la rationalisation des réseaux de production et de distribution (24,4 %), des problématiques administratives (14,4 %), des débits de production trop faibles (9,2 %), des dégradations trop importantes des équipements (9,4 %) ou l'impossibilité d'assurer la protection de la ressource (5,7 %). La cause de l'abandon n'est pas connue pour 4 % des cas.

Parmi les captages abandonnés en raison de la dégradation de la qualité de la ressource, 40,7 % le sont du fait de teneurs excessives en nitrates et/ou pesticides,

24,1 % pour des raisons de microbiologie, 7,6 % du fait de présence d'arsenic, 6,6 % pour des excès de turbidité de l'eau et 20,2 % à cause d'autres paramètres en excès (hydrocarbures, sulfates, solvants, fer, manganèse, sélénium, fluorures et fluor, etc.)."

Risque incendie :

Le transport de déchets, les procédés industriels mis en œuvre, les infrastructures (bâtiments, entrepôts, ...) , les activités humaines sur le site, etc ... représentent un risque supplémentaire d'incendie.

- Au regard
 - de l'augmentation des feux de forêts en 2022 (neuf mégatonnes de CO2 en 2022, contre 6,75 mégatonnes en moyenne de 2003 à 2021, selon le programme européen Copernicus et l'Effis)

< https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/incendie/feux-de-foret-en-2022-record-de-surfaces-brulees-et-d-emissions-de-carbone-en-europe_5542065.html >

- des méga feux récents dans d'autres pays méditerranéens (Italie, Grèce, Espagne, Portugal),
- Du dernier rapport du GIEC qui précise dans son scénario à "+2 degrés" que le pourtour méditerranéen serait quant à lui à "+3 degrés"

est-il raisonnable de réaliser un tel projet en zone forestière à risque ?

- La présence de 2 usines SEVESO et d'une canalisation transportant des matières dangereuses proche de ce site pourraient également être un risque de sur-accident majeur si l'incendie venait à se propager.
<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-commune=true&codeInsee=06010&city=LE%20BAR-SUR-LOUP&typeForm=commune&type=municipality>
- Concernant l'évolution du risque incendie, le rapport du 01/02/2021 de La Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises indique :

"Des débris végétaux brûlés peuvent parcourir quelques mètres à plusieurs centaines de mètres, voire plusieurs kilomètres. ... la végétation sous l'avant du feu est capable de générer un nouveau départ de feu, les sautes de feu par essaimage peuvent engendrer certains risques comme une forte éclosion de foyers secondaires ..."

< http://pnrs.ensosp.fr/content/download/44386/725583/file/GDO_FDF_1e%20edition_2021_BDFE_DGSCGC.pdf >

- Le rapport sénatorial d'information sur la mission de contrôle relative à la prévention et à la lutte contre l'intensification et l'extension du risque d'incendie indique :

"Quatre tendances se dessinent d'ores et déjà, comme nous pouvons, hélas, le voir en cet été 2022.

Première tendance : une intensification du risque. En région méditerranéenne française, les surfaces brûlées pourraient ainsi augmenter de 80 % d'ici à 2050. Avec une hausse de la fréquence des feux, les espaces boisés pourraient peu à peu laisser place à des maquis, en région méditerranéenne notamment."

< <https://www.senat.fr/rap/r21-856/r21-85611.html> >

- Le village de Gourdon a malheureusement déjà subi il y a quelques années un incendie ayant démarré d'une propriété située sous le village. Force a été de constater l'extrême difficulté des canadiens à fixer cet incendie à cause de la proximité de la falaise rendant extrêmement difficile l'approche et les

largages des avions sur zone.

- Je pense également à l'incendie de CLANS en 2019 (zone montagneuse comparable à Gourdon) que les pompiers avaient mis plus d'une semaine à circonscrire car difficile d'accès aux véhicules et aux moyens aériens.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/alpes-maritimes-incendie-clans-zone-difficile-20-hectares-ravages-1634080.html>

Environnement, Biodiversité :

1. Ce projet, situé dans le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, à proximité du site classé des plateaux de Calern et de Caussols est en complète contradiction avec :

- La nouvelle **Stratégie Nationale Biodiversité 2030** de l'Etat

(< https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/strategie%20Biodiversite%20202030_1er%20volet.pdf >) qui indique :

*" Il importe de **veiller à la cohérence et aux synergies possibles entre la SNB et d'autres stratégies et politiques** dont l'objet principal*

n'est pas la biodiversité, qu'il s'agisse :

- de la **Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique ;**
- **de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, des documents stratégiques de façade et de bassins ultramarins ;**
- **des schémas directeurs d'aménagements et de gestion des eaux (SDAGE) ;**
- **du plan d'action interministériel forêt-bois ;**
- **de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée ;**
- **ou du plan national d'action santé et environnement."**

- Les **missions du PNR**, qui indique sur son site internet :

*"Le territoire du Parc constitue pour le pôle métropolitain et la Métropole de Nice, au-delà de leur propre périmètre, un **pôle d'équilibre en matière de cadre de vie et d'attractivité. Les relations « ville-campagne » sont fondamentales par exemples dans les défis contemporains de la transition écologique (dont la production d'énergie renouvelable), la santé, l'économie touristique, l'alimentation, la culture... etc.."***

< <https://www.parc-prealpesdazur.fr/le-parc/le-perimetre/les-intercommunalites/> >

2. Comme lors de l'installation de la seconde usine MANE sur cette zone, il y a un risque de voir ce site, déjà pollué/polluant, **s'agrandir dans le futur** avec l'apparition de nouvelles industries alors que la SNB (citée plus haut) demande de "**réduire les activités industrielles et d'extraction dans les zones sensibles**" (cible 15) et **prévoit au contraire la **dépollution et la re-naturalisation de ces zones.****

Sécurité routière :

- Cette route accidentogène a malheureusement déjà vu un poids lourds se renverser et se mettre en travers de la route. Qu'advierait-il si un accident de ce type se reproduisait avec non seulement la libération de matières dangereuses mais également le départ d'un incendie ?
 - Route barrée et inaccessible pendant des heures voire plus si incendie concomitant

- accès des secours difficile depuis l'arrière pays si c'était la seule voie d'accès praticable (quels accès de secours pour amener une grue de relevage sur zone ?)
- La proximité de 2 sites SEVESO et d'une canalisation transportant des matières dangereuses très proches pourrait créer un sur-accident
majeur <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-commune=true&codeInsee=06010&city=LE%20BAR-SUR-LOUP&typeForm=commune&type=municipality>
- Pollution de l'eau, voire rupture d'alimentation en eau potable de toutes les villes desservies par le canal du Foulon
- Pollution rapide (du fait de la déclivité) des sources et cours d'eau en aval ainsi que des eaux du littoral PACA (pôle touristique majeur pour l'économie)

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/grasse-ses-freins-lachent-pour-sauver-sa-vie-il-saute-par-la-fenetre-de-son-camion-1564752987>

- La ville de Chateauneuf de Grasse a vu sa population augmenter de façon significative ces dernières années (plusieurs immeubles ont été construits et un nouveau projet de construction est en cours près du rond-point de pré du Lac). Hors ce carrefour important (hub de transports publics, interconnexion de vallées, zone commerciale, ...) est déjà très embouteillé aux heures de pointe. Un accident impliquant un poids lourds à ce carrefour pourrait considérablement gêner l'arrivée des secours voire paralyser certaines populations et l'activité économique (MANE, SEC, ...).

Bruit :

Quid de ce projet au regard :

- du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 06

< <https://www.departement06.fr/preservation-du-cadre-de-vie/plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-06-3083.html> >

En particulier par rapport à « **L'effet amphithéâtre** » qui transporte le bruit à des altitudes supérieures, qui n'auraient pas été exposées à autant d'irradiation acoustique si la source de nuisances était située à égale distance, mais dans un « paysage ouvert » < <https://journals.openedition.org/rga/165> >

- De la LOI n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels

< <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000170784> >

- De la charte du Parc naturel régional des Préalpes (règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du parc).

Qualité de l'Air et odeurs

- Quid de ce projet en matière de prévention des **émissions en COV et particules fines (PM10, PM2.5 et PM1 les plus nocives)** lors :
 - Du transport routier de ces déchets (étanchéité des bennes ?)
 - Du traitement des déchets sur le site (hangar couverts, limitation du stockage à l'air libre, ...) ?
 - De la fabrication de béton incorporant ces déchets ?

- Cohérence du projet par rapport à la réglementation sur la qualité de l'Air, au **nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** des Alpes-Maritimes, etc ... ?
- Le village de Bar Sur Loup et le PNR ne sont-ils pas déjà suffisamment pollués par les émanations des 2 usines MANE, de la carrière de la SEC et du trafic routier induit par ces activités ?

Pollution des sols, Alimentation, Santé

Ce projet va à l'encontre :

- des politiques locales et des efforts d'associations en faveur de la relocalisation de la production alimentaire, de la restauration d'anciens vergers (conservatoire d'agrumes) et de la création de jardins solidaires permettant aux familles de produire leurs fruits et légumes et de manger sain.

<http://mon-jardin-naturel.cpie.fr/jardin.aspx?ID=171509>

<https://www.lespetitsloupsmaraichers.fr/>

- De la culture ancestrale de l'olivier et des agrumes (production d'huile par les particuliers ou cessions de leurs olives aux moulins de la région) , des espaces de maraichage en bordure du Loup, ...

Garanties de la société MAT'ILD ?

Quid des garanties de la société MAT'ILD en cas d'accident industriel ou de pollution majeure ?

- Assurances contractées pour ses activités et seuils de couverture des risques ?
- surface financière et solvabilité en cas de dommages et condamnation judiciaire ?
- Existence de rapports d'inspection, de mise en cause ou de condamnation judiciaire dans la gestion de sites similaires (France et étranger) ?

Autres pistes de solution :

Concernant les départements comme les A-M ayant de fortes contraintes géographiques, n'y aurait-il pas une réflexion à mener **aux niveaux régional et national** pour envisager de traiter les **déchets dangereux**, sur des sites favorisant :

- le transport des déchets **par voie ferrée** (plus sûre, moins polluant et moins coûteux en énergie)
- La mise en place d'infrastructure (sécurité, dépollution, ...) ou de **nouveaux procédés** peut-être plus coûteux mais aussi **plus rentables dû au facteur d'échelle**
- l'**intervention des secours** (voies d'accès multiples, proximité de vastes plans d'eau, ...)
- La **dispersion des nuisances** sonores et olfactives (grâce aux vents dominants, ...)
- l'**intermodalité des transports** (ferré/route/fluvial/maritime)
- Leur **extension géographique** si besoin pour le futur.

le tout **en cohérence avec les différents plans stratégiques et schémas directeurs de l'Etat** (SNB, SNBC, SDAGE, ...).

		<p>Bien cordialement,</p> <p>Richard Szyba</p> <p>Le Bar Sur Loup</p>
226	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>A l'attention du commissaire enquêteur</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je vous fais part de mon OPPOSITION au projet de traitement des mâchefers présenté par la société Mat'ILD.</p> <p>En effet, après avoir pris connaissance du dossier, il semble que toutes les mesures ne sont pas prises pour limiter les impacts sur l'environnement et sur la santé humaine si une telle unité de traitement des déchets est construite sur ce site (pollution de l'air, de l'eau, risques dus à la circulation de camions, etc...).</p> <p>Aussi, avant d'envisager de polluer un site naturel de plus, ne serait-il pas plus judicieux de prendre le problème à la source et de réfléchir à moins produire de déchets ? C'est un autre débat, mais celui-ci en découle directement.</p> <p>En vous remerciant de prendre en compte mon avis défavorable sur ce sujet,</p> <p>Recevez mes sincères salutations.</p> <p>Josiane COLLOMP BARNETCHE</p>
227	12/01/23	<p>Objet : Enquête publique</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je viens vers vous afin de vous transmettre mes inquiétude quand à l'implantation du site de maturation des mâchefers au Bar sur Loup.</p> <p>Etant spécialisé dans le traitement des poussières, je m'inquiète vis à vis de la pollution que le site va engendrer.</p> <p>Ces poussières contiennent beaucoup de matières toxiques, de métaux lourds etc... la dispersion dans le milieu naturel autour du site va forcément engendrer une pollution des sols à court, à long terme, et très durable.</p> <p>Le site est soumis à des conditions climatiques de montagne, ce dimanche il est tombé 70mm de pluie (le site peut-il vraiment récupérer et stocker une telle quantité ?), puis lundi un vent de NNO avec des pointes à plus de 100km/h (c'est qui sèche les sols et disperse les coulées non récupérées et le poussières).</p> <p>D'après ce que je constate sur différents sites de traitement ouvert, la perte de masse liée aux poussières est de 5 à 10%.</p> <p>Dans ce cas prenons l'exemple du Nickel (Ni, dans tableau en annexe), le minimum contenu dans les mâchefers est de 65mg/kg donc 65g/tonne. Pour 60000 tonnes de matières, cela représente 3,9 tonnes ...</p> <p>Si 1% (chiffre largement sous estimé entre le chargement, le transport, le déchargement, la manipulation...) des mâchefers est dispersé, ceci fera 39 kg /an ...</p> <p>JE RAPPELLE QUE J'AI PRIS LA VALEUR MINI RIEN QUE DE NICKEL ET JE PENSE AVOIR SOUS ESTIMÉ LE % DE DISPERSION PAR ENVOLS.</p> <p>Le site et ses alentours draine de nombreuses sources qu'il faut absolument préserver, l'eau est précieuse et va être de plus en plus rare.</p>

Une étude de dispersion des poussières à t'elle été menée? Quand est il de ses résultats?

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Julien HORENT,
Habitant de Gourdon

<i>Composition des mâchefers</i>				
<i>Paramètre</i>	<i>Unité</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Médiane</i>
Imbrûlés	% sur sec	1,1	5	2,4
Si	% sur sec	30	61	49
Ca	% sur sec	7,4	15	11
Fe	% sur sec	3,9	18	7,6
Al	% sur sec	1,6	18	5,8
Na	% sur sec	0,86	8	4,1
Mg	% sur sec	0,7	3,5	1,6
Sulfates	% sur sec	0,11	6,4	1
K	% sur sec	0,22	1,6	0,75
Ti	% sur sec	0,12	2,3	0,57
P	% sur sec	0,4	0,75	0,51
Cl	% sur sec	0,01	0,58	0,3
Zn	mg/kg MS	1250	3570	2195
Pb	mg/kg MS	431	3763	1731
Cu	mg/kg MS	810	3000	1423
Mn	mg/kg MS	630	2127	944
Cr	mg/kg MS	165	800	433
Sn	mg/kg MS	<20	600	173
Ni	mg/kg MS	65	250	126
Cd	mg/kg MS	<2	37	15
As	mg/kg MS	<5	22	10
Hg	mg/kg MS	<0,05	111	13
Dioxines et furannes	ng/kg MS	4	21	9,2

Tableau 2: Composition élémentaire moyenne des mâchefers (POLDEN)

228 12/01/23 cf. fichier « observation du 12012023 - 7 »

229 12/01/23 Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD

Bonjour

Je m'appelle Gwendal Stevanazzi

J'ai pris connaissance du projet Mat'ILD au Bar sur Loup et je tiens formellement à vous faire part de mon opposition à ce projet.

La volonté d'utiliser des déchets finaux comme matériau de construction est tout à fait louable mais ça doit être fait dans de bonnes conditions.

A la vue des avis de l'ARS et de la MRAe, il semble évident que les études d'impacts sanitaires et environnementaux ont été bâclées et les réponses à ces avis sont très décevantes.

A-t-on de nouveaux rapports de ces autorités prenant en considération et adressant des réponses aux arguments listés et recommandations effectuées et documentées dans les pièces jointes?

230 12/01/23 cf. fichier « observation du 12012023 - 8 »

231 12/01/23 Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD,
Je dis non au projet de création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs

		<p>sur la commune du Bar sur Loup.</p> <p>Sébastien PETIT, résident au Bar-sur-Loup</p>
232	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD,</p> <p>Je dis non au projet de création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs sur la commune du Bar sur Loup.</p> <p>Julie PETIT résidente du Bar sur Loup.</p>
233	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD,</p> <p>Bonjour,</p> <p>Ayant pris connaissance des documents mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique, concernant l'installation d'un site de traitement des MÂCHEFERS sur la commune de bar sur loup, je souhaite vous faire part de mon opposition à ce projet.</p> <p>Les déchets à traiter viendront pour partie de l'est du département et de Monaco, pourquoi faire traverser tout le département à des poids lourds, en les faisant passer par des routes parfois étroites et encaissées, pour accéder à un site à 600m d'altitude?</p> <p>Le site choisi est à l'intérieur du parc naturel régional des prealpes d'Azur. Et à moins de 500m d'un site classé Natura 2000 et des chemins de randonnées passent à proximité.</p> <p>L'avis de l'ars, précise que les actions de préservation des ressources en eau et de la qualité de l'air ne sont pas suffisamment documentées pour garantir la sauvegarde de notre environnement et notre santé.</p> <p>Dans le document d'étude d'impact il est mentionné qu'il n'y a pas de crèche sur la commune du Bar sur loup. Ce qui est faux, la crèche ayant été inaugurée en août 2019.</p> <p>L'étude mise à disposition n'est donc pas correcte et insuffisamment complète pour garantir notre sécurité.</p> <p>Nous ne pouvons pas laisser un tel projet s'installer.</p> <p>Bien cordialement</p> <p>Famille ratsimba résidente à le bar sur loup</p>
234	12/01/23	cf. fichier « observation du 12012023 - 9 »
235	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Mathilde Evrard et j'ai été avertie du projet Mâchefers au Bar sur Loup à la SEC 1 route de Gourdon 06620 Le Bar-sur-Loup.</p> <p>Je vous signifie que je suis contre ce projet porté par MAT'ILD</p> <p>Et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté -Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) -Augmentation de l'accidentologie sur le parcours -Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais -Pollution des sols due au surplus de 78 000 m3 de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier

- **Pollution de l'air** en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante)

- **Pollutions olfactives** dues à la maturation des mâchefers

- Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone)

- Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins)

- Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé

- Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats - **étude hydrogéologique à compléter**

(la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m³/an d'eau potable)

- Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris)

- Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer

- Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an

- La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère

Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussois (téléscope)

- La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?)

- Émission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sècheresse et ou de vents

- Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 dû aux charrois (passage des camions)

- Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol

- La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace

- Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle

- doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences

- La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet

- Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation

- Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie

- Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats

- Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne

- Aberration de choisir une localisation aussi excentrée

Je vous prie, Madame, Monsieur, le commissaire enquêteur, de bien prendre note de ma ferme opposition à ce projet.

		<p>Cordialement, Mathilde Evrard</p>
236	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour, Je m'appelle Aymeric Forestier et j'ai été alerté sur le projet Mâchefers au Bar sur Loup à la SEC 1 route de Gourdon 06620 Le Bar-sur-Loup. Je tiens à vous porter à connaissance de ma totale opposition au projet soutenu par MAT'ILD Et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté -Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) -Augmentation de l'accidentologie sur le parcours -Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais -Pollution des sols due au surplus de 78 000 m3 de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers -Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats - étude hydrogéologique à compléter (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable) - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer - Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an - La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère <p>Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussois (télescope)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?) - Émission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sécheresse et ou de vents - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 dû aux charrois (passage des camions) - Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar

		<p>terrestre afin de valider le sous-sol</p> <ul style="list-style-type: none"> - La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace - Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle - Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences - La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Je vous remercie pour la prise en compte de mes remarques. Salutations, Aymeric Forestier, Résident du Bar-sur-Loup</p>
237	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique/Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Compte-tenu des nombreux impacts induits par ce projet notamment sur le plan environnemental, je souhaite exprimer mon opposition et mes craintes quant à sa réalisation.</p> <p>En effet, les conséquences d'une telle installation ne sont pas anodines. On peut mettre en avant les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détérioration de la qualité de l'air et nuisances olfactives (poussières engendrées par les processus de fabrication, méconnaissance sur les substances rejetées et leur portée) • Pollution des sols (dépôts de poussières de mâchefer) • Contamination de l'eau par des polluants pouvant fuiter des bassins de rétention • Pressions sur les espèces faunistiques et floristiques remarquables et protégées occupant le milieu (chiroptères, aigle de Bonelli, orchidées...) • Encombrement du trafic routier (de nombreux camions en surplus chaque jour sur l'axe routier pouvant impacter les administrés notamment au Pré du Lac <p>Bien d'autres risques ou méfiances vis-à-vis des retombées inconnues de ce projet pourraient aussi être listés mais ce sont là les principaux arguments qui méritent d'être avancés pour soutenir l'idée que ce projet n'a pas sa place dans ce lieu.</p> <p>En espérant que mes inquiétudes sauront être entendues.</p> <p>Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.</p>

		<p>Cordialement</p> <p>Nathan Gil</p>
238	12/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Madame, Monsieur, le commissaire enquêteur,</p> <p>Je vous fait part de mon opposition ferme quant au projet Mat'ILD - Mâchefers à la ZAC de la Sarrée au Bar-sur-Loup.</p> <p>Et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté -Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) -Augmentation de l'accidentologie sur le parcours -Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais -Pollution des sols due au surplus de 78 000 m3 de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers -Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats - étude hydrogéologique à compléter (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable) - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer - Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an - La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère <p>Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussois (téléscope)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?) - Émission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sècheresse et ou de vents - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 dû aux charrois (passage des camions) - Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar

		<p>terrestre afin de valider le sous-sol</p> <ul style="list-style-type: none"> - La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace - Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle - doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences - La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Cordialement, Fabienne Dervaux</p>
239	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Non au projet Mat'ild au Bar sur loup. Les infrastructures routières sont déjà sous-dimensionnées, et le risque de pollution est trop important, avec des milliers d'habitants vivant sous le projet dans les vallées.</p>
240	13/01/23	<p>Objet : Machefer</p> <p>Bonsoir à notre vallée,</p> <p>Je suis contre contre contre contre l'installation d'une entreprise qui va polluer la vallée en s'installant dans une zone "naturelle" au dessus de nos têtes. Pourquoi pas sur le Bord de mer ou dans la mer directement???</p> <p>A l'heure où on nous demande de nous déplacer à pieds ou à vélo, les décideurs de nos impôts vont nous installer des poubelles en camions qui vont traverser tous les départements de France et de Navarre Mais on nous prend pour des C</p> <p>Vive l'écologie qui divise les communes! Céline DUBOIS habitante de la commune de la CASA</p>
241	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Le "Collectif Non aux mâchefers à la Sarrée" annonce</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1701 signatures sur la pétition numérique (https://chnng.it/bzgggYYz) - 671 signatures sur la pétition papier (remise ce jour en Mairie)
242	13/01/23	<p>Objet : APn°17079 enquête publique/Dossier Mat'ILD</p> <p>Habitant et travaillant à Chateauneuf depuis 25 ans , je constate une dégradation continue des conditions et de la dangerosité de la circulation dans le secteur , celles- ci allant de pair avec un cadre de vie détérioré par une pollution sonore et</p>

		<p>atmosphérique comparable à un milieu urbain comme le montrent des mesures prises récemment . Devant un tel constat , comment un projet comme celui ci peut il être seulement envisagé au mépris des risques majeurs de pollutions dans un secteur karstique !!! Se préoccupe t'on vraiment de la santé des populations ? Laurence ETIENNE -DEPETRIS</p>
243	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour, Je souhaiterais compléter mes commentaires concernant l'enquête publique sur MAT'ILD. Sachez que la société V. MANE FILS n'a signé aucun accord pour que l'eau issue de la station épuration de l'usine de Notre-Dame soit utilisée pour l'humidification des mâchefers. D'autre part ce projet n'a aucun sens d'un point de vue développement durable : - pas de production d'énergie renouvelable - les matières vont faire des kilomètres entre Nice/Antibes et le BAR SUR LOUP. En vous remerciant pour l'intégration de ces deux remarques complémentaires. Cordialement, Mathilde EVRARD</p>
244	13/01/23	<p>Objet : AP N° 17079 enquête publique.</p> <p>AP N° 17079 enquête publique. Monsieur le Commissaire enquêteur bonjour. J'ai déjà porté mon témoignage (N°40) contre le projet Mat'ild à la Sarrée le 22/12/2022 . Je me permets de revenir vers vous car ce matin, dernier jour, il apparaît deux témoignages en faveur du projet, déposés par BTP06 et MODBLOC Paca . Dans leur témoignage respectif, ces deux sociétés ne manquent pas de stipuler que le <u>procédé Mat'ild est breveté (INPI)</u>, pouvant laisser supposer à un gage de qualité du fait de ce(s) brevet(s).. Pour avoir été propriétaire de trois brevets -dont un international- je tiens à m'assurer que vous n'ignorez pas qu'un brevet n'est absolument pas un gage de qualité de fabrication mais simplement une protection juridique commerciale comme le stipule ce résumé (mais vous en aurez confirmation par le texte complet sur l'INPI): <i>le brevet est un acte officiel de propriété industrielle qui accorde un monopole d'exploitation au demandeur sur son invention sur le territoire français pour 20 ans au maximum. Le fait de déposer un brevet interdit toute exploitation de cette dernière sans autorisation. 6 sept 2022.</i> - Je tenais à m'assurer que vous êtes au courant de cette « nuance juridique » entre l'impression de qualité que pourrait laisser croire le mot brevet, et la simple réalité économique, qui rend <u>cette partie</u> de leur argumentation respective fallacieuse . Je vous en remercie. Cordialement.</p> <p>Marcel Tardéglio</p>
245	13/01/23	<p>Objet : projet de traitement des mâchefers totalement contre ce projet</p>
246	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD, Bonjour, Je ne suis pas d'accord au sujet de l'installation du projet Mâchefer car cela va entraîner: •La Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats. •La pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales. •L'augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté. •Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir</p>

		<p>de pâturage, sur la faune et la flore existantes et sur la culture des bigaradiers.</p> <p>Et bien d'autres dégâts écologiques.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Caroline Delopoulos</p>
247	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD A l'attention du commissaire enquêteur</p> <p>Madame, Monsieur, bonjour.</p> <p>Je suis une habitante du bar-sur-loup, j'ai pris connaissance via la mairie du projet de création d'un centre de fabrication des matériaux alternatifs.</p> <p>J'ai consulté le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAT'ILD, avec une attention particulière pour le volet 6 consacré à l'étude d'impact.</p> <p>Suite à cette lecture, je me permets de vous faire part de quelques unes de mes interrogations et / ou incompréhensions concernant ce rapport.</p> <p>L'emplacement du projet</p> <p>Volume 6, partie 2, p 136, nous avons cette carte</p> <p>Si je comprends bien, la zone d'implantation du projet, 2.8ha d'une usine à béton, c'est le délimité en rouge. A 487 mètres respectivement de la Zone de Protection Spéciale « Préalpes de Grasse » (FR9312002) et de la Zone Spéciale de Conservation « Préalpes de Grasse » (FR9301570). (page 6/30 du volume 9)</p> <p>Et, ce projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur la faune locale, car il n'y a pas d'espèces rares, protégées, SUR la zone délimitée du projet. Ils ont le bon goût de rester autour (braves bêtes)</p> <p>C'est en tout cas ce que j'ai cru saisir en lisant le volume 9, "Evaluation simplifiée des incidences au titre de NATURA 2000", qui m'informe que tout un tas de bestioles protégées trainent dans le coin, avec des activités diverses et variées. Sont listées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des activités de chasse sur les marges de la zone (Petit rhinolophe, Murin de Natterer (chauves-souris), • une présence en hauteur au sud de l'aire d'étude, mais hors emprise Damier de la succise (papillons) • Espèces mentionnées autour de la carrière en activité et potentiellement susceptibles d'évoluer de manière anecdotique dans l'aire d'étude principale (survol, alimentation). Grand-Duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Petit-duc scops, Monticole bleu (oiseaux) • Possibilité de gîte au niveau des anciens fronts de taille sud pour quelques espèces rupicoles et gîtes avérés sur ces habitats pour quelques individus. → hors emprise projet Pipistrelle de Kuhl (chauves-souris) • Espèces régulièrement contactées sur les abords de la Lézard des murailles plateforme de stockage, dans les interfaces naturelles. Lézard à deux raies, Lézard des murailles <p>La rainette méridionale est également mentionnée, mais la zone laissant sa libido de marbre selon le rapport (Reproduction peu probable sur la plateforme.), il semblerait qu'elle ne soit pas à prendre en considération.</p> <p>Toutes ces espèces sont évidemment des espèces protégées, certaines sont mêmes</p>

des espèces déterminantes ZNIEFF.

N'oublions pas quelques orchidées sauvages, l'escargot de Nice, la Zygène cendrée, qui sont eux aussi hors périmètre projet, comme nous l'illustre clairement la carte ci-dessous :

Ce volume conclut que

" De manière générale, les incidences du projet sur les espèces ayant servi à la désignation du site Natura 2000 sont considérées comme négligeables."

Deux mentions tout de même

Destruction ou détérioration d'habitats naturels (type d'habitat et surface) :

Un habitat communautaire a été recensé dans l'aire d'étude, toutefois ce dernier ne sera pas impacté par le projet puisqu'il se trouve en dehors de l'emprise du projet. (Ils seront au milieu des camions mais pas sous les roues, dans les effluves des cuves, mais pas dedans, il faut savoir être raisonnables et nuancés, enfin.)

Destruction et/ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) et d'habitats d'espèces :

Grand-Duc d'Europe et Engoulevent d'Europe Le projet pourra engendrer durant son activité un dérangement sur ces deux espèces, toutefois les territoires préférentiels qu'elles occupent sont suffisamment éloignés de la zone dédiée aux installations.

(ils n'ont qu'à rester chez eux, au lieu d'embêter leur monde à chasser dans la forêt.)

Ce volet se termine sur un rappel des mesures visant à limiter les impacts du projet.

✓ E1 : Optimisation du parti d'aménagement

✓ R1 : Limitation des emprises de l'aménagement

✓ R2 : Modalités écologiques de débroussaillage

✓ R3 : Mise en place d'un dispositif d'éclairage écologique

✓ R4 : Définition d'un calendrier écologique des opérations de débroussaillage

✓ R5 : Limitation de la dispersion des poussières

Je comprends mieux : on va déboiser, bétonner, artificiellement éclairer, empoussiérer (mais pas beaucoup) **écologiquement**.

La poussière est un sujet qui revient à de nombreuses reprises dans l'étude.

Elle est une des principales sources de pollution de l'air, la solution mise en avant étant l'arrosage.

Pour arroser il faut de l'eau.

Le projet entend utiliser l'eau de deux bassins pluviaux et le bassin de stockage de la SEC pour couvrir la totalité de ses besoins sans utiliser l'eau du réseau d'eau potable.

Page 224 - 225 du volume 6 part II, l'étude émet cependant des réserves sur ce point (et pourtant on ne peut vraiment pas lui reprocher d'être à charge)

"En théorie, les bassins pourront couvrir les besoins du site. Toutefois, plusieurs paramètres imposent de nuancer cette conclusion :

- il n'est pas fait de différenciation entre les besoins pour l'arrosage des mâchefers de l'arrosage du reste du site, or les besoins de qualité de l'eau pour ces deux arrosages ne sont pas les mêmes ;

- le besoin de 16 000 m3 est une valeur annuelle, difficilement transposable en besoin mensuel du fait des fortes fluctuations d'un mois à l'autre en fonction des conditions météorologiques ;

- le volume de précipitation considéré est une moyenne statistique réalisée sur 30 ans, mais dans la réalité le volume de pluie récupéré peut beaucoup varier d'une année à l'autre en fonction de la durée de précipitation (pluie fine ou forte précipitation) ;

- la station météorologique de base pour les calculs est la station de Nice, distante de 20 km du site, mais étant pourtant la station Météo-France la plus adaptée."

La commune est de plus en plus sévèrement touchée par la sécheresse, les arrêtés de crises sont devenus monnaie courante l'été. L'année passée c'est près de 6 mois

qui ont été sous arrêté sécheresse status "en crise", le plus élevé, une situation plus sévère que celle de Nice.

Se baser sur une moyenne de 30 ans n'a aucun sens.

En situation de crise, les entreprises doivent diminuer leur consommation d'eau. Qu'est-il prévu ? Moins d'activité ou plus de poussière car moins d'arrosage ?

Il est précisé : "Le réseau d'eau potable ne sera pas utilisé en fonctionnement normal des installations."

Qu'entend-on par normal ? La sécheresse est-elle considérée comme une situation anormale ?

Alors que la diminution de la ressource en eau crée des tensions au sein de la population (possesseur de piscine vs jardins fleuris vs le reste du monde, la pénurie d'un élément vital fait rarement ressortir le meilleur de l'humain), je suis surprise de l'imprécision de l'étude à ce sujet.

Le sujet des poussières ressort également dans l'avis de la MRAE, page 11 notamment, où il est souligné que les analyses de concentrations des retombées PM10 apportées au dossier ne sont pas représentatives.

La conclusion étant qu'à ce jour, rien ne permet d'évaluer l'efficacité des solutions présentées dans ce dossier, et que la nature même de la pollution n'a pas été étudié, puisqu'il est stipulé que la prise en compte de la particularité de composition des mâchefers a été purement oubliée.

J'ai noté au sujet de la qualité de l'air qu'une fois le site activité, un contrôle est prévu tous les 6 mois au début, puis un tous les 3 ans en seul garde-fou.

Alors que la France a déjà été sommée de prendre des mesures en 2017, et a été condamnée en 2022 à 10 millions d'euros d'amendes pour non-respect des normes européennes sur la pollution de l'air, on aurait pu espérer un peu plus de sérieux à ce sujet, spécialement de la part d'une entreprise qui se présente comme "verte".

J'aurais encore quelques questions sur des points qui m'ont semblé antagonistes page 116 vol 6- 2

"À noter également que le ravin de la Combe, accolé au site, dispose des caractéristiques suffisantes pour absorber le débit d'une pluie centennale sans débordement (cf. chapitre IV.5.5). "

page 226 vol 6 -2

"En l'absence de rejet au milieu naturel, les incidences résiduelles du projet sur les milieux « sols et eaux souterraines » sont nulles. "

Donc en cas de fortes pluies entraînant un débordement des cuves, le ravin de la Combe est prévu comme rempart, et une pollution des sols sera inévitable ?

Sont également mentionnés, tout en étant classés avec une sensibilité faible, le risque de collisions entre les camions transportant les mâchefers et ceux de l'usine classée seveso à proximité.

Selon la portion de trajet où cette collision aurait lieu, les conséquences en termes de pollution et / ou de dommages humains pourraient être sévères au vu du contenu de leur chargement.

D'autres points d'impacts mentionnés dans le rapport ont bénéficié d'un traitement qui m'a semblé un peu expéditif.

Risque incendie fort : solution > réduction de la biomasse (formulation élégante pour dire qu'on va couper ce qui est vert et qui brûle)

L'agriculture étant pastorale ici, avec 4 exploitants, (certains alimentant les deux coopératives du rouret et de châteauneuf, permettant un approvisionnement en circuit court et une rémunération décente pour l'agriculteur) elle est jugée négligeable.

Sont plutôt pris en compte le siège social de l'exploitant et la surface de terre labourable.

Plusieurs circuits de randonnée sont également mentionnés; ainsi que deux points de vue, un étant situé à 1.6km du site d'exploitation prévu.

Aucun enjeu n'est cependant reconnu sur ce point, car seul l'impact visuel est retenu.

Il me semble pourtant que la pollution de l'air par des poussières dans une zone d'activité physique aurait mérité au moins une mention.

		<p>En conclusion,</p> <p>Je trouve le rapport de la MRAE assez peu critique. Mon sentiment est que sous couvert de recyclage, on va augmenter l'activité et le volume produit de la carrière existante, pour produire encore plus de béton, qui finira de la même manière en déchets tout au tard, le tout au détriment de l'environnement. Cette opération me semble un modèle de greenwashing.</p> <p>Ce n'est pas à la hauteur des enjeux cruciaux de notre époque. Peindre en vert, avec une bonne couche de cynisme en vernis, une opération où le vrai pilote qui se dessine en filigrane tout au long de cette étude, c'est le profit, cela ne doit plus être toléré.</p> <p>Sybille Coutellier</p> <p>N'oublions pas quelques orchidées sauvages, l'escargot de Nice, la Zygène cendrée, qui sont eux aussi hors périmètre projet, comme nous l'illustre</p>
248	13/01/23	cf. fichier « observation du 13012023 - 1»
249	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique Dossier Mat'ILD au Bar Sur Loup</p> <p>A l'attention du commissaire enquêteur</p> <p>A mon avis, de nombreux problèmes se posent concernant l'implantation d'une usine de traitement de mâchefers route de Gourdon au Bar sur Loup, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation importante du trafic des camions sur des routes inadaptées entraînant une dangerosité accrue (la route de Gourdon est empruntée par de nombreux cyclistes), mais aussi pollution, bruits, et détérioration des routes passant par les villages environnants. - La préservation du milieu naturel du Parc Naturel Régional des Pré alpes d'Azur - Les émanations de poussières et de déchets volatiles - Une probable pollution olfactive pour les riverains - Le stockage de résidus chimique et de déchets entraînant un risque de pollution de l'eau - ... <p>Je suis donc fortement opposé à ce projet.</p> <p>Sincères Salutations Jacques BARON</p>
250	13/01/23	cf. fichier « observation du 13012023 - 2»
251	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / dossier Mat'ILD</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je découvre avec stupeur le projet de Mâchefers sur la commune du Bar sur Loup, plus particulièrement à la Sarrée.</p> <p>Je suis très attachée à la protection de ce territoire encore relativement préservé de l'urbanisation massive qui arrive aux portes du parc des Préalpes d'Azur avec l'urbanisation galopante en cours sur les communes du Rouret, d'Opio, de Châteauneuf de Grasse et de Roquefort Les Pins.</p> <p>Cette bétonisation du moyen pays atteint un rythme alarmant alors même que les scientifiques ne cessent d'alerter sur les dangers que court le bassin méditerranéen face à cette urbanisation galopante liée à une densification de la population et à une activité touristique toujours très élevée. Cette urbanisation a pour corolaire l'augmentation de la production de déchets ménagers, de produits toxiques, du sur-traffic routier, de la densification de la population.</p> <p>Cette situation a été dénoncée dans un documentaire global qui a été diffusé sur la Télévision Publique il y a déjà trois ans et par de très nombreuses associations et scientifiques. "La Méditerranée passera-t-elle l'été ?". Je vous invite à visionner ce documentaire disponible en replay. Plus le moyen pays sera bétonné et utilisé pour des activités polluantes, plus cela aura des conséquences sur notre environnement proche comme sur la planète.</p>

		<p>Pourtant, rien n'y fait : l'urbanisation se poursuit, détruisant notre patrimoine paysager, nos ressources, nos forêts malmenées par le réchauffement climatiques, nos cours d'eau. Notre département est le plus menacé par le réchauffement climatique.</p> <p>Je m'oppose fermement en tant que citoyenne et éco-citoyenne à l'installation de cette usine sur la commune de Bar sur Loup comme sur l'ensemble des communes du moyen pays déjà marquées par de nombreux sites industriels et dangereux. Il est temps de prendre la mesure de la gravité de la situation face au réchauffement climatique et à la protection de nos écosystèmes pour nous et nos enfants.</p> <p>En vous remerciant de prendre en compte ma contribution Cordialement Mme Lassalle</p>
252	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Dans les Alpes Maritimes la nécessité de traiter les mâchefers ne peut être remise en cause et les options prises sur la plateforme de production de granulats est aujourd'hui la seule solution pour se débarrasser des déchets issus de nos ordures.</p> <p>Mais le projet Mat'ILD ne peut pas être accepté en l'état, pour nous le rejeter tient tant aux dégâts collatéraux qu'à la situation géographique choisie. L'analyse du projet, des réactions recueillies des différents services et surtout de la situation climatique que nous aurons à affronter nous font conclure à trouver d'autres solutions.</p> <p><u>Un point clé L'EMPLOI DE L'EAU :</u></p> <p>Compte tenu des remarques de l'ARS et du SDIS sur l'emploi de l'eau et leur traitement (voir ci-dessous) un travail de fond devrait être entrepris pour répondre aux impératifs de sécurité.</p> <p>En amont de tout projet de cette envergure il est essentiel de se poser la question « quelle est la ressource en eau et comment allons-nous la répartir sur les différents usages ? »</p> <p>Parmi les usages économiques de l'eau, priorité doit être donnée à la production vivrière, pour parvenir progressivement à la résilience alimentaire de nos territoires. En effet, le département des Alpes Maritimes ne produit qu'un (1) petit pourcent de ce qu'il consomme ! Réserver ainsi une bonne partie de la ressource à une production locale aura nécessairement des répercussions sur les autres usages, parfois au point de revoir certaines activités.</p> <p>Le SRADDET, document qui dans la hiérarchie des normes s'impose aux SCoT et PLU, a fixé un cadre précis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règle N°LD1-Obj10a : S'assurer de la disponibilité de la ressource en eau à moyen et long terme en amont du projet de planification ; • Règle N°LD1-Obj14a : Identifier et sécuriser les secteurs vulnérables des ressources stratégiques ou zones potentielles pour la recharge qualitative des nappes phréatiques. <p>L'application exigeante de ces règles, en vue de préserver des ressources tant sur un plan qualitatif que quantitatif, offre un cadre clair pour définir des projets qui impacte grandement notre environnement.</p> <p><u>Tenir compte de l'impact du changement climatique :</u></p> <p>Ce sujet ne semble pas avoir été abordé à sa juste mesure.</p> <p>En ce qui concerne ce projet Mat'ILD on peut estimer que les changements climatiques dont nous avons déjà pu observer quelques manifestations (chaleur – sécheresse- manque d'eau – précipitations catastrophiques comme La tempête</p>

		<p>Alex), pourrait se concrétiser par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un manque cruel d'eau (pour la population mais aussi pour l'agriculture.) ● Une chaleur inhabituelle rendant les activités industrielles inopérantes ● Une circulation routière perturbée par la chaleur ● Et surtout des précipitations tempêteuses rendant impossible l'usage de l'eau (potable ou industrielle) et surtout précipitant toutes pollutions et effluents vers l'aval du site et dans les sous-sol. On a vu lors de la tempête Alex la pollution se retrouver projetée de la Vésubie vers le fleuve var à la hauteur de l'aéroport. Or les scientifiques (et mêmes les politiques) s'attendent à des catastrophes de cette envergure dans les alpes maritimes, et pourquoi pas à la Sarrée ? <p><u>Les dégâts collatéraux provoqués par les transports.</u></p> <p>La situation de cet ensemble industriel sur la commune de Bar sur loup nécessite de traverser de nombreuses communes très urbanisées (le carrefour du pré du lac est déjà saturé) et habitées par des personnes en quête de tranquillité.</p> <p>Les routes d'accès sont étroites et ne peuvent pas être élargies, les itinéraires (entre l'est du 06, Antibes et La Sarrée) ne sont pas nombreux, trois tout au plus.</p> <p>Cet aspect semble secondaire aux yeux des industriels mais sont essentiels à ceux des résidents.</p> <p>Les Comptages routiers ont été réalisés en septembre période de fin de période touristique, qu'en est il en juin juillet et aout ?</p> <p>Sur l'aspect règlementaire n'oublions pas les Recommandations du SRADETT (Provence cote d'azur)</p> <p>« O4: Réduire les impacts environnementaux des transports pour améliorer le cadre de vie:</p> <p>Cette orientation vise à réduire au maximum les déplacements routiers en zone habitée, d'hommes et de marchandises, favoriser le report modal, et réduire les impacts des transports routiers (en réguler les conditions par des aménagements techniques, des réglementations de vitesse, d'horaire..). (p42) »</p> <p>Or les préconisations proposées sont impossibles à mettre en œuvre dans le cas du projet</p> <p>L'étude d'impact conclu « Le projet entraînant un trafic (notamment de poids-lourds), la sensibilité du projet est considérée faible. » sur quels critères peut-on conclure que l'impact sera faible ? a-t-on questionné les habitants et les élus ?</p> <p><u>Notre conclusion et notre demande.</u></p> <p>Les risques (actuels et futurs) liés à ce projet sont trop importants pour l'accepter sur ce site, les résidus qui y seront traités proviennent de plusieurs sites des alpes maritimes et notamment de l'est, il serait plus judicieux d'implanter cette plateforme dans l'une des vallées du paillon qui comporte déjà sites de cimenteries et carrières d'extraction.</p>
253	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique/Dossier Mat'ILD</p> <p>Je m'oppose à l'installation sur la commune de Bar sur Loup d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs, en raison des nombreux impacts négatifs sur l'environnement, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la pollution due au trafic routier - pollution des sols en phase travaux

		<p>- perturbation de la faune et de la flore environnante due aux poussières de machefer - pollution de l'air et de l'eau.</p> <p>Christine Brunier Mouans-Sartoux</p>
254	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour, Par le biais de ce mail, je souhaite exprimer mon désaccord pour le projet MACHEFER pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation du trafic routier sur un réseau non adapté et déjà saturé. 2. Augmentation de la pollution générée par le-dit trafic 3. Pollution des sols, de l'air et des eaux qu'engendrera d'une façon certaine ce projet que se soit en phase de chantier ou dans sa phase d'exploitation de la zone. 4. Perturbation de la faune et de la flore. <p>Ce projet est une aberration à tous points de vue. Merci d'en prendre compte. Mlle Dubois</p>
255	13/01/23	<p>Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour, Concernant le projet Mâchefers au Bar sur Loup à la SEC 1 route de Gourdon 06620 Le Bar-sur-Loup, je vous signifie que je suis contre ce projet porté par MAT'ILD Et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté - Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO2/an) - Augmentation de l'accidentologie sur le parcours - Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais - Pollution des sols due au surplus de 78 000 m3 de terre à évacuer en phase travaux - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante) - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone) - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins) - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats - étude hydrogéologique à compléter (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable) - Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris) - Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer - Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à

		<p>100 000 T/an</p> <ul style="list-style-type: none"> - La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussois (téléscope) - La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?) - Émission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sècheresse et ou de vents - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 dû aux charrois (passage des camions) - Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol - La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace - Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle - Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences - La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentrée <p>Je vous prie, Madame, Monsieur, le commissaire enquêteur, de bien prendre note de ma ferme opposition à ce projet.</p> <p>Sinceres salutations</p> <p>Mme Dominique Brial</p>
256	13/01/23	cf. fichier « observation du 13012023 - 3»
257	13/01/23	<p>Objet :AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle Sébastien DOS SANTOS et j'ai été averti du projet Mâchefers au Bar sur Loup à la SEC 1 route de Gourdon 06620 Le Bar-sur-Loup.</p> <p>Je vous signifie que je suis contre ce projet porté par MAT'ILD</p> <p>Et cela notamment pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté -Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de C02/an)

- Augmentation de l'accidentologie sur le parcours
 - Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m3 de déblais et aux 18 000 m3 en remblais
 - Pollution des sols due au surplus de 78 000 m3 de terre à évacuer en phase travaux
 - Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers
 - Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier
 - Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante)
 - Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers
 - Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone)
 - Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins)
 - Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé
 - Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats - étude hydrogéologique à compléter
- (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m3/an d'eau potable)
- Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris)
 - Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer
 - Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an
 - La séparation aéraulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère
- Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussois (télescope)
- La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?)
 - Émission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sècheresse et ou de vents
 - Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 dû aux charrois (passage des camions)
 - Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol
 - La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace
 - Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle
 - Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences
 - La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de

		<p>procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation - Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie - Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats - Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne - Aberration de choisir une localisation aussi excentré <p>D'autre part, la société V.MANE Fils n'a pas donné d'accord pour réutiliser l'eau issue de la station d'épuration de l'usine de Notre Dame pour l'humidification des Mâchefers de Mat'ild.</p> <p>Je vous prie, Madame, Monsieur, le commissaire enquêteur, de bien prendre note de ma ferme opposition à ce projet.</p> <p>Cordialement, Sébastien DOS SANTOS</p>
258	13/01/23	<p>Objet : AP n° 17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je viens ici vous faire part de mon opposition au projet de création d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs sur un terrain privé 1 route de Gourdon sur la commune de Bar sur loup,</p> <p>les impacts de pollution sur l'environnement étant nombreux et les dangers pour la population via les sols, air et eaux bien trop réels.</p> <p>Veillez trouver ci-joint 2 pièces jointes énonçant ces impacts et poisons.</p> <p>Allez-vous prendre la responsabilité de conséquences sur la santé humaine ? Allez-vous prendre la responsabilité de nuire au vivant ? Allez-vous prendre la responsabilité d'aller contre la lutte contre le réchauffement climatique ?</p> <p>Respectueusement Valérie Weinhard - Mouans Sartoux</p>

- La séparation aéroulique (soufflage) risque d'entraîner des poussières dans l'atmosphère
- Risque de perturbation d'observation pour l'observatoire du SERGA à Caussols (téléscope)
- La partie sud du site est considérée comme sensible aux glissements de terrain (quid du bassin de rétention ?)
- Emission des poussières aux déchargements, aux chargements, au transit des granulats, à la circulation des engins de chantier, encore plus importante en période de sécheresse et ou de vents
- Risque de chute de blocs et éboulements sur la RD3 du aux charrois (passage des camions)
- Le terrain actuel est diversement pollué on demande le passage d'un radar terrestre afin de valider le sous-sol
- La traçabilité des matériaux entrant et sortant est aléatoire pour ne pas dire inefficace
- Le bassin de rétention ne sera équipé que d'un repère visuel pour la gestion du niveau des liquides sans plus de contrôle
- Doute sur l'efficacité de l'arrosage des poussières et de leurs fréquences
- La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphérique précisant la nature des substances contenues dans les poussières et leur concentration avant le projet
- Avec le réchauffement climatique, comment estimer la quantité d'eau pluviale annuelle, sans eau il n'y a pas de maturation
- Aucune explication sur la gestion de la maturation et des eaux de ruissellement en cas de forte pluie
- L'extension de l'exploitation est-elle possible ?
- Pollution de l'air due à l'arrosage des mâchefers par brumisation de lixiviats
- Aberration de transporter les mâchefers de la Côte jusqu'à un lieu en zone montagne
- Aberration de choisir une localisation aussi excentrée

KIT ARGUMENTAIRE A DISPOSITION DES ADMINISTRÉS

- Augmentation du trafic routier sur un réseau pas adapté
- Augmentation de la pollution due au trafic routier (50 T de CO₂/an)
- Augmentation de l'accidentologie sur le parcours
- Pollution du sol en phase travaux due aux 96 000 m³ de déblais et aux 18 000 m³ en remblais
- Pollution des sols due au surplus de 78 000 m³ de terre à évacuer en phase travaux
- Retombées des poussières de mâchefers sur les terrains avoisinants pouvant servir de pâturages, sur la faune et la flore existante et sur la culture des bigaradiers
- Pollution de l'air impactant la qualité de l'air en phase chantier
- Pollution de l'air en phase exploitation due aux poussières fines ayant un impact sur la santé (cf amiante)
- Pollutions olfactives dues à la maturation des mâchefers
- Réchauffement climatique induit par les rejets dans l'atmosphère (impact sur la couche d'ozone)
- Pollution de l'eau par une maîtrise hypothétique des eaux pluviales (risque de débordement des bassins)
- Pollution de l'eau de nos sources par un risque de fuites des bassins de rétention ou par débordement non maîtrisé
- Pollution de la nappe souterraine par infiltration des lixiviats (la nappe sous-jacente alimente la région à hauteur de 50 millions de m³/an d'eau potable)
- Perturbation de la faune par purge de la falaise (escargots de Nice, chauve-souris)
- Le traitement physico chimique (arrosage) des mâchefers vise à diminuer le potentiel polluant de ces derniers et à le concentrer dans les lixiviats pas à l'éliminer
- Le volume de traitement annuel des mâchefers sera de 60 000 T/an pouvant aller à 100 000 T/an

259

13/01/23

Objet : AP n°17079 enquête publique / Dossier Mat'ILD . NON aux Machefers
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous soussignés, Thérèse BARACCO, née le 26/11/1956 à Montfermeil, et Robert BARACCO, né le 21/04/1940 à Le Rouret, demeurants à Le Rouret (06650) 79 route de Nice , tenons à vous faire connaître notre opposition au projet d'installation d'une usine de traitement de mâchefers.

L'installation de cette usine , dans un secteur très proche de notre commune (Le Rouret) occasionnera des nuisances trop importantes dues à la dégradation de l'air, du sol et à l'augmentation du trafic routier déjà très important sur la route départementale.

Espérant que vous tiendrez compte de notre opposition ainsi que de celles d'un grand nombre de citoyens et de communes,

Nous vous prions de croire en nos meilleurs sentiments.

Thérèse et Robert Baracco